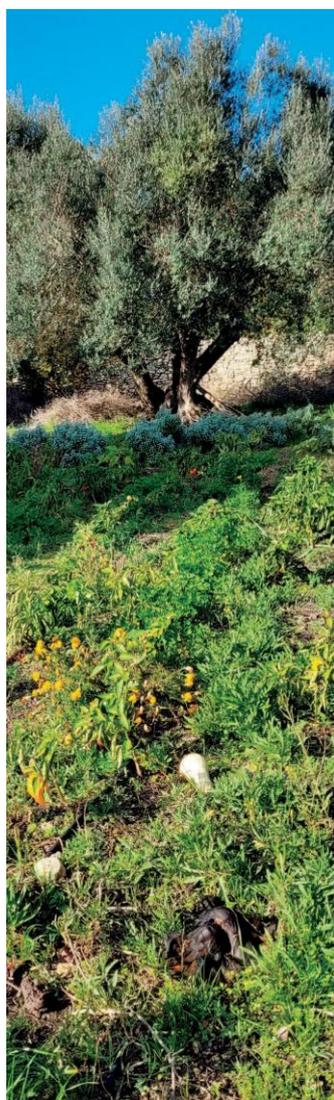




Cette opération est cofinancée par le Fonds
Européen Agricole pour le
Développement Rural

DIAGNOSTIC AGRICOLE ET FORESTIER

**ANALYSE DES ENJEUX AGRICOLES ET
SYLVICOLES SUR LA COMMUNE DE
BONIFACIO
DANS LE CADRE DU DOCUMENT D'OBJECTIF AGRICOLE
ET SYLVICOLE**



Maître d'ouvrage :
Commune de Bonifacio

Maître d'œuvre :
Takwa SAWASSI, Service Territoire et
Environnement Chambre d'Agriculture de Corse
du Sud



1
MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU

Table des matières

Historique et perception de l'identité du territoire	5
I. Caractérisation des espaces agricoles	12
1.1 INVENTAIRE DES POTENTIALITES AGRICOLES	12
1.1.1 Première approche des potentialités agricoles à partir des données régionales de référence	12
1.1.2 Identification d'autres fonctionnalités de l'agriculture et de la forêt.....	39
1.2 DYNAMIQUES SPATIALES, EVOLUTIONS RECENTES ET CONTEXTE FONCIER	47
1.2.1 Analyse de l'évolution récente des fronts urbains et de ses impacts sur les espaces agricoles et forestiers	47
1.2.2 Identification des espaces sensibles	50
1.2.3 Identification des espaces délaissés (ex : vergers abandonnés, ...)	56
1.2.4 Analyse de la structure du foncier et de ses fragilités	62
II. Caractérisation des activités	65
2. PORTRAIT DE L'ACTIVITE AGRICOLE	65
2.1.1 Description de l'activité actuelle et analyse de son évolution	66
2.1.2 Description et analyse des exploitations existantes	71
A) Localisation et typologie des bâtiments agricoles sur la commune	75
B) Distance d'éloignement et principe de réciprocité	75
2.1.3 Analyse des dynamiques agricoles et sylvicoles du territoire.....	80
2.2 PUBLIC CIBLE ET CIRCUITS-COURTS.....	83
2.2.1 Inventaire des publics-cibles potentiels	83
2.2.2 Evaluation de leurs besoins en produits (quantitatifs et qualitatifs) et de l'opportunité de créer des circuits-courts	83
III. Analyse du potentiel d'installation.....	86
3.1 BILAN DES POTENTIALITES NON EXPLOITEES.....	86
Partie sylvicole.....	88
3.2 ANALYSE DES OPPORTUNITES D'INSTALLATION	90
Annexe A : Liste public cible	93
Annexe B : enquêtes.....	94
Annexe C : données SOGETEG et classement	98

Figure 1: Commune de Bonifacio	5
Figure 2: comparaison des photos aériennes des années 50 et de nos jours.....	7
Figure 3: Localisation des indices repérés sur le plan terrier (SIG.E.Dellong.Hadès 2020)	9
Figure 4: Cartographie des espaces agricoles	13
Figure 5: Carte des espaces agricoles identifiés suites des enquêtes sur terrain	14
Figure 6: Carte de l'arboriculture traditionnelle	15
Figure 7: type d'espace et surface.....	16
Figure 8: Classification des espaces cultivables	19
Figure 9: Carte des terres mécanisables	21
Figure 10: Cartographie des espaces forestiers	23
Figure 11: Contribution de l'agriculture vis-à-vis du risque inondation	40
Figure 12: Zones à enjeux environnementaux	45
Figure 13: Evolution des fronts urbains	48

Tableau 1: Répartition des terres de la commune en fonction de leurs potentialités agropastorales	16
Tableau 2:Classification des espaces cultivables.....	18
Tableau 3: Types d'espaces forestiers.....	24
Tableau 4 : les différentes catégories d'espaces agricoles et pastoraux : surface et classement	36
Tableau 5: évolution récente des fronts urbains	48
Tableau 6: Structure parcellaire	63
Tableau 7: description de l'activité agricole 1988-2020	67
Tableau 8: les terres agricoles exploitées sur le territoire	68
Tableau 9: évolution des surfaces et du nombre d'exploitation	71
Tableau 10: Evolution des surfaces exploitées par type d'activité	73
Tableau 11: Tableau récapitulatif public de la production agricole à Bonifacio	77
Tableau 12: destination de la production agricole.....	79
Tableau 13 : Tableau Evolution des surfaces par type d'activités	82
Tableau 14: Public cible et circuits courts	85
Tableau 15: Bilan des potentialités non exploitées.....	88
Tableau 16: Bilan des potentialités sylvicoles	89

Préambule

La Commune de Bonifacio, par délibération n°06.06 en date du 21 septembre 2020 a souhaité mettre en œuvre l'élaboration d'un Document d'Objectif Agricole & Sylvicole (DOCOBAS) afin de remettre en production son territoire et d'impulser une stratégie de développement locale en matière de projets agropastoraux.

Pour ce faire, le DOCOBAS doit répondre à différents objectifs :

- Mettre en compatibilité les documents d'urbanisme avec le PADDUC
- Etablir un diagnostic sylvicole et agricole visant à identifier les atouts et faiblesses de ces deux domaines
- Localiser les zones présentant des enjeux pour promouvoir le territoire et mobiliser le foncier
- Réaliser une définition partagée de pistes d'actions opérationnelles

La Chambre d'Agriculture propose la réalisation du DOCOBAS en trois étapes :

- Un diagnostic agricole et forestier complet de la commune
- L'identification des enjeux et la prise en compte des souhaits de développement de la commune
- La proposition d'un plan de développement des espaces agricoles

Ce dispositif participe également à la transcription des orientations du PADDUC à l'échelle du territoire en respectant des prescriptions liées aux Espaces Stratégiques Agricoles et en intégrant l'agriculture et la forêt dans les projets de développement locaux.

Le présent travail suit scrupuleusement ce cahier des charges qui prévoit un état des lieux des espaces agricole et forestier et des activités pour en comprendre les dynamiques et approcher les attentes des acteurs, formuler et localiser les enjeux du territoire et proposer des préconisations d'action adaptées.

Ce rapport de synthèse est validé par le Comité de Pilotage.

Historique et perception de l'identité du territoire

Présentation du territoire

Située à l'Extrême Sud de la Corse, Bonifacio est de fait la commune la plus méridionale de l'île et, par extension, de France Métropolitaine. Son centre urbain, niché sur un promontoire naturel, fait face à la Sardaigne, distante d'une douzaine de kilomètres

Le domaine terrestre de la commune couvre une superficie de plus de 13 800 ha. Il borde près de 77 km de côtes formant une grande partie de la rive nord des Bouches de Bonifacio, détroit international séparant Corse et Sardaigne. Le territoire de la commune se partage entre un espace granitique et un causse calcaire caractéristique de la ville, le Piale, qui occupe une surface d'environ 2 500 ha au sud. En effet, Bonifacio réunit substrats cristallins à l'ouest et substrats calcaires à l'est.

Le territoire bonifacien s'étend du hameau de Petra Longa Salvini en passant par celui de Saparelli, de Poggio d'Olmo et jusqu'en limite de la Ville de Figari.

La commune de Bonifacio est rattachée à la Communauté de communes du Sud Corse (CCSC), réunissant également les 6 autres communes de l'Extrême Sud de l'île (Figari ; Lecci ; Monacia d'Aullène ; Pianottoli-Caldarellu ; Porto-Vecchio ; Sotta).

Approche sensible et historique du territoire

L'agriculture

Loin des vastes domaines des féodaux et notables du Sartenais, l'agriculture bonifacienne se caractérisait par des exploitations de taille modeste où les pialinchi, paysans résidant dans la Ville Haute, exploitaient difficilement un terrain calcaire pourvu d'une couche de terre arable peu épaisse, retenant mal les précipitations et malmené par des vents souvent violents. Traditionnellement importées de Sardaigne ou de la région de Sartène, les céréales étaient ainsi produites modestement sur le Piale. La mauvaise qualité des sols, l'usage de techniques rudimentaires, l'absence de fumure et le morcellement des propriétés limitaient la production céréalière, celle-ci ne permettant pas d'assurer l'alimentation de la ville plus de 4 mois de l'année à la fin du XVIII^e siècle alors que près de la moitié des 3 000 ha dédiés à la culture des plantes annuelles lui était consacrée. Favorisée par la République de Gênes, la culture de la vigne était l'activité agricole la plus lucrative. Malgré la modestie des superficies mises en culture, le climat et la terre calcaire autorisèrent la production d'un vin rouge de bonne qualité, consommé localement et exporté. Soumis à la concurrence des grands domaines viticoles du Sud de la France et d'Algérie, la culture viticole céda toutefois peu à peu la place à la culture de l'olivier. Celle-ci se développa fortement aux XVII^e et XVIII^e siècles, façonnant l'âme et les paysages actuels de la campagne bonifacienne. Par la suite, l'activité agricole sur le Piale a peu évolué jusqu'au début du XX^e siècle. Celui-ci s'accompagna d'un regain d'activités, malgré des conditions de vie

Figure 1: Commune de Bonifacio



toujours difficiles. La campagne bonifacienne fut alors réinvestie et l'exploitation de certains produits s'industrialisa. L'olivieraie formait de nouveau une source de revenus, la cité comptant une trentaine de pressoirs, et les exploitants développaient des produits dérivés (cire, savon) vendus à l'exportation. Une fabrique de pâtes alimentaires, de cigares, deux puis trois usines de bouchons de liège s'ouvrirent. L'exploitation des charbonnières fut activée et les activités ancestrales d'élevage, principalement de caprins et d'ovins, furent favorisées. Néanmoins, ce renouveau ne résista pas aux conflits mondiaux de la première moitié du XXe siècle, conjugué à la concurrence des pays de la rive sud de la Méditerranée, à la pénurie de main d'œuvre et à l'incapacité d'endiguer les fléaux naturels tels que le Phylloxera, puceron ravageur de la vigne.

Il fallut ensuite attendre les années 1970/1980 pour assister à une certaine reprise de l'activité agricole, portée par la volonté de nouvelles générations. La production agricole bénéficie ainsi du renouveau économique qui accompagne l'activité touristique, offrant des débouchés locaux pour une production de haute qualité. L'évolution des méthodes de culture de l'olivier permettent aujourd'hui d'envisager la création d'une AOC permettant la sauvegarde de variétés anciennes et la valorisation de la production. De la même façon, le maintien et le développement des élevages s'appuient sur de meilleures pratiques sanitaires et l'émergence de nouveaux marchés locaux pour la viande et les fromages. Pour autant, la consommation de la viande des agneaux, des cabris et des fromages dont le « brocciu » - qui bénéficie d'une appellation AOC - est essentiellement locale, leur exportation restant confidentielle. Cinq producteurs de vin ont soit déjà développé leur activité soit en cours de développement sur le territoire bonifacien et notamment à Sant'Amanza, Maora, Stintinu, Spinella, Saint Julien, Cartarana, Canetto et à Andriella.

(Source : COMMUNE DE BONIFACIO, *Opération Grand Site Bonifacio, 2023 Tome 1, Le projet*, pp. 82,83)

Le petit patrimoine bâti

Les paysages bonifaciens sont riches d'un petit patrimoine bâti témoin de l'exploitation agricole passée du Piale.

Les Bonifaciens exploitaient ainsi des parcelles d'un terrain calcaire peu adapté à l'agriculture, retenant mal les précipitations, à la couche de terre arable peu épaisse et malmené par des vents souvent violents. Il leur a fallu modifier le plateau, ouvrir des voies d'accès, aménager les champs pour les céréales, isoler des terrasses pour la vigne ou les oliviers, gérer au mieux la terre arable, conserver l'eau et la redistribuer équitablement.

Eléments les plus remarquables, les baracun sont ainsi de petites constructions en pierre sèche dont la section est le plus souvent circulaire et dotés d'une voute en encorbellement portée par un mur bas de plusieurs décimètres d'épaisseurs, percé d'une unique ouverture sans porte. Répartis sur l'ensemble du Piale, ces nombreux édifices (975 sur le cadastre de 1852), sont le plus souvent en mauvais état, partiellement effondrés voire réduits à l'état de pierre

A St Julien, la culture de la vigne dans les parties les plus sèches, était importante puisque l'on retrouve des troggi (cuves).

A l'est du Piale, des murs en arcs de cercle à la concavité tournée vers l'est, ont été édifiés pour abriter les cultures des vents dominants. Nommés i tramizzi, ils comprennent de grandes dalles calcaires posées en travers afin d'assurer leur stabilité dans la durée. Des banquettes, ou scarpi, ont également

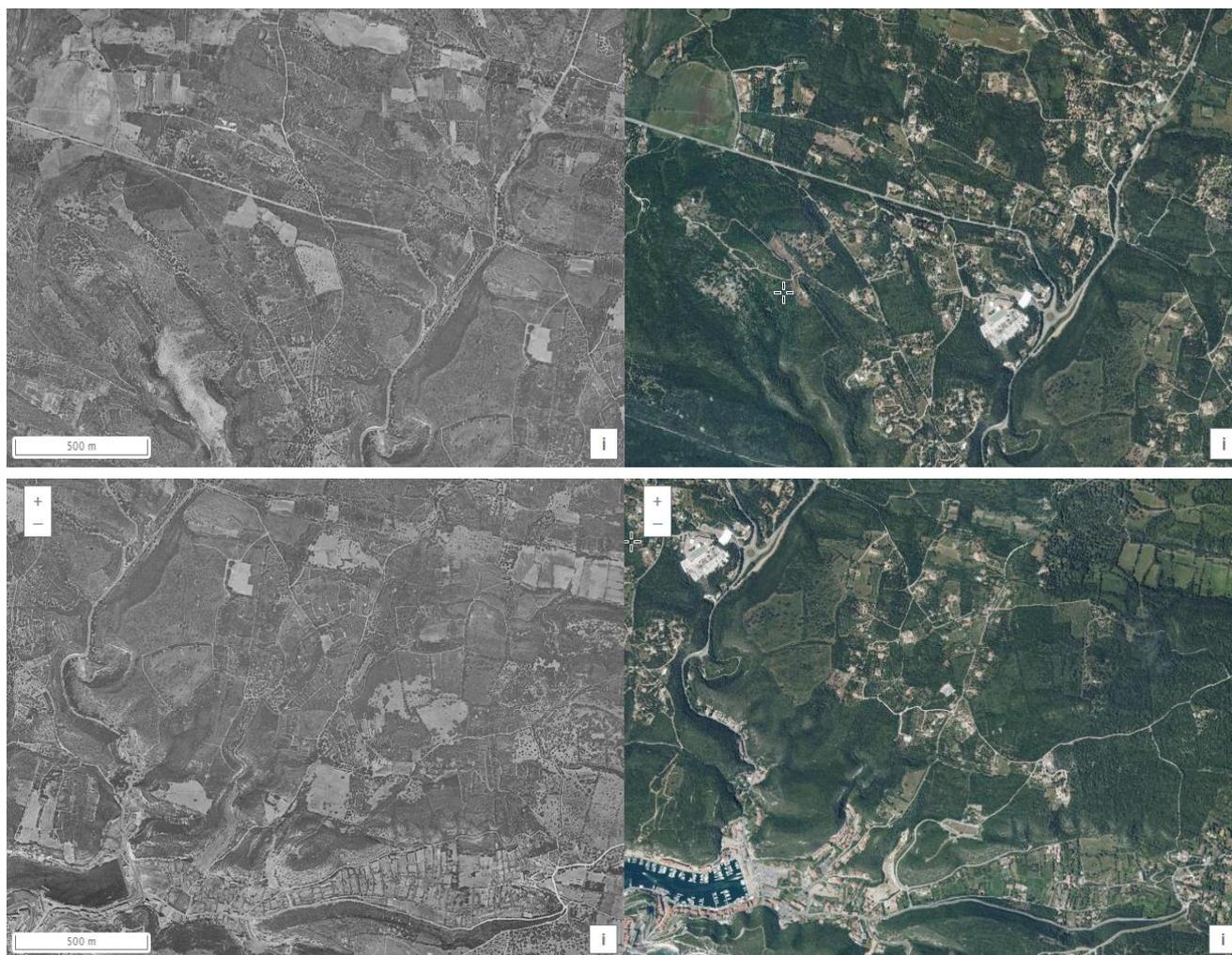
été réalisées, comme dans tous les zones de culture étagées, pour retenir la terre dans les parcelles. Au pied des oliviers, des murs circulaires ou rivillin, pouvant atteindre un mètre de haut et dix mètres de diamètre, ont également été dressés pour retenir la terre et l'humidité autour des arbres et empêcher qu'ils ne se déchaussent lors des tempêtes. Ils servaient peut-être également à mettre les oliviers à l'abri des animaux.

Les murs délimitant jardins, oliveraies et champs agricoles, dont une grande part bordent les anciens chemins, ont été édifiés parfois sur plusieurs mètres de haut. Admirablement bien construits, ils sont composés de plusieurs assises de pierre sèche à la base, parfois réunis en boutisse en d'autres points de leur hauteur, et s'amincissent vers le haut. Ils sont recouverts d'une « coiffe » sommitale de pierres un peu plus grande. Construits pour défier le temps, ils souffrent de leur positionnement en bordure de chemins trop étroits pour le passage de véhicules automobiles et ont servi malheureusement de « carrière » à moindre frais pour de nouvelles constructions. Ses murs de délimitation abritent parfois des cellas, petites cavités aménagées quelquefois pourvues d'un siège et formant un abri lorsqu'ils sont assez hauts.

Des aménagements liés à la transformation des produits agricoles ont également été recensés sur le territoire :

- Les aghje : aires à battre circulaires destinées à séparer le grain de l'ivraie au moment des moissons
- Les pressoirs à vin
- Des fours (à pain, à chaux à briques et tuiles)

Figure 2: comparaison des photos aériennes des années 50 et de nos jours



Le patrimoine hydraulique

Bonifacio possède une densité significative d'aménagements liés à la gestion de la ressource en eau : lavoirs, canaux, fontaines et citernes, témoignant ainsi d'une vie urbaine et agricole.

Si la cisterna est l'outil de gestion de l'eau le plus répandu dans la vieille-ville et ce pour une utilisation du quotidien, dans la campagne la ressource en eau, elle, se traduit par la présence de canaux, abreuvoirs, puits, moulins pour une utilisation liée aux activités agricoles.

En effet, la double contrainte du manque de précipitations et de l'infiltration de l'eau de pluie dans le calcaire a conduit les bonifaciens à aménager de précieux édifices autour des rares sources. Recherchées, soigneusement captées, elles étaient aménagées en fontaines, suivies d'un abreuvoir pour les animaux et d'un bassin pour l'arrosage. Des puits, aux parois entièrement emmurillées, sont aussi présents, de même que des citernes, dont les murs en pierre calcaire ont été cimentés par du mortier et enduits pour empêcher les fuites, et des lavoirs. A l'aval de ces sources et bassins, des canaux d'irrigation (i maschetti) ont été réalisés, localement de façon particulièrement soignée.

Le plan Terrier comme le cadastre napoléonien témoignent d'une concentration de cultures et donc d'aménagements hydrauliques dans les zones situées aux abords de la Ville. Ces zones sont considérées comme les meilleures terres, on parle notamment de la vallée st julien, de cartarana, de cavari et plus lointainement de celles de Santa Manza.

Avec l'étude Hadès sur le patrimoine hydraulique bonifacien, il est démontré que la vallée St Julien et la cuvette de Cartarana ont un lien privilégié puisque la première bénéficie depuis toujours d'un ruissellement d'eau important provenant de la deuxième. Ce terrain favorable a été le premier à être cultivé notamment avec les moines du couvent St Julien ayant drainé les eaux pour irriguer les terres cultivables et sur lesquelles étaient exploités potagers, vergers, oliviers et vignes.

La vallée de canali constitue le troisième ensemble doté d'aménagements liés à l'eau, après St Julien et Cartarana. Pour profiter de la partie cultivable, le ruisseau a été canalisé sur une grande partie de la vallée.

Bassins et réservoirs sont nombreux sur le secteur de Casila, canalisant la ressource en eau pour les cultures.

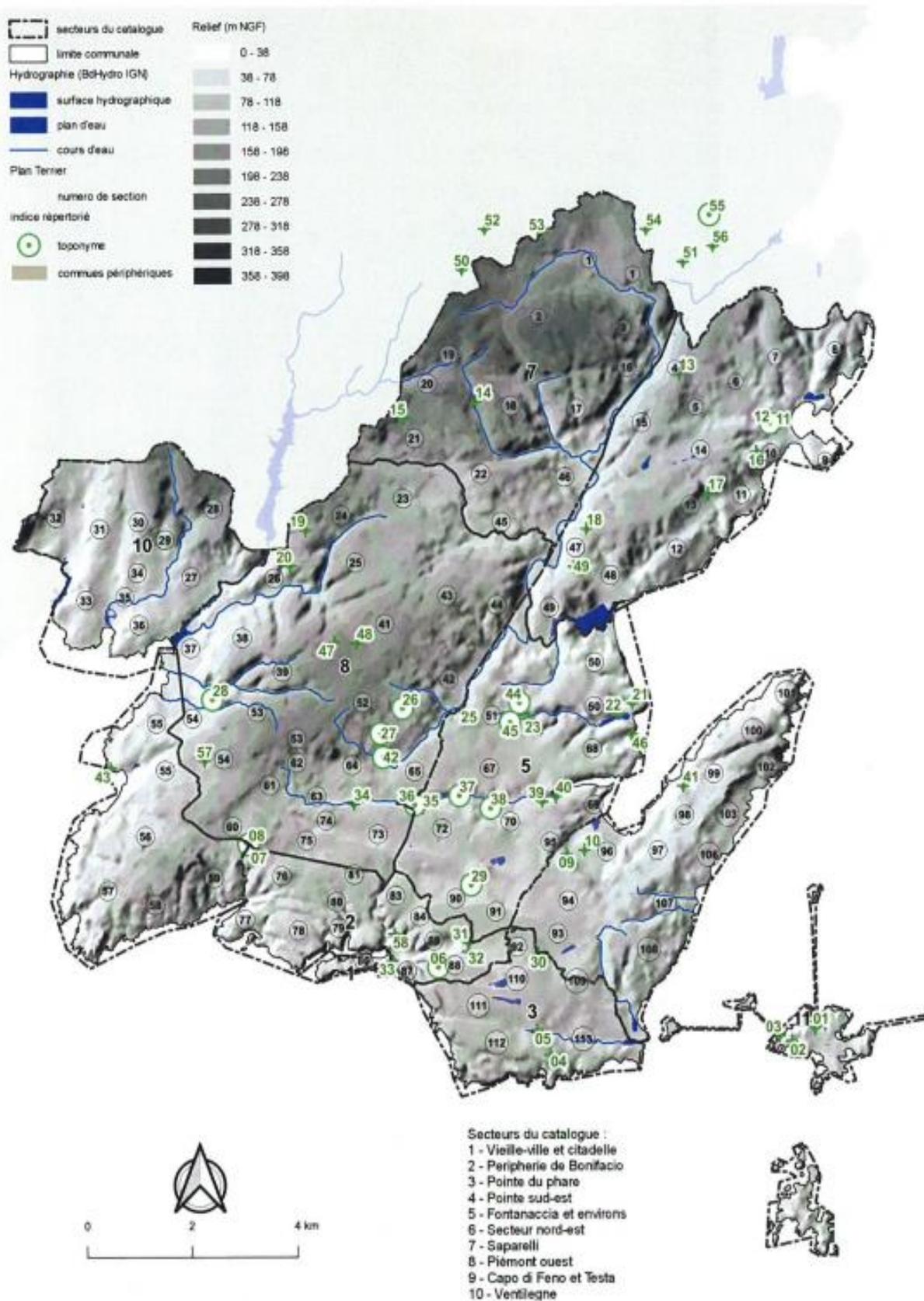
Padorella, Pian delle fosse, Fontanaccia, Corcone, Lattone possèdent des aménagements de type abreuvoirs, bassins de stockage en eau, fontaines et vasques communicantes, destinés à l'élevage du bétail.

A Stintinu, localisé sur la berge droite du ruisseau de Canali, un moulin à eau était présent, démontrant ici encore la trace d'une activité agricole, puisque l'on sait que l'énergie hydraulique est utilisée pour moulinner les grains notamment. Un aménagement du même type a été repéré à Saparelli.

Sous l'effet de l'urbanisation, ces aménagements et systèmes de captage ont progressivement disparu ou ont été détériorés, bien que le plan local d'urbanisme de 2006, dans ses dispositions, imposait la préservation de ce petit patrimoine bâti.

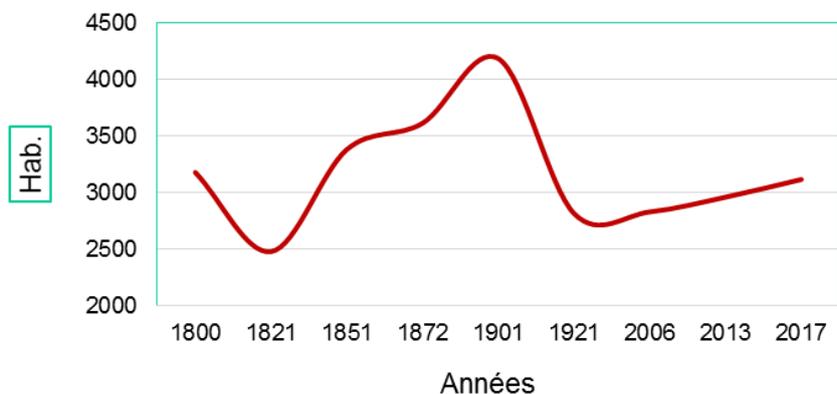
(Source étude patrimoine hydraulique - Hades)

Figure 3: Localisation des indices repérés sur le plan terrier (SIG.E.Dellong.Hadès 2020)



Démographie et économie

Evolution de la population de Bonifacio



1800	1821	1851	1872	1901	1921	2006	2013	2017	2018
3181	2479	3383	3616	4188	2816	2831	2961	3173	3189

En 1821, la commune comptait 2479 habitants, en diminution de 22,07% par rapport au début du XIXe siècle.

Au début du XXe siècle, la commune a connu une élévation de la densité de population avec 4188 habitants en 1901.

En 1921, une chute démographique remarquable a touché la commune avec 2816 habitants, chiffre en constante augmentation jusqu'au nos jours. (Source : INSEE)

Population en 2018 : 3 189

Population en 2008 : 2 872

Population en 1999 : 2 658

Population active en 2018 : 2 010

Population active en 2008 : 1 834

Taux d'activité en 2018 en % : 69,8

Taux de chômage en 2018 en % : 10,4

Logements en 2018 : 3 211

Part des résidences principales en 2018 en % : 43,8

Part des résidences secondaires en 2018 en % : 54,0

Part des logements vacants en 2018 en % : 2,2

Bonifacio a connu une nette hausse de 16,7 % de sa population par rapport à 1999.

La part des actifs est importante et a enregistré une hausse depuis 2008, témoignant du dynamisme économique de la commune. C'est ainsi que 70,7 % des actifs sont salariés.

En 2021, 81 entreprises sont créées sur la commune dont 54 entreprises individuelles.

La tranche d'âge la plus importante de Bonifacio est la tranche des 50 à 54 ans avec 119 femmes et 123 hommes pour un total de 242 personnes, soit 8% de la population.

Remarque : La commune souhaite augmenter son taux de croissance annuel moyen à 1,4%, projetant ainsi d'accueillir 779 habitants d'ici 2035. (Voir P12 du PADD).

Bilan

- ⇒ **Une agriculture historiquement extensive et du quotidien avec des parcelles modestes**
- ⇒ **Une exploitation des terres autour de la ressource en eau déjà présente**
- ⇒ **Les zones du Piale comme premières terres d'exploitation (jardins et vergers)**
- ⇒ **Les zones plus éloignées type prairie marquées par l'activité pastorale**
- ⇒ **Abandon pendant et après la Première guerre mondiale, de la campagne bonifacienne**
- ⇒ **1970/1980 campagne reconquise par les habitants avec une urbanisation plus prégnante et reprise de l'activité agricole**

I. Caractérisation des espaces agricoles

1.1 INVENTAIRE DES POTENTIALITES AGRICOLES

1.1.1 Première approche des potentialités agricoles à partir des données régionales de référence

1.1.1.1 Caractérisation des espaces agricoles cultivables, pastoraux, ressources pour l'arboriculture traditionnelle

Analyse des potentialités agropastorales (SODETEG)

Les premières sources qu'il est possible d'utiliser pour révéler la nature des sols, sont les données issues de l'étude menée par la société d'Etudes Techniques et d'Entreprises Générales (SODETEG) entre 1975 et 1981. Cette cartographie constitue un inventaire au 1/25000e des ressources du milieu servant de base à l'application des diverses techniques de mise en valeur, et, plus généralement, à l'orientation du développement agricole au niveau de la petite région.

En outre, l'étude a permis de faire un zonage en fonction des potentialités agropastorales des terres c'est-à-dire de leur potentiel de production fourragère (exprimé en UF = Unité Fourragère).

Elle a été réalisée sur le terrain par une équipe pluridisciplinaire de scientifiques sur des critères divers, notamment de pente, de nature de sol et de pierrosité. Mis à part la catégorie « Vignes 1980 », l'étude reste valable aujourd'hui.

Dans le cadre d'un projet d'aménagement, les espaces affectés à l'agriculture sont naturellement ceux composés des sols les plus fertiles, même si d'autres caractéristiques (caractère drainant, exposition, composition floristique du couvert végétal, etc.) entrent en ligne de compte pour certaines activités agricoles (vignes, plantes aromatiques, oléiculture, etc.)

Figure 4: Cartographie des espaces agricoles

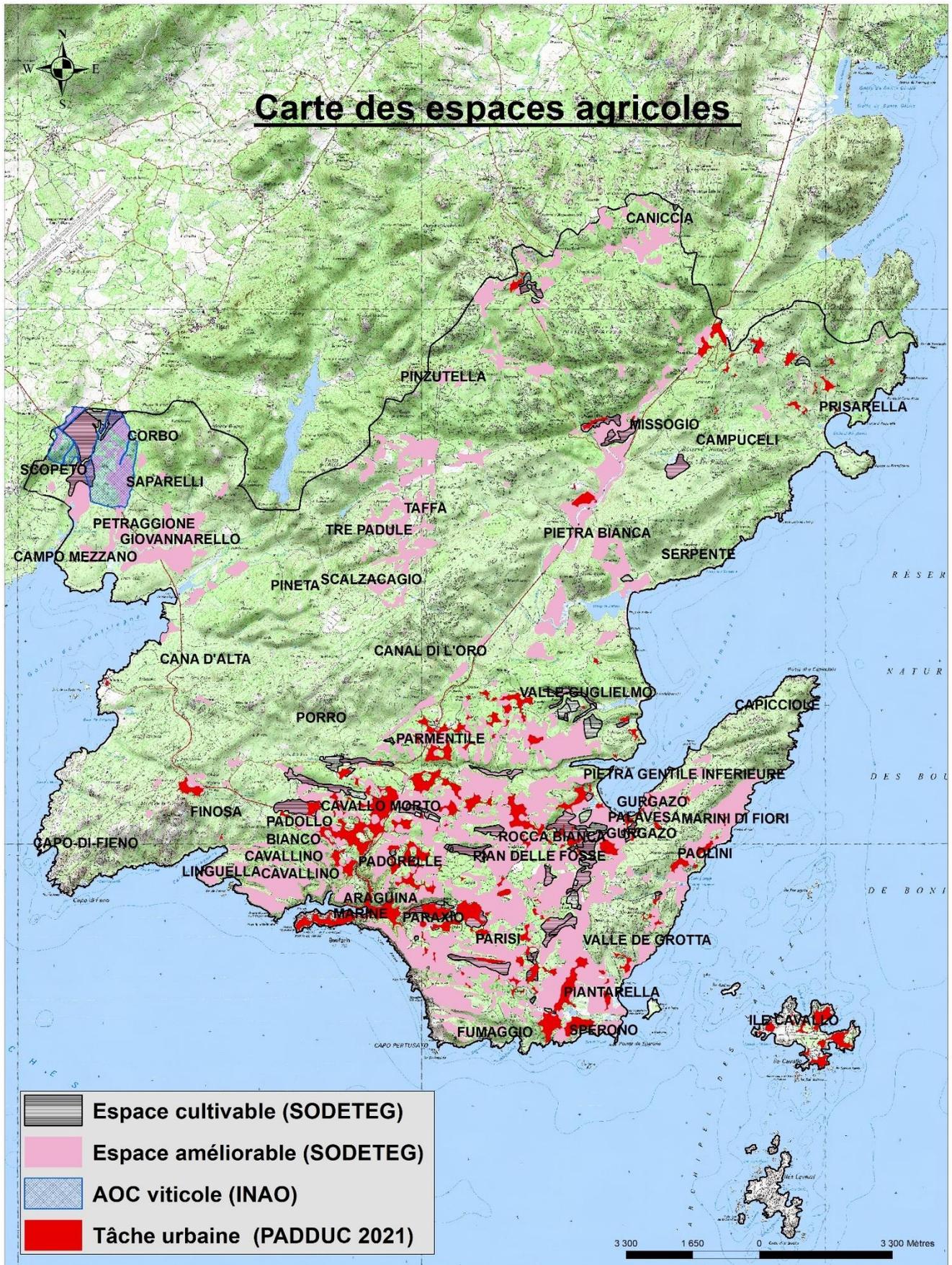


Figure 5: Carte des espaces agricoles identifiés suites des enquêtes sur terrain



Figure 6: Carte de l'arboriculture traditionnelle

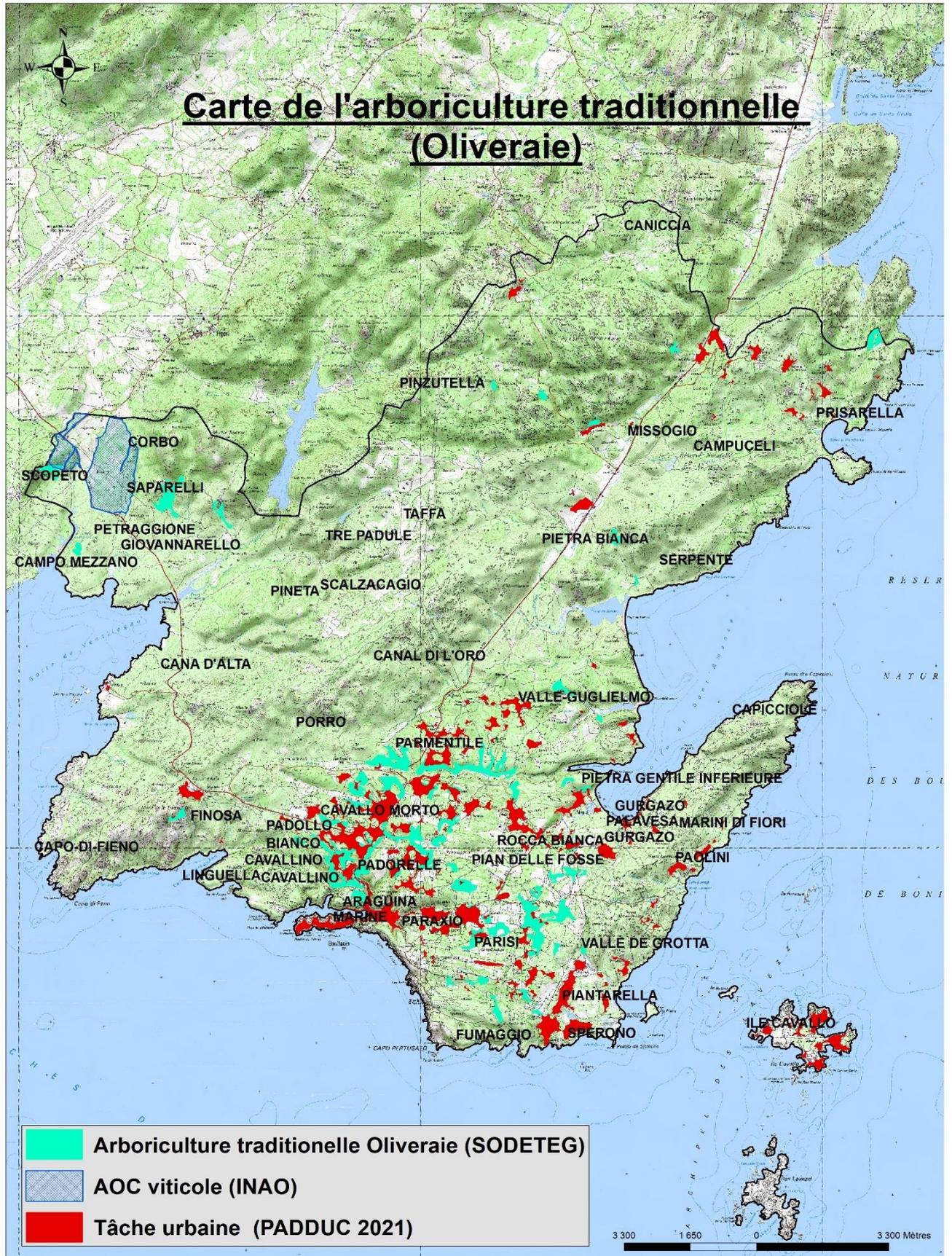
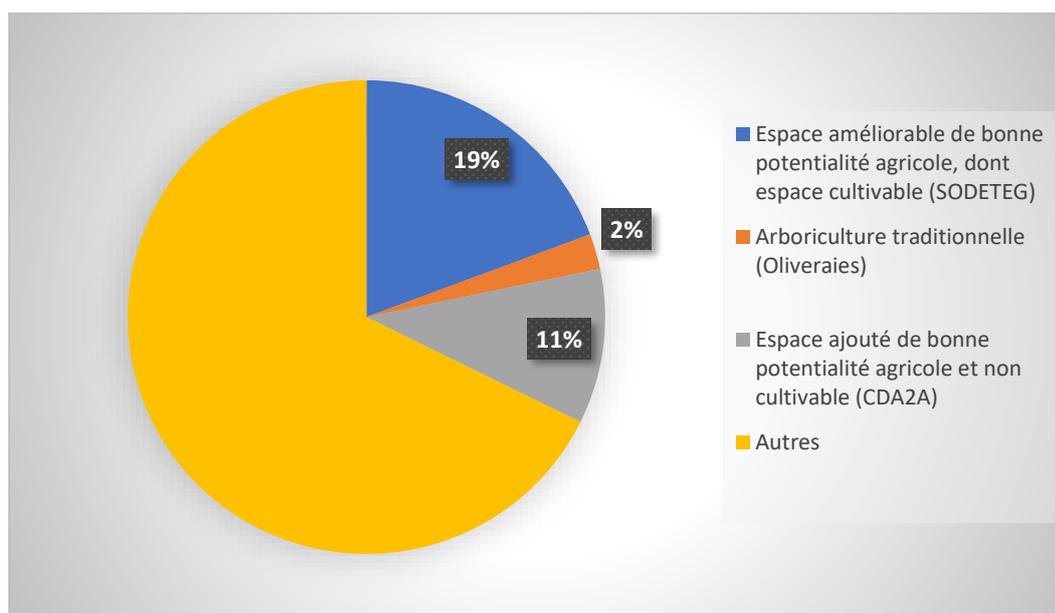


Tableau 1: Répartition des terres de la commune en fonction de leurs potentialités agropastorales

Potentialités agropastorales par type d'espace	Description	Surface (ha)	% territoire communal	Foncier public en ha	Foncier privé en ha
Espace cultivable (Représente 9 % par rapport à la surface totale des potentialités agricoles)	Pour tout type de mise en culture	381 ha	2,75 %	20 ha	361 ha
Espace améliorable de bonne potentialité agricole, dont espace cultivable (SODETEG) - Très forte potentialité - Forte potentialité - Moyenne potentialité - Faible potentialité	Possibilité d'implanter prairies ou cultures adaptées	2 674 ha	19,32 %	668,5 ha	2 005,5 ha
Arboriculture traditionnelle (Oliveraies)	Peu exploitée	333,29 ha	2,40 %	33,32 ha	299,97 ha
Espace ajouté de bonne potentialité agricole et non cultivable (CDA2A)	Vergers, Parcours, Terrains exploités	1 463,90 ha	10,57 %	512,36 ha	951,54 ha
Autres	Parcours de faible potentialité fourragère	9 368,81 ha	67,69 %	2 682,82 ha	6 685,99 ha
Somme		13 840	≈ 100%	3 917 ha	9 923 ha

(Details : Voir annexe c)

Figure 7: type d'espace et surface



Il ressort de ces résultats que la commune de Bonifacio compte **4 471,19** hectares de terres présentant des espaces agropastorales, soit 32 % de la surface totale de la commune.

2,75 % du territoire communal sont des **espaces cultivables**, ces derniers comprennent les espaces classés cultivables dans l'étude SODETEG en 1979, de part la nature de leur sol et de leur pente ou du fait de la présence d'une culture (cultures herbacées, vignes, vergers et jardins). Ils comprennent également les espaces cultivés plus anciens (1951) et actuels. Les aptitudes générales des sols sont favorables à l'implantation de presque toutes les cultures.

19,32 % du territoire communal présentent un **pastoral améliorable**, il comprend :

Les espaces pastoraux à fortes potentialités fourragères (production de 2000 à 2800Uf/ha) correspondent à des espaces identifiés dans la SODETEG et présentant de fortes potentialités pastorales mais qui ne sont pas cultivables. Ils sont le plus souvent constitués de parcours non boisés mais impropres au labour et de parcours de Prébois avec un couvert arboré peu dense. Ils peuvent accueillir des prairies naturelles, des vignes et servir de parcours. Les plus souvent, l'horizon de surface est sain mais caillouteux ce qui limite les possibilités de mise en valeur.

Les autres espaces pastoraux à potentialités fourragères correspondent à des espaces pastoraux améliorables identifiés dans la SODETEG et présentant des potentialités de 1200 à 600UF/ha. La végétation en présence est sensiblement la même que pour la catégorie précédente mais l'horizon de surface est moins favorable. Ils constituent principalement des parcours.

67,69 % des terres de la commune ne présentent aucune potentialité agricole identifiée mais sont le support d'activités agricoles (parcours) ou constituent **des espaces de réserve**.

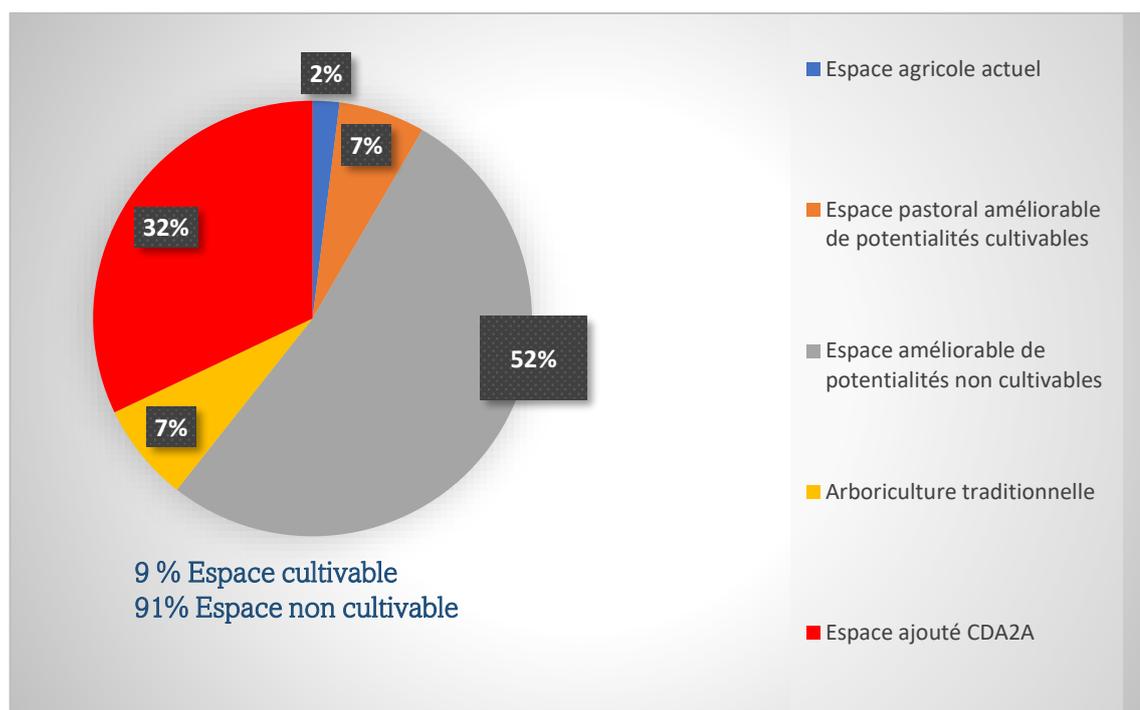
Aussi, en se basant sur l'étude de la SODETEG, on remarque que :

Seulement 8,52 % des espaces classés en potentialité, présentent un potentiel agronomique **élevé** (voir tab ; ci-dessous). Ces surfaces représentent environ 381 ha sont donc très limitées et sont d'autant plus à valoriser pour l'agriculture. Ces sols sont logiquement localisés au sud et nord-est de la commune, plus précisément sur le golfe de Spérone et le golfe de Sant'Amanza.

Tableau 2: Classification des espaces cultivables

Potentialités agropastorales	Description	Surface en ha	
Espace agricole actuel	<ul style="list-style-type: none"> - Cultures herbacées - Jardin - Vergers - Vignes 	90,01 ha	
Espace pastoral améliorable de potentialités cultivables	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours non boisé éventuellement cultivable -pente inf. à 15 % - potentialités pastorales : 2800 UF/ha/an - Parcours non boisé éventuellement cultivable -pente inf. à 15 % - potentialités pastorales : 2000 UF/ha/an - Parcours non boisé éventuellement cultivable -pente inf. à 15 % - potentialités pastorales :1200 UF/ha/an - Parcours non boisé éventuellement cultivable -pente inf. à 15 % - potentialités pastorales : 600UF/ha/an - Parcours à aménager en bocage avec haies vives et parcelles cultivables- potentialités pastorales : 2800/UF/ha/an - Parcours à aménager en bocage avec haies vives et parcelles cultivables- potentialités pastorales : 2000/UF/ha/an - Parcours à aménager en bocage avec haies vives et parcelles cultivables- potentialités pastorales : 1200/UF/ha/an 	290,99 ha	Espace cultivable 381 ha
Espace améliorable de potentialités non cultivables	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours non boisé impropre au labour – potentialité pastorales : 2800UF/ha/an - Parcours non boisé impropre au labour – potentialité pastorales : 2000UF/ha/an - Parcours non boisé impropre au labour – potentialité pastorales : 1200UF/ha/an - Parcours non boisé impropre au labour – potentialité pastorales : 600UF/ha/an - Parcours à aménager en pré-bois couvert arboré clair – potentialités pastorales : 2800UF/ha/an - Parcours à aménager en pré-bois couvert arboré clair – potentialités pastorales : 2000UF/ha/an - Parcours à aménager en pré-bois couvert arboré clair – potentialités pastorales : 1200UF/ha/an - Parcours à aménager en pré-bois couvert arboré clair – potentialités pastorales : 600UF/ha/an 	2 293ha	Espace non cultivable 4 090,19 ha
Arboriculture traditionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Oliveraie 	333,29 ha	
Espace ajouté CDA2A	<ul style="list-style-type: none"> - Vergers, Parcours, Terrains exploités 	1 463,90 ha	
Totale		4 471, 19 ha	

Figure 8: Classification des espaces cultivables



Les terres à très fortes potentialités constituent en majorité le capital des terres mécanisables, elles offrent un potentiel d'autonomie fourragère élevé, déterminant pour la rentabilité des exploitations d'élevage et représentent un capital de production alimentaire important pour la commune. Ce sont des surfaces stratégiques pour le maintien et le développement de l'agriculture.

Dans une perspective d'aménagement stratégique et durable de la commune, la potentialité agronomique des sols apparaît être un critère prioritaire. Elle est d'ailleurs clairement citée par le code de l'urbanisme pour la définition des zones A : « secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. » (art. R.123-7 du Code de l'Urbanisme).

La SODETEG, n'est pas la seule donnée utilisable pour avoir un aperçu des terrains mécanisables. En effet, des modèles numériques de terrains permettent d'avoir une idée des pentes en s'appuyant sur les cartes IGN et les courbes de niveau. Ainsi, sans prendre en compte la donnée fourragère cette fois, nous pouvons indiquer que 7551 ha possèdent une pente inférieure à 15% et pouvant être mécanisables.

Ces espaces correspondent à peu de choses près à ceux cartographiés comme mécanisables par la SODETEG. La carte de ces espaces est toutefois présentée ci-après.

A savoir aussi, que certains de ces espaces peuvent être valorisés dans d'autres activités agricoles comme les plantes aromatiques, la vigne qui ne nécessitent pas des sols très riches. De plus, sur les terrains mécanisables, un travail du sol ou des mises en valeur peuvent permettre d'améliorer la potentialité initiale du terrain. C'est pourquoi le facteur « mécanisable » est primordial.

Constats

Il apparaît clairement que plusieurs espaces présentant des pentes inférieures à 15% ne sont pas cultivés et n'ont pas été considérés comme cultivables par l'étude SODETEG, vraisemblablement en rapport avec la nature de leurs sols. Ces terrains sont situés presque sur la totalité du territoire communal.

Le potentiel agricole de la commune peut être envisagé comme un croisement de données : SODETEG, IFN et données issues des observations actuelles et passées, notamment pour ce qui concerne les espaces cultivables. Il faut dire que les terrains possédant une potentialité agropastorale, sont assez dispersés sur la commune.

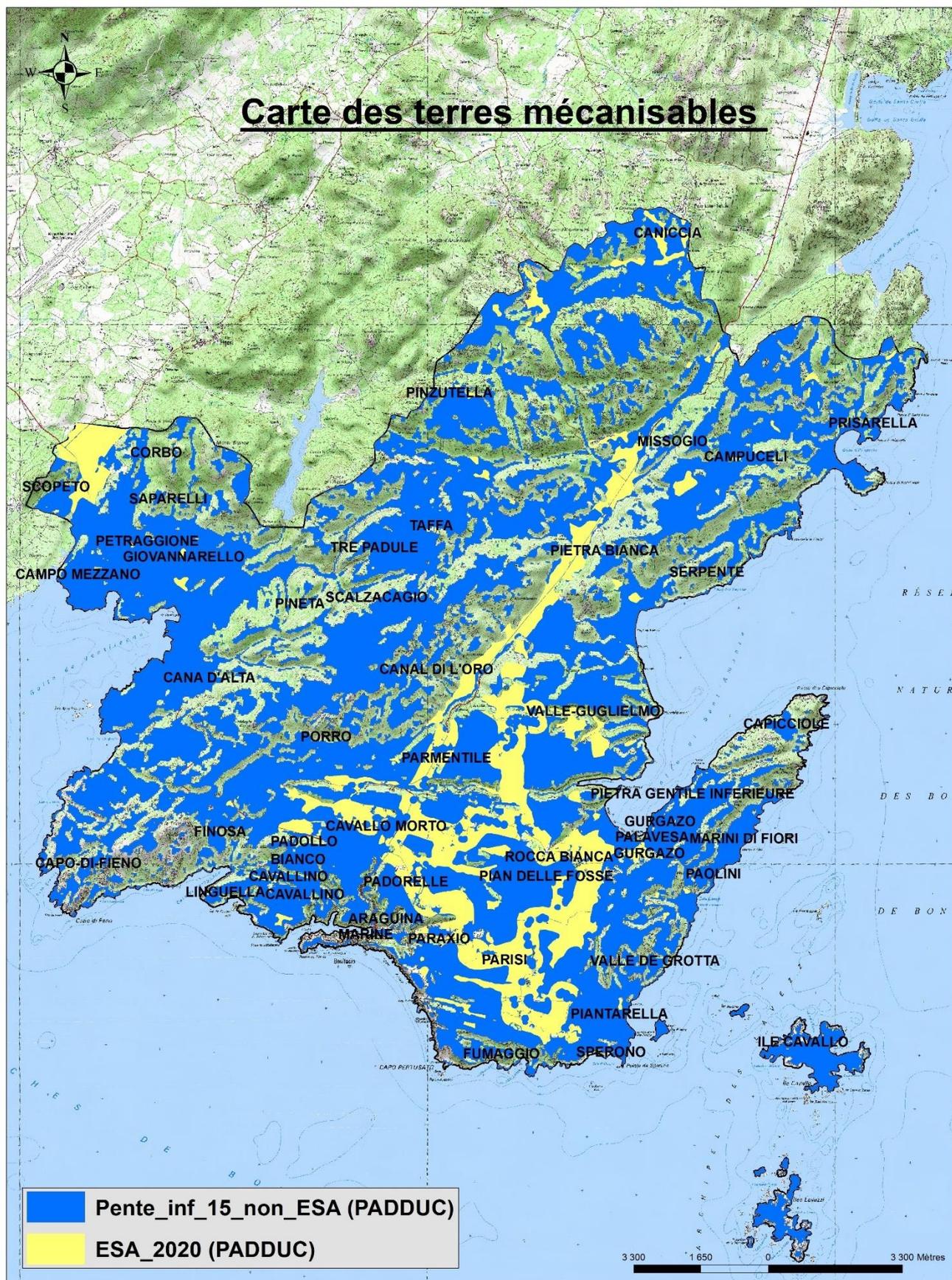
Dans un premier temps, on remarque la présence de terrains intéressants pour l'activité agricole, ce sont en majorité des terrains **faiblement pentus et donc mécanisables**, mais présentés comme sans potentialités agropastorales par la SODETEG. En effet, ces terrains sont situés partout sur le territoire communal.

En outre, des visites et des enquêtes ont été réalisées au cours cette étude dont le but est d'analyser le potentiel exploité et de comparer les potentialités identifiées de la carte SODETEG avec les évolutions récentes des espaces agricoles exploités. Les résultats de ces enquêtes montrent que les **potentialités agropastorales de certaines terres agricoles exploitées ne correspondaient pas avec le zonage agro-sylvo-pastoral, réalisé par la SODETEG**. En effet, des espaces n'étaient pas considérés comme ayant une potentialité agropastorale, alors que ces derniers étaient en réalité des terrains faiblement pentus, mécanisables, cultivables et donc à potentialités agricoles. **Nous avons représenté ces terrains en tant qu'espace ajouté par la CDA2A sur la carte des espaces agricoles.**

D'autre part, les terres sans potentialités sont majoritaires sur la commune et sont en général recouvertes de maquis ou de forêts denses (en majorité du chêne liège, chêne vert et de pin maritime).

De nombreuses oliveraies sont également présentées et ne sont pas répertoriées comme des terres à fortes potentialités agropastorales mais peuvent être valorisées en oléiculture.

Figure 9: Carte des terres mécanisables



1.1.1.2 Caractérisation des espaces forestiers à enjeux pour leur potentiel en ressources ligneuses

Terrain ne relevant pas du régime forestier (Inventaire forestier national 2003)

D'après l'Institut national de la statistique et des études économiques, le régime forestier est l'ensemble des règles de gestion définies par le code forestier et mises en œuvre par l'office national des forêts (ONF). Il est applicable aux forêts appartenant à l'état, aux collectivités territoriales ou à des établissements publics et d'utilité publique.

Par ailleurs, il concerne un certain nombre de terrains non boisés tels que les périmètres de restauration de terrains en montagne ou les zones de dunes du littoral.

En se basant sur les données de l'INF, tout le territoire bonifacien est défini en tant que terrain ne relevant pas du régime forestier, en outre il n'existe pas de forêts publiques à Bonifacio.

Analyse du potentiel forestier

En forêt privée les potentialités forestières correspondent aux surfaces forestières totales (source : IFN 2003) auxquelles sont retranchées les forêts présentes sur des pentes supérieures à 40%. Au-delà de 40% de pente on estime que le travail en forêt présente de très fortes contraintes pour l'exploitation des bois ou la préservation des milieux. Une potentialité peut être économique, environnementale ou sociale. Dans cette étude n'apparaissent que les surfaces en forêt privée ayant des pentes inférieures ou égales à 40 %. Ces peuplements ont été analysés en termes de potentialité suivant l'essence la plus représentée.

Avec pratiquement 5 020 ha de peuplements forestiers privés répertoriés, le taux de boisement sur la commune de Bonifacio s'établit à 36%.

Le paysage forestier est dominé par la garrigue (ou maquis non boisé), représentant 58 % de la surface totale. Les peuplements de chênes lièges s'étendent à plus de 1900 ha, les peuplements de chênes verts occupent plus de 1400 ha, les feuillus occupent 1107 ha de terres et les Pins 233 ha.

L'arboriculture traditionnelle, plus précisément l'olivieraie représente seulement 2% de l'ensemble du territoire, avec 333,29 ha.

Remarque : les données ci-dessus sont indicatives et résultent d'un travail SIG sur la base des données de l'IFN 2003 et de la SODETEG 1989.

Il est important de préciser que ces données ne doivent en aucun cas être extrapolées pour quantifier une ressource forestière à l'échelle de la commune. Elles ont simplement le mérite de donner des tendances et de permettre une projection sur le territoire au travers des photographies. Tout projet futur émanant du DOCOBAS devra s'attacher à la réalisation d'une estimation plus précise de la ressource forestière en cohérence avec le projet

Figure 10: Cartographie des espaces forestiers

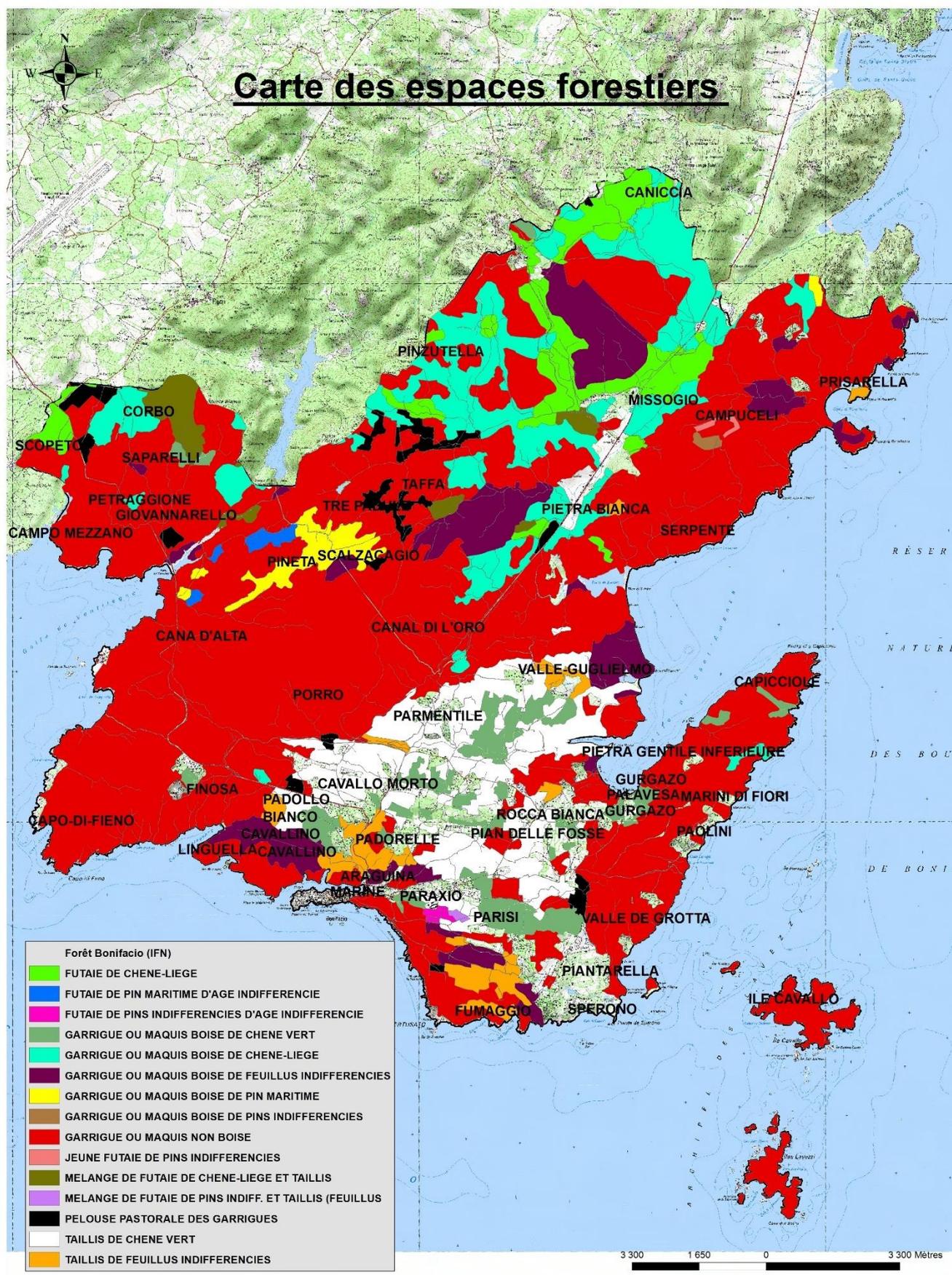
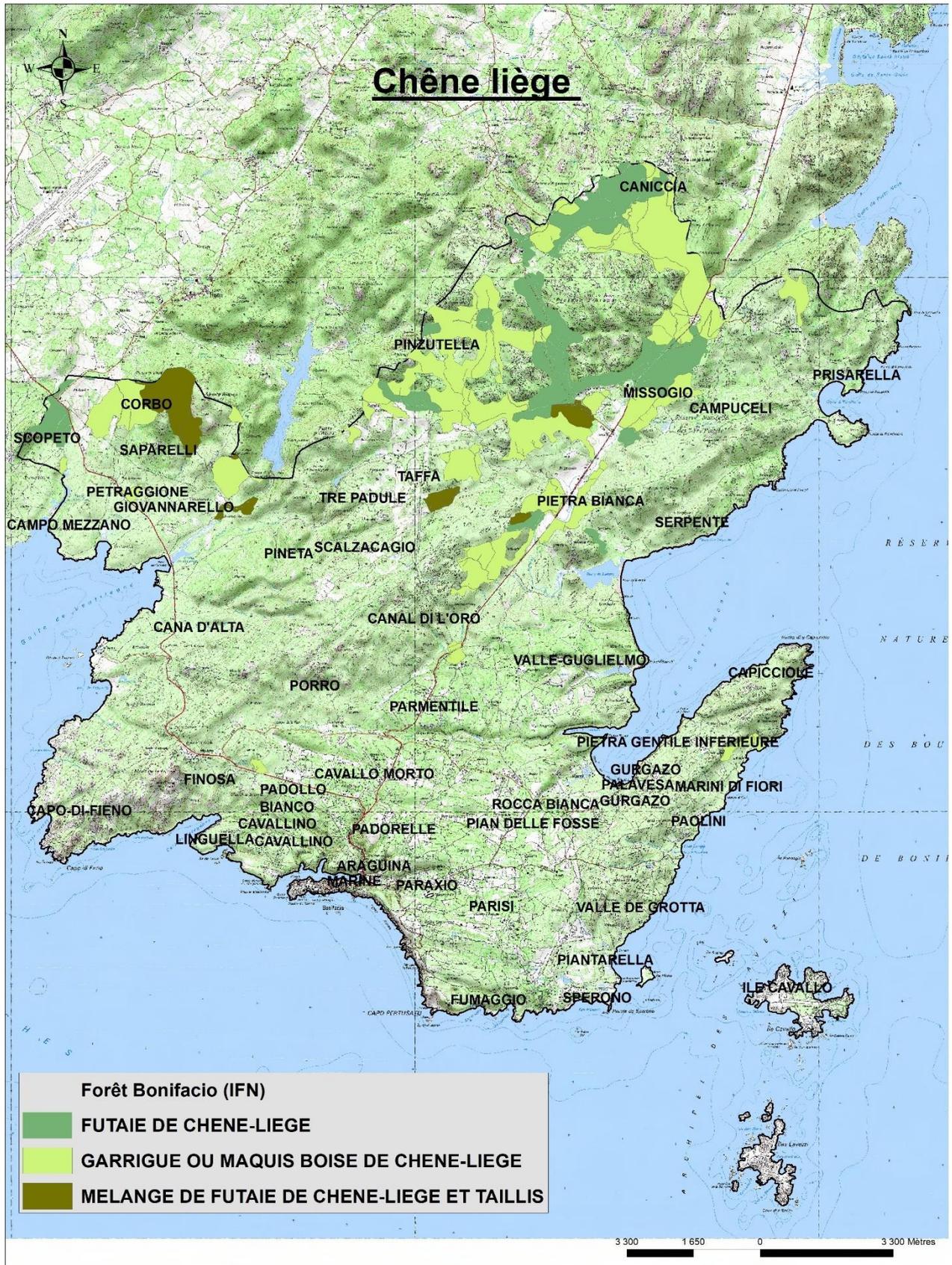


Tableau 3: Types d'espaces forestiers

Peuplements	Privé ne relevant pas du régime forestier	% Territoire communal
Chêne liège - FUTAIE DE CHENE-LIEGE - MELANGE DE FUTAIE DE CHENE-LIEGE ET TAILLIS - GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE-LIEGE	1916,92 ha	13,85 %
Chêne vert - TAILLIS DE CHENE VERT - GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE VERT	1428,78 ha	10,32 %
Feuillus - GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES - TAILLIS DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	1107,89 ha	8 %
Pins - FUTAIE DE PINS INDIFFERENCIES D'AGE INDIFFERENCIE - FUTAIE DE PIN MARITIME D'AGE INDIFFERENCIE - GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE PIN MARITIME - GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE PINS INDIFFERENCIES - JEUNE FUTAIE DE PINS INDIFFERENCIES - MELANGE DE FUTAIE DE PINS INDIFF. ET TAILLIS (FEUILLUS)	233,25 ha	1,68 %
Oliveraies (SODETEG)	333,29 ha	2,40 %
Pelouse pastorale	201,49 ha	1,45 %
Maquis non boisé	7893,29 ha	57,03 %
Autres	725,09 ha	5,23 %
Somme	13 840	≈100 %

Chêne liège



Description du peuplement :

Le chêne liège est un arbre de la famille des fagacées, comme le châtaignier et le hêtre. C'est une espèce remarquable de chêne, à croissance lente, même jeune, mais qui peut vivre des centaines d'années. Dressé au port arrondi, parfois tortueux, il peut atteindre plusieurs dizaines de mètres de haut (10-15 m de hauteur en général), réservé aux climats doux, en forêt ou en sujet isolé.

Le chêne liège est réputé pour apprécier particulièrement les sols les plus pauvres, sablonneux et surtout non calcaire. Il semble même qu'une bonne terre soit plutôt néfaste pour la qualité de l'écorce.

Le chêne liège représente un enjeu fort au niveau de la production de bois de chauffage, il occupe la partie nord de la commune de Bonifacio (carte ci-dessus).

- Le mélange entre futaie de chêne liège et taillis occupent 160,14 ha. Les arbres de futaie sont des arbres issus de graines et sont suffisamment espacés pour permettre le développement du taillis.

Remarque : En Pays de la Loire, le mélange futaie-taillis est une dénomination utilisée pour décrire les peuplements issus du traitement en taillis sous futaie. Ce mode de gestion complexe n'est, en effet, plus pratiqué depuis longtemps. Aujourd'hui, en fonction de leur histoire et de leur évolution, les mélanges futaie taillis présentent des aspects très variés. Cette diversité ne doit pas cacher une réalité souvent simple : c'est à partir de l'état du taillis que se décide la gestion.

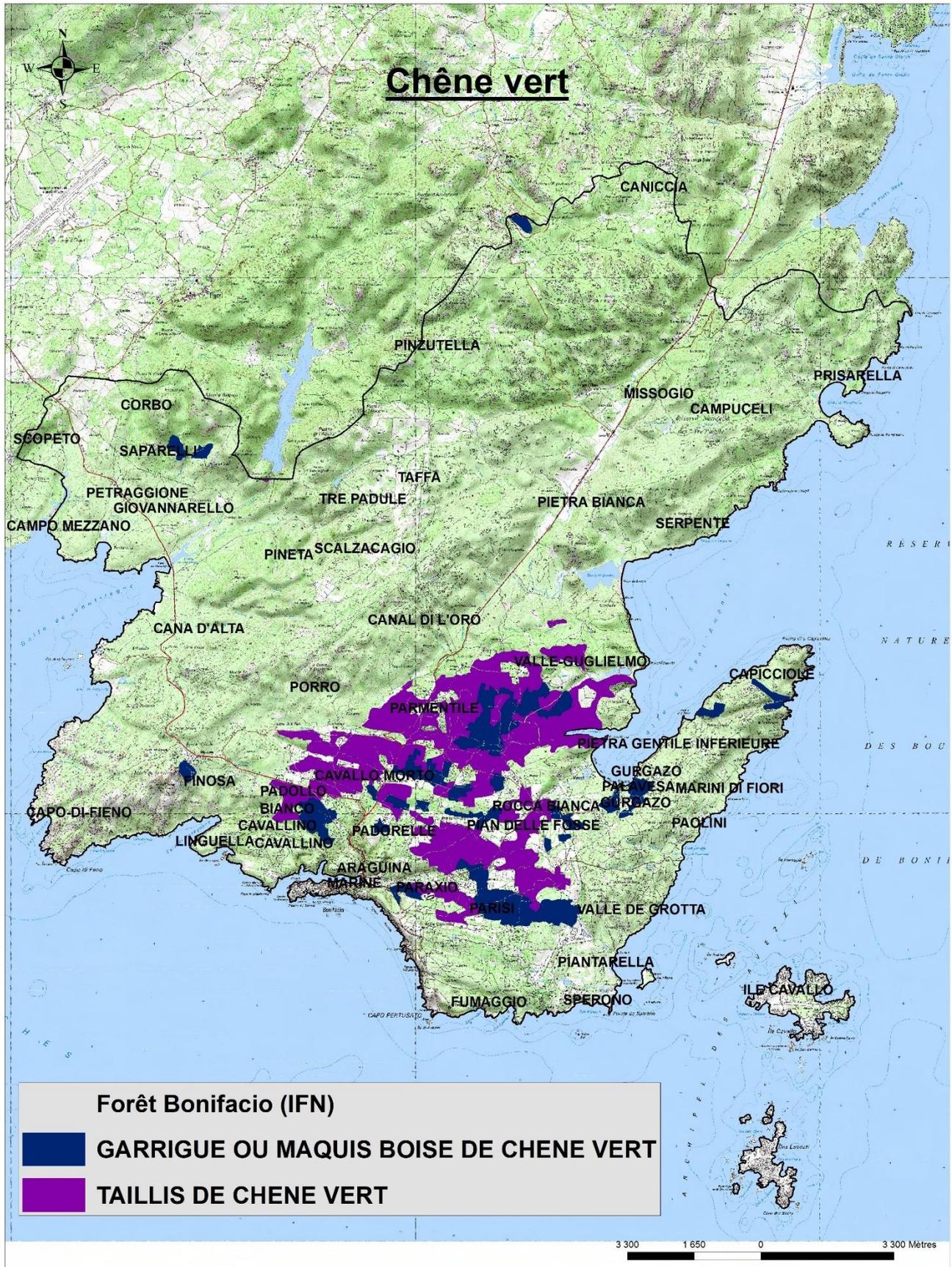
- La futaie de chêne liège occupent 544, 95 ha
- La garrigue ou maquis boisé de chêne liège occupe 1211,83 ha. Ces deux formations végétales sont caractéristiques du climat méditerranéen. Elles sont toutes les deux, le résultat de la dégradation d'une forêt. Ces dégradations sont rarement naturelles (foudre, insectes ravageurs...). Elles sont plus fréquemment dues à l'homme : élevage de chèvres, cultures, habitat, bois de chauffage, toujours précédées d'un incendie pour "nettoyer le terrain".

NOM DU PEUPEMENT

CHENE LIEGE

HAUTEUR DU PEUPEMENT (M)	Variable 10 à 15
DIAMETRE MOYEN DES ARBRES (CM)	Variable 30 à 80
VOLUME MOYEN M³/ HA	100 à 650
VOLUME TOTAL M³/ HA	≥ 191 692

Chêne vert



Description du peuplement :

Le chêne vert est une espèce d'arbres à feuillage persistant de la famille des Fagacées, présent sous forme de bois clairs et garrigues. Il occupe surtout la partie sud du territoire bonifacien.

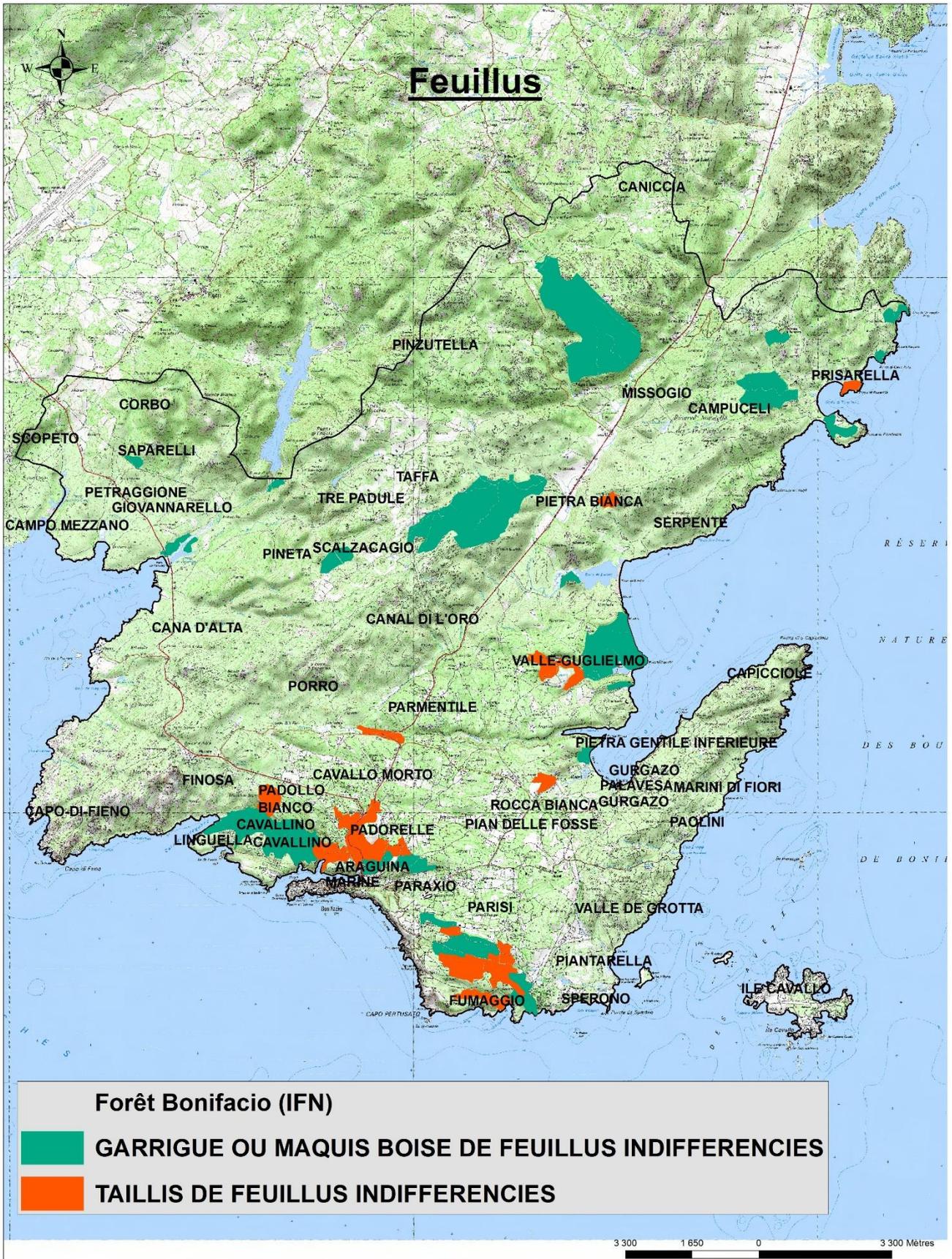
D'une manière générale, La croissance du chêne vert est lente, mais il peut atteindre jusqu'à 20 mètres de haut pour 10 à 20 mètres d'envergure. Son houppier est arrondi et ses branches deviennent tortueuses en vieillissant. Son écorce grise et lisse se craquelle avec le temps. Il a une longévité de 200 à 1 500 ans.

Le chêne vert est un symbole de force et de longévité, très utilisé comme bois de chauffage, il est très dur et résistant qui peut être conservé longtemps.

- La garrigue ou maquis boisé de chêne vert occupe 446,43 ha
- Le taillis de chêne vert occupe 982,55 ha

NOM DU PEUPEMENT	CHENE VERT
HAUTEUR DU PEUPEMENT (M)	Variable 10 à 20
DIAMETRE MOYEN DES ARBRES (CM)	Variable Maquis boisé de chêne vert : 5 à 8 Taillis de Chêne vert : 10 à 20
VOLUME MOYEN M³/ HA	Maquis boisé de chêne vert ≤ 50 Taillis de chêne vert : 200 à 250
VOLUME TOTAL M³/ HA	≥ 71 439

Feuillus

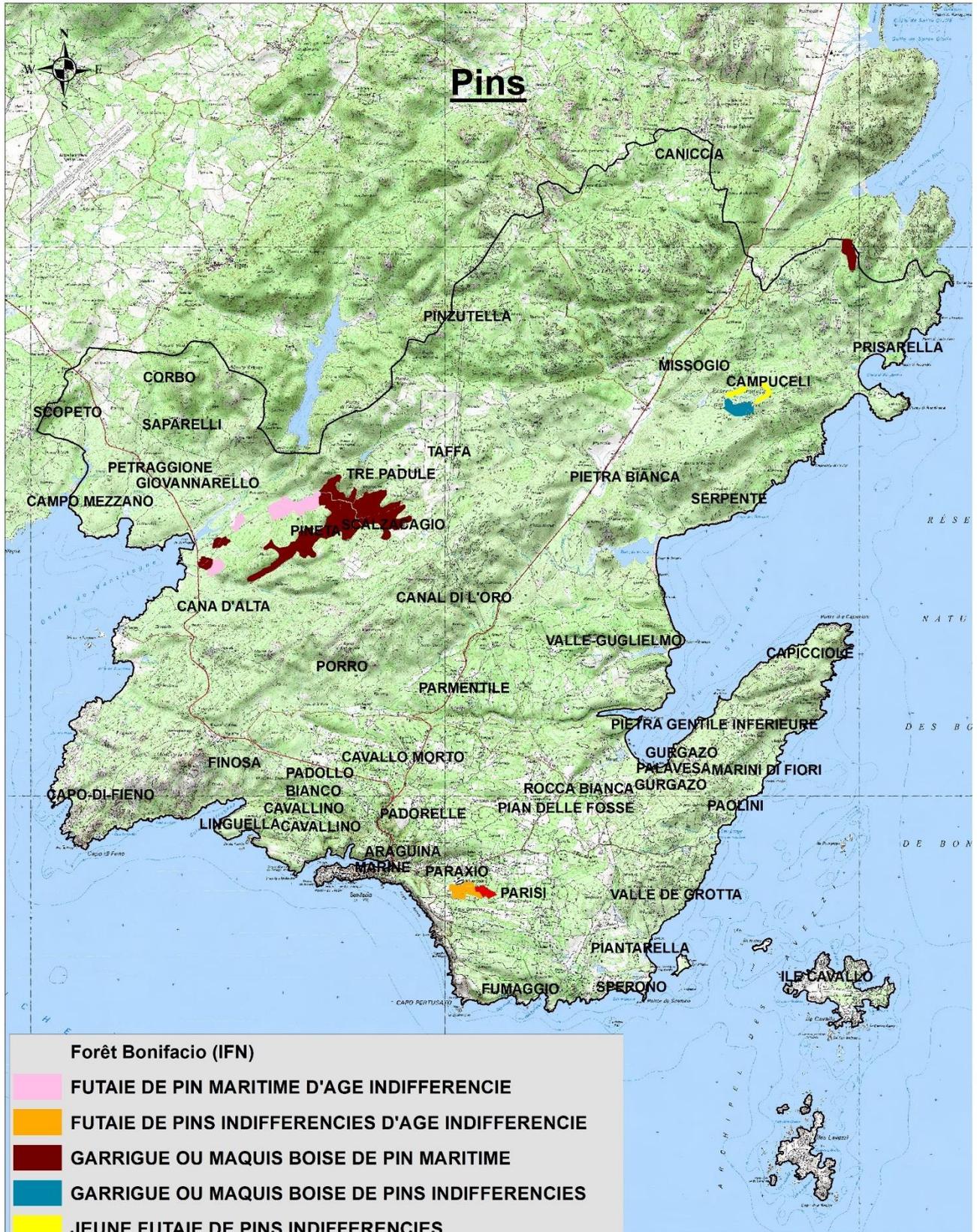


Description du peuplement

- La garrigue ou maquis boisé de feuillus occupent 850,96 ha, ce type de peuplement à faible densité et au couvert ouvert ne représente pas une priorité sylvicole. Il a un rôle au niveau du paysage, du maintien des sols, de la biodiversité et de l'accueil du public.
- Le taillis de feuillus indifférencié occupe 256,92 ha, Peuplement composé de chêne vert, frêne, arbousier sous régime de taillis. Le principal enjeu est la production de bois de chauffage ou la gestion des ripisylves (valdu niellu, valdu valdu, A levra).

NOM DU PEUPEMENT	FEUILLUS
HAUTEUR DU PEUPEMENT (M)	Variable 5 à 20
DIAMETRE MOYEN DES ARBRES (CM)	Variable 20 à 25
VOLUME MOYEN M³/ HA	≥ 250
VOLUME TOTAL M³/ HA	≥ 276 972,5

Pins



Forêt Bonifacio (IFN)	
	FUTAIE DE PIN MARITIME D'AGE INDIFFERENCIE
	FUTAIE DE PINS INDIFFERENCIES D'AGE INDIFFERENCIE
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE PIN MARITIME
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE PINS INDIFFERENCIES
	JEUNE FUTAIE DE PINS INDIFFERENCIES
	MELANGE DE FUTAIE DE PINS INDIFF. ET TAILLIS (FEUILLUS)

3 300 1 650 0 3 300 Mètres

Description du peuplement :

Le pin est un grand arbre résineux, monoïque, à aiguilles persistantes longues, minces, pointues. Le bois de cet arbre crépite dans la cheminée.

Seulement 1,6% de l'ensemble du territoire bonifacien est occupé par des pins, ces derniers sont localisés surtout sur la partie nord-ouest de la commune sous forme de garrigue ou maquis boisé de pin maritime.

- La futaie de pin maritime d'âge indifférencié occupe 36,58 ha sur le territoire bonifacien
- La futaie de pins indifférenciés d'âge indifférencié occupe 12,09 ha
- La garrigue ou maquis boisé de pin maritime occupe 158,97 ha
- La jeune futaie de pins indifférenciés occupe 8,88 ha
- Le mélange de futaie de pin indifférencié occupe presque 5 ha

NOM DU PEUPEMENT	PINS
HAUTEUR DU PEUPEMENT (M)	Variable 10 à 15
DIAMETRE MOYEN DES ARBRES (CM)	Variable 15 à 30
VOLUME MOYEN M³/ HA	100 à 500
VOLUME TOTAL M³/ HA	≥ 23 325

Oliveraie



Description du peuplement :

La source IFN identifie seulement 14 ha en garrigue ou maquis boisé d'oliviers sur la totalité de la commune, ces données ne cernent pas toute la réalité du territoire.

Nous nous sommes basés donc sur la source de la SODETEG qui identifie 333 ha d'olivieraie se répartissant entre les secteurs de Corcone, Parisi, Bancarello, Padurella, Cavallo Morto et Canetto/Canalli.

Le bois d'olivier est un bois dur, de très haute qualité, 20% plus dense que le hêtre. Ceci lui confère une plus grande résistance lui permettant d'être utilisé pour plusieurs fabrication.

NOM DU PEUPEMENT	OLIVERAIE
HAUTEUR DU PEUPEMENT (M)	Variable 10 à 20
DIAMETRE MOYEN DES ARBRES (CM)	Variable
VOLUME MOYEN M³/ HA	≤ 100
VOLUME TOTAL M³/ HA	≥ 33 329

1.1.1.3 Localisation des espaces susceptibles de répondre aux définitions des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) et des Espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle proposées dans le PADDUC

Le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) adopté en 2015, est le reflet des dernières lois prises en matière d'aménagement du territoire et d'une politique publique de lutte contre l'étalement urbain.

L'étalement urbain et la consommation foncière entraînent une artificialisation des sols qui peut parfois aller à l'encontre des préoccupations environnementales récentes, ayant notamment pour conséquence une diminution et un mitage des espaces naturels et agricoles.

En l'occurrence, la Corse, n'échappe pas à ce dogme et doit désormais répondre à l'objectif de la loi climat d'aout 2021, la zéro artificialisation nette des sols d'ici 2050.

Il est donc primordial de travailler sur une meilleure utilisation des sols et de concilier l'urbanisation future avec l'activité agropastorale.

Le DOCOBAS est un des outils, avec le plan local d'urbanisme, de traduction des orientations du PADDUC à l'échelle du territoire de la commune.

Le PADDUC a souhaité donner une valeur agricole à la Corse et ce, en créant des ESA et des ERPAT.

Les ESA sont les espaces cultivables, à potentialité agronomique, incluant les espaces pastoraux et présentant les meilleures potentialités. Ce sont des espaces cultivables et équipés ou en projet d'équipement structurant d'irrigation.

Les espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle regroupent, eux, les espaces à vocation pastorale reconnus d'intérêt agronomique pour les systèmes de production traditionnels.

En termes d'ESA et d'ERPAT, la Commune est assez contrainte (extrait cartographique).

En effet, les Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) cartographiés au 50millième, à Bonifacio, ont vocation à être sauvegardés et atteindre une surface minimale de 1158 hectares prévue au PADDUC.

Le diagnostic agricole doit permettre de localiser des espaces agricoles d'une potentialité similaire dans le respect de la surface minimale de 1158 hectares.

Quant aux Espaces Ressources pour le Pastoralisme et l'Arboriculture Traditionnelle (ERPAT) ils ne peuvent être déclassés qu'à condition de la consommation préalable des espaces urbanisables selon les modalités prévues par le PADDUC, hors des zones agricoles. Cependant la consommation de ce type d'espace peut faire l'objet de mesures compensatoires en termes d'actions : Zone d'Agriculture Protégée (art. L. 112-2 code rural), politique d'aménagement foncier ou encore mesures de soutien aux activités agricoles.

Actuellement, si la Commune est soumise au RNU, elle n'élabore pas moins un nouveau plan local d'urbanisme dans lequel les ESA et les ERPAT seront retravaillés et viendront s'adapter au territoire.

Le PADDUC a défini les ESA selon trois critères :

- Espaces potentiellement cultivables
- Espaces agricoles équipés du réseau d'irrigation (gestion OEHC)
- Espaces pastoraux dont la pente est inférieure à 15 %

Le zonage agrosylvopastoral de la Corse « SODETEG » a recensé en 1979 environ 90 hectares de terres agricoles cultivées et 2638,5 ha hectares d'espaces pastoraux améliorables. Environ 87,4 hectares de ces terres cultivées en 1979 et 831,78 hectares de ces espaces pastoraux améliorables ont été classées en ESA. Environ 878,51 hectares d'espaces pastoraux améliorables ont été classées en ERPAT (tableau ci-après).

Tableau 4 : les différentes catégories d'espaces agricoles et pastoraux : surface et classement

Potentialités agropastorales par type d'espace selon la SODETEG	Surface totale	Surface SODETEG classée en ESA (PADDUC)	Surface SODETEG classée en ERPAT(PADDUC)
Cultures herbacées	34 ha	33,0 ha	0 ha
Jardins J	5,9 ha	5,9 ha	0 ha
Vignes v	27,4 ha	26,5 ha	0 ha
Vergers V	22,6 ha	22 ha	0 ha
Total des espaces cultivés en 1979	90 ha		
Total des espaces cultivés en 1973 classés en ESA et ERPAT		87,4 ha	0 ha
Parcours non boisés à faible pente et à très fort potentiel CP1	38,8 ha	24,5 ha	0 ha
Parcours non boisés à faible pente et à fort potentiel CP2	99,5 ha	92,5 ha	0 ha
Parcours non boisés à faible pente et à moyen potentiel CP3	81,3 ha	81,3 ha	0 ha
Parcours non boisés à faible pente et à faible potentiel CP4	10,6	0 ha	0 ha
Parcours boisés à faible pente et à fort potentiel CPB1	36,2 ha	25,2 ha	0 ha
Parcours boisés à faible pente et à moyen potentiel CPB2	25	25	0 ha
Parcours non boisés à forte pente et à très fort potentiel P1	2,3 ha	0,8 ha	1,1 ha
Parcours non boisés à forte pente et à fort potentiel P2	148,8 ha	71 ha	0 ha
Parcours non boisés à forte pente et à moyen potentiel P3	706,3 ha	290 ha	53,4 ha
Parcours non boisés à forte pente et à faible potentiel P4	609,5 ha	23,3 ha	252 ha
Parcours boisés à forte pente et à très fort potentiel PB1	12,8 ha	0 ha	9,01 ha
Parcours boisés à forte pente et à fort potentiel PB2	142 ha	10 ha	42 ha
Parcours boisés à forte pente et à moyen potentiel PB3	598,7 ha	159 ha	401 ha
Parcours boisés à forte pente et à faible potentiel PB4	161,9 ha	29 ha	120 ha
Total des espaces pastoraux améliorables en 1979	2674,19 ha		
Total des espaces pastoraux améliorables 1973 classés en ESA et ERPAT		831,78	878,51

⇒ Ces chiffres ne correspondent pas au nombre total des ESA et ERPAT.

Figure 7 : Espaces agricoles, espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture et zones irrigables de la Commune avant application des critères du PADDUC

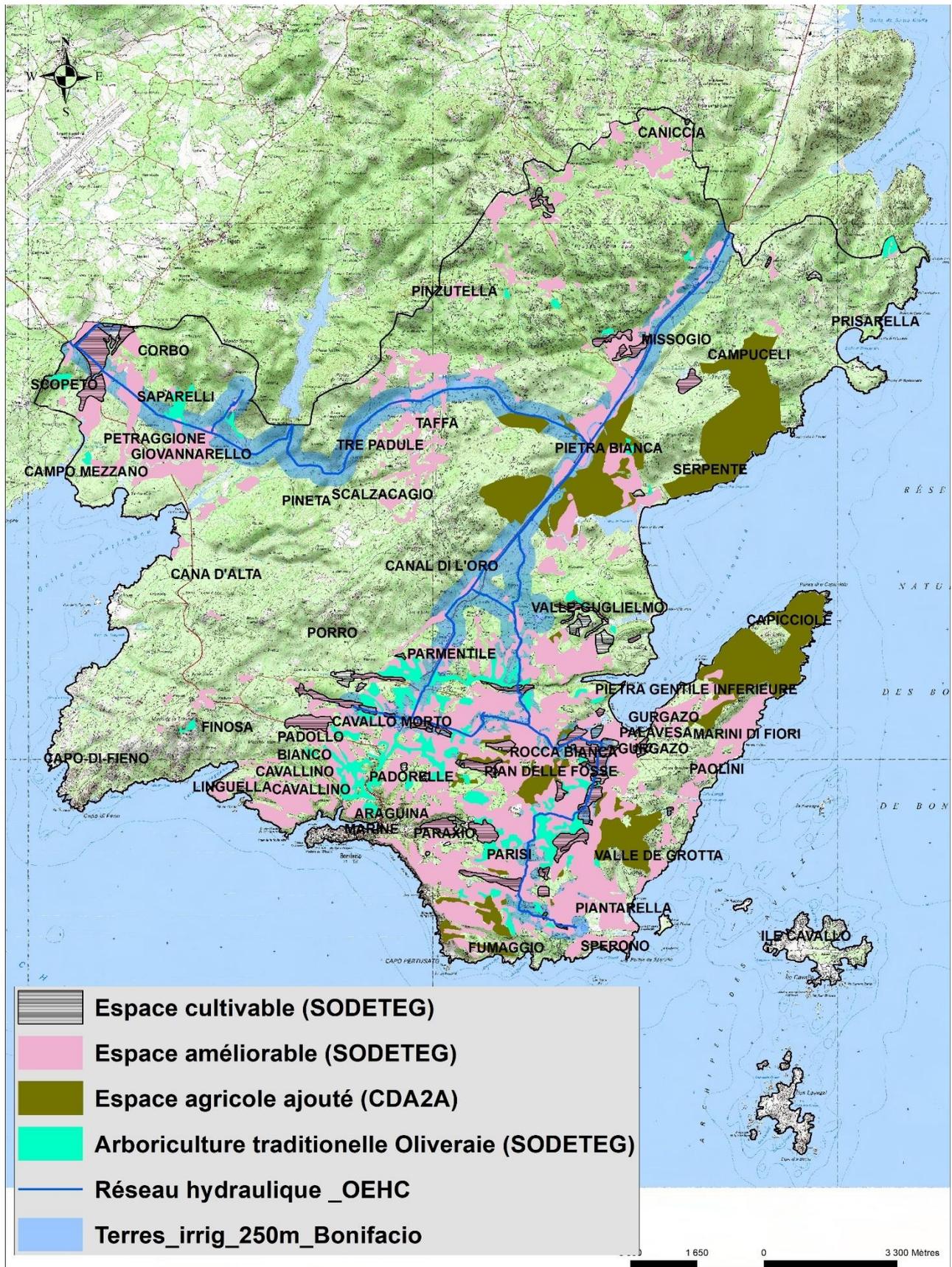
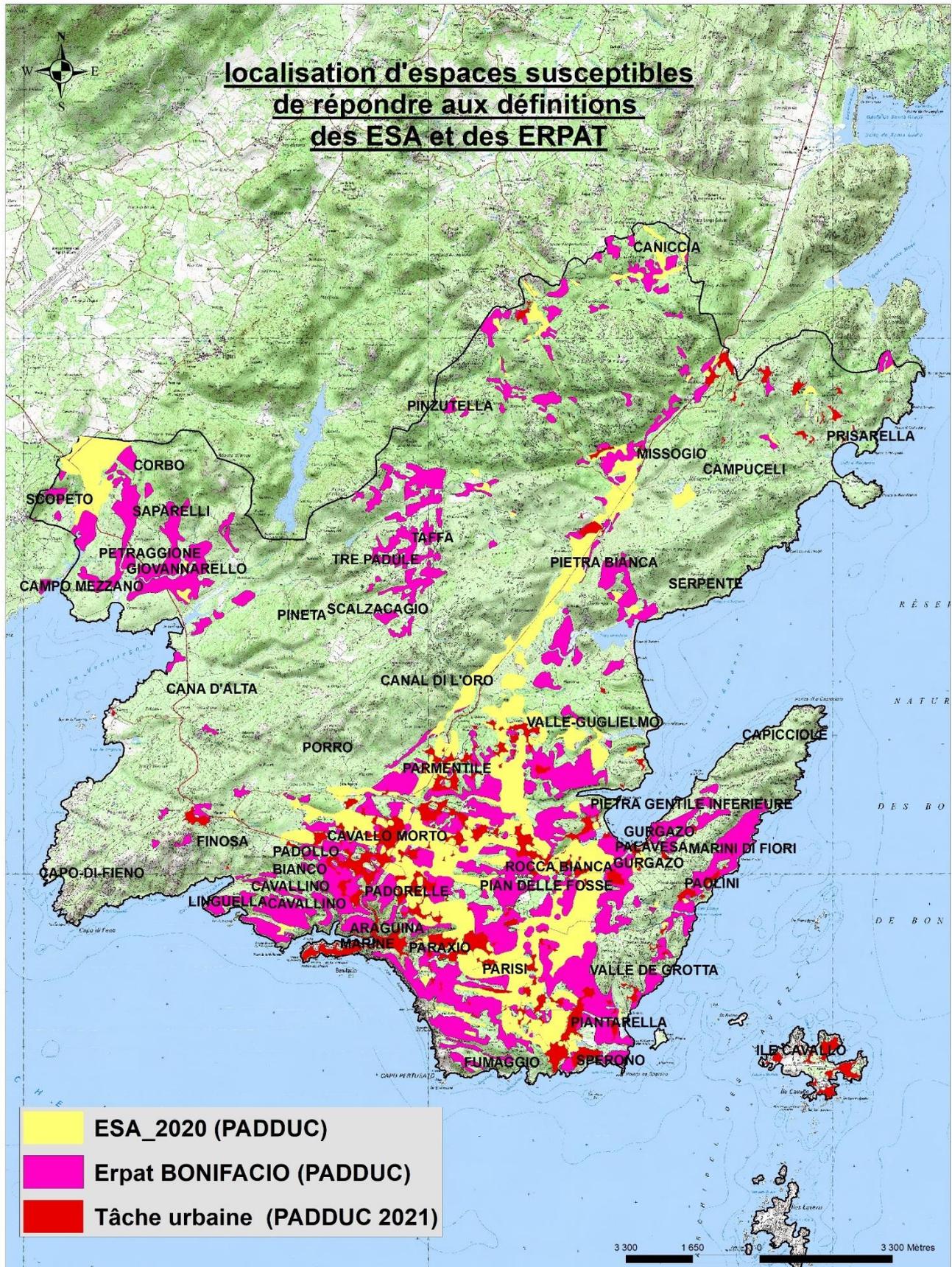


Figure 8 : localisation d'espaces susceptibles de répondre aux définitions des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) et des Espaces ressources pour l'arboriculture traditionnelle



La cartographie ci-dessus définit 1251,61 ha des espaces susceptibles de répondre aux définitions des ESA et 2061,36 ha d'espaces ressources pour l'arboriculture traditionnelle (ERPAT).

1.1.2 Identification d'autres fonctionnalités de l'agriculture et de la forêt

Contribution à la gestion des risques

Un plan de prévention des risques naturels et technologiques a été prescrit sur la Commune.

La commune de Bonifacio est soumise ainsi à de nombreux risques naturels : feu de forêt, inondation, mouvement de terrain et éboulements rocheux et submersion.

L'agropastoralisme participe à l'échelle du territoire, à rendre des services de régulation essentiels face aux changements climatiques et risques naturels.

S'agissant du feu de forêt, le pastoralisme contribue à diminuer les risques incendie. En effet, il vient compléter le dispositif de débroussaillage légal dans un rayon de 50 mètres autour des habitations. De même, l'agropastoralisme permet le maintien et l'entretien des milieux ouverts.

De plus, la Commune a entrepris la réalisation des zones d'appui à la lutte incendie situées à Balistra, Parmentile et Chiova d'Asino. Ces dernières, permettent, de par les réserves d'eau réalisées, la voie de circulation créée praticable par de gros engins, et de par le débroussaillage des espaces, de s'opposer aux grands incendies.

Pour autant, il n'existe pas encore de zones de renfort agricole, jouxtant les périmètres des ZAL, afin appuyer l'efficacité desdites ZAL et dont l'entretien et de bonnes pratiques (pâturage de la zone par le troupeau, nettoyage des haies et clôtures...) sont à réaliser annuellement par l'éleveur.

Concernant les Inondations, les espaces agropastoraux sont des moyens d'appui à la lutte contre ce risque. En effet, le maintien des espaces agricoles permet d'éviter l'artificialisation des sols. Ils peuvent contenir l'excès d'eau en amont des villes et un jouent ainsi un rôle de zone tampon en zone urbaine, limitant les crues importantes.

De par de meilleures pratiques culturales, par l'entretien des terres, les agriculteurs peuvent mettre en œuvre des techniques favorables à la réduction du risque de ruissellement et d'érosion à l'échelle de leur exploitation et par extension au secteur concerné ex : cultures perpendiculaires à la pente, diversification des assolements sur les parcelles voisines...).

Figure 11: Contribution de l'agriculture vis-à-vis du risque inondation

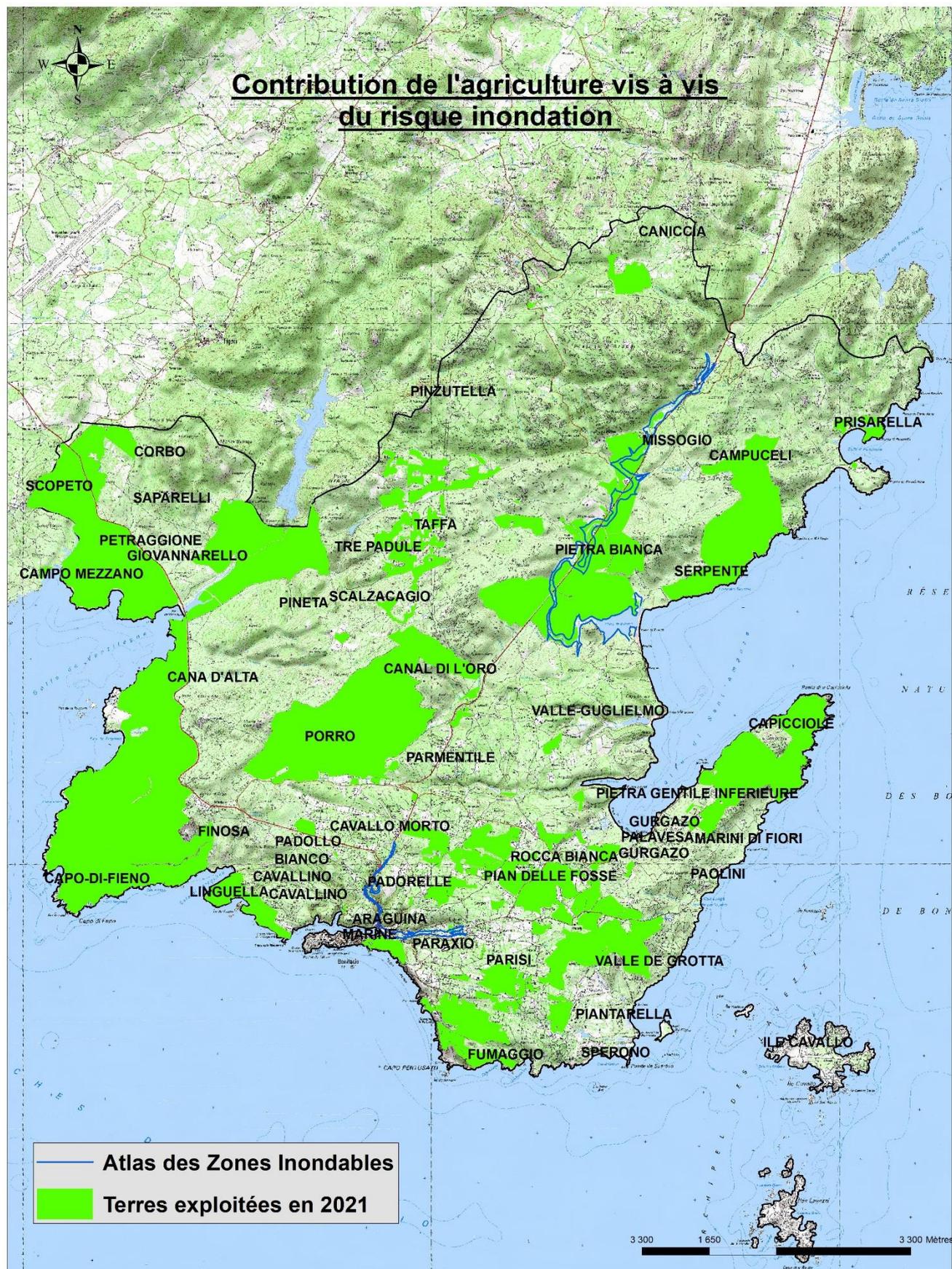
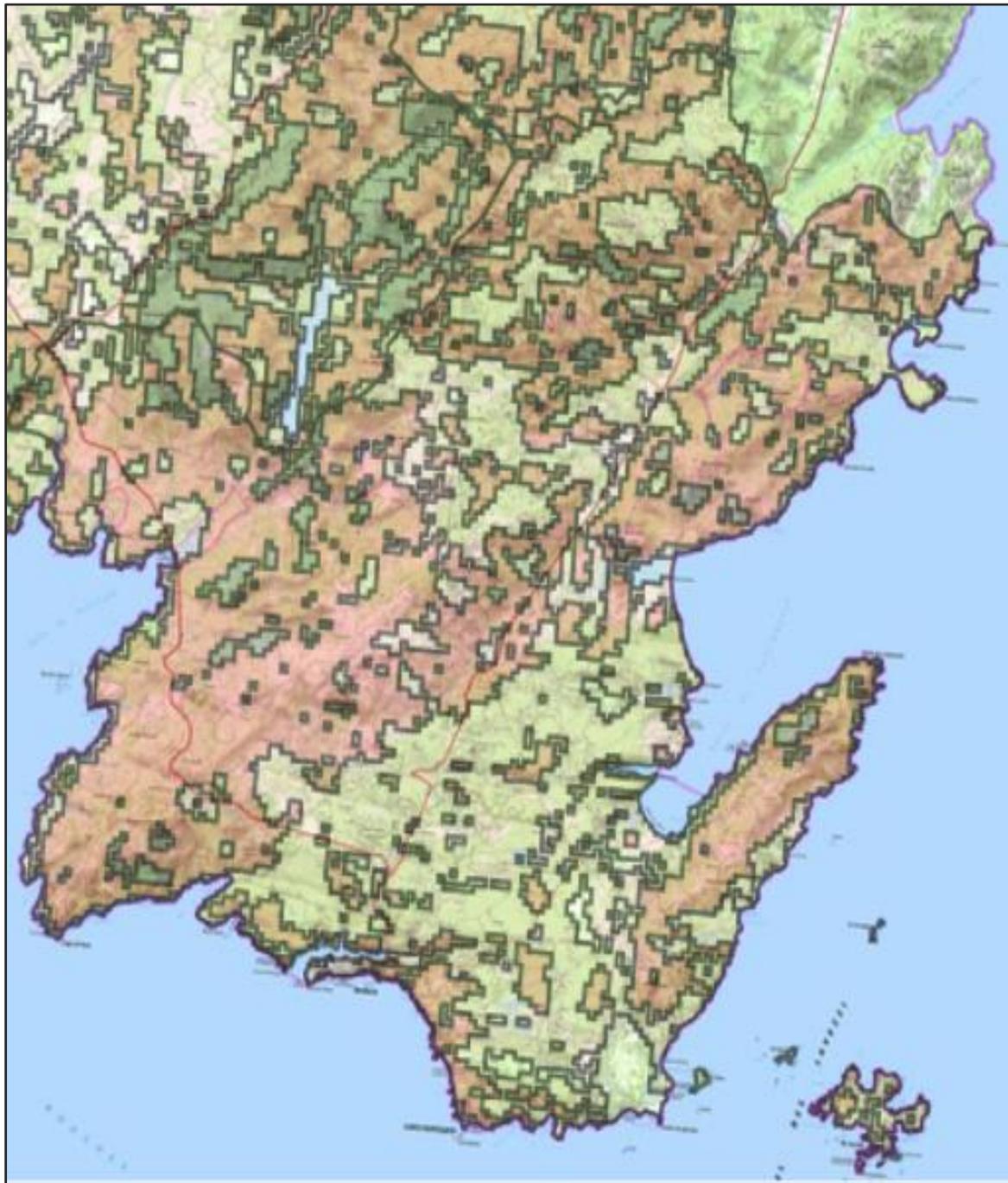


Figure 10 : Cartographie du risque incendie

Source : DDT 2A (Direction Départementale des Territoires de Corse-du-Sud)



- 👁 Aléa feux de forêts
- ☐ Aléa faible
 - ☐ Aléa moyen faible
 - ☐ Aléa moyen fort
 - ☐ Aléa fort

Contribution à l'environnement

La Commune possède plusieurs types d'espaces ayant un intérêt écologique et qui appellent à une préservation :

- ✚ ZNIEFF de type 1 : espaces caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques de la région du patrimoine naturel régional
- ✚ ZNIEFF de type 2 : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours
- ✚ Zone Natura 2000 : ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne
- ✚ Espaces remarquables au PADDUC : sont considérés comme des espaces remarquables, les espaces notamment mentionnés aux articles L. 121-23 et R. 121-4 qui constituent un site ou un paysage remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral ou sont nécessaires au maintien des équilibres biologiques ou présentent un intérêt écologique.

ZNIEFF de type 1 :

Nom ZNIEFF	Identifiant national	Surface ha	Altitude
Monte Scopeto - Punta di Ventilegne	940030614	661	Min 0 m Max 182 m
Mares temporaires du Frasselli	940030829	123	Min : 143 m Max : 206 m
Etang de Piscio Cane	940004100	16	Min : 0 m Max : 19 m
Etang de Ventilègne	940004117	19	Min : 0 m Max : 38m
Zone humide de Saparelli	940004118	6	Min : 0 m Max : 40 m
Etang de Canetto	940004112	55	Min : 0 m Max : 80 m
Etang de Stentino	940004113	62	Min : 20 m Max : 60 m
Zone marécageuse de Santa Manza	940013180	13	Min : 0 m Max : 67 m
Pelouses de Campagru-Musella	940013182	37	Min : 60 m Max : 86 m
Iles Lavezzi	940004116	2370	Min : 0 m Max : 40 m
Agrosystème de Saint Julien	940013183	72	Min : 58 m Max : 86 m
Falaises de Bonifacio	940013179	86	Min : 19 m Max : 120 m
Etangs de Piantarella et de Sperono	940004114	24	Min : 0 m Max : 36 m
Boisements et maquis de Punta di Rafaellu et Testa di Carpiccio	940004107	958	Min : 0 m Max : 253 m
Mares des Tre Padule	940004111	157	Min : 100 m Max : 126 m

Plages et zones humides de Rondinara	940030911	107	Min : 0 m Max : 56 m
ZNIEFF de Saint Jean	940013184	85	Min : 5 m Max : 10 m
Etang de Balistra	940004110	699	Min : 0 m Max : 364 m
Rochi Bianci	940013181	91	Min : 0 m Max : 58m
Mare temporaire de Padulu et ses abords	940031088	95	Min : 80 m Max : 138 m
Massif de la Trinité	940008862	852	Min : 0 m Max : 219m
Punta di U Cappiciolu	940013108	397	Min : 0 m Max : 134 m

2070 ha (29,7%) de cette ZNIEFF est exploitée actuellement. 435 ha de cette zone possèdent des potentialités agropastorales élevées. Le reste étant du maquis (hauts et bas).

ZNIEFF de type 2 :

Nom ZNIEFF	Identifiant national	Surface ha	Altitude
Suberaie de Porto vecchio	940004101	307	Min : 0 m Max : 280 m
Plateau calcaire de Bonifacio	940004115	3625	Min : 0 m Max : 120 m

18% de cette ZNIEFF est exploitée et 46% (1817 ha) présentent des surfaces à potentialités agropastorales élevées.

Zones Natura 2000 sur la Commune

- **Tre padule de Suartone, Rondinara, Balistra**
- **Plateau de pertusato et iles Lavezzi**
- **Ventilegne, la trinité et Fazzio**
- **Bouches de Bonifacio et iles des moines**
- **Iles Lavezzi, Bouches de Bonifacio**
- **Mares temporaires de Musella**
- **Mares temporaires du terrain militaire de Frasselli**

Les pressions auxquelles sont soumises ces zones sont multiples et de diverses origines. Il s'agit notamment d'actions liées à l'artificialisation des sols (infrastructures routières, urbanisation), de pollutions des eaux ou encore de prolifération d'espèces animales ou végétales envahissantes.

L'agropastoralisme favorise la conservation et l'entretien des milieux ouverts qui ont tendance à se refermer et participe au développement d'une biodiversité typique desdits milieux ouverts.

La gestion agropastorale permet d'assurer pleinement le maintien des services écosystémiques rendus par ces espaces.

Il est ainsi intéressant de savoir ici, à Bonifacio, comment les terres exploitées par les agriculteurs interviennent sur ces milieux protégés.

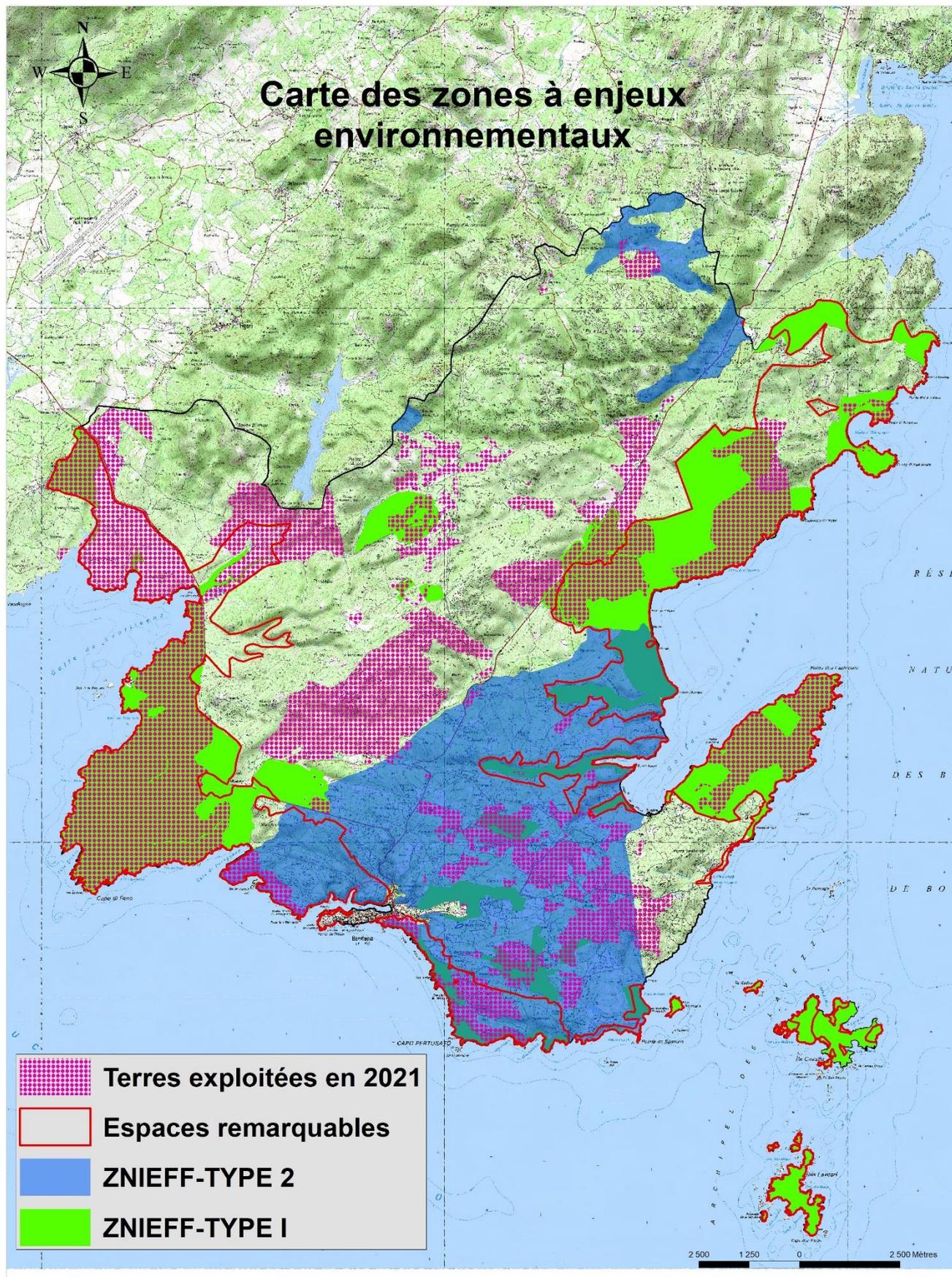
En l'occurrence, 29.5% de la ZNIEFF de type 1 est actuellement exploitée par des agriculteurs et 18% de la ZNIEFF de type 2 est exploitée par les agriculteurs.

Les espaces remarquables et caractéristiques :

4515 ha d'espaces remarquables sur la commune de BONIFACIO.

2148,75 ha (47,59%) des terres exploitées actuellement sont en espaces remarquables.

Figure 12: Zones à enjeux environnementaux



Signes de qualité

Les appellations d'origine contrôlée (AOC) et protégée (AOP) ainsi que les indications géographiques protégées (IGP) sont des signes officiels d'origine et de qualité qui protègent la spécificité des productions locales.

La commune de Bonifacio est concernée par les aires géographiques suivantes :

- AOC-AOP « Corse » ou « Vin de Corse » Dénomination géographique « PortoVecchio » Le rendement visé à l'article D. 644-25 du code rural est fixé à : 45 (hectolitres par hectare)

Pour information, il existe 9 Vins AOC corse :

- A.O.C. PATRIMONIO ET COTEAUX DU CAP-CORSE
- A.O.C. CAP-CORSE ET MUSCAT DU CAP-CORSE
- A.O.C. CORSE CALVI
- A.O.C. AJACCIO
- A.O.C. CORSE SARTÈNE
- A.O.C. CORSE VIN DE CORSE
- A.O.C. CORSE PORTO-VECCHIO, englobe les communes suivantes : BONIFACIO, CONCA, PORTOVECCHIO, SARI-SOLENZARA, SOTTA , SAN-GAVINO-DI-CARBINI et ZONZA.
- A.O.C. CORSE FIGARI
- AOC « COPPA DE CORSE » « JAMBON SEC DE CORSE – PRISUTTU » : La Coppa de Corse – Coppa di Corsica est l'échine de porc « Nustrale » salée, séchée et affinée.
- AOC-AOP "Lonzu de Corse" : est la longe de porc « Nustrale » salée, séchée et affinée.
- AOC-AOP "Huile d'olive de Corse"
- AOC-AOP "Miel de Corse"
- AOC-AOP "Brocciu corse"
- AB "des plants maraîchères, des volailles et œufs, des confitures, du pain, de l'huile d'olive et vins "
- IGP "Ile de Beauté"
- IGP "Méditerranée"

La présence de ces appellations, gages de terroir et de qualité, la commune de Bonifacio constitue une opportunité de développement agricole et de valorisation des produits auprès de la clientèle.

Certaines AOC, comme l'AOC brocciu, nécessite que 80% de l'alimentation du troupeau provienne de l'aire d'appellation. La mise en valeur et la protection des terrains à forte potentialité et mécanisables, où la majorité de la production fourragère est réalisée, revêt donc une importance particulière dans ce cas précis.

1.2 DYNAMIQUES SPATIALES, EVOLUTIONS RECENTES ET CONTEXTE FONCIER

1.2.1 Analyse de l'évolution récente des fronts urbains et de ses impacts sur les espaces agricoles et forestiers

La méthodologie est basée sur une comparaison des zones urbanisées entre 1980, 2016 et 2021.

Les zones urbanisées de 1980 ont été identifiées sur la base de l'étude SODETEG, Les zones urbanisées de 2016 ont été identifiées sur la base des données « bâti » de BDtopo IGN de Bonifacio datée de 2016, les zones urbanisées 2021 ont été identifiées en se basant des données du PADDUC TURB, donnée de travail 1/100 000 utilisée pour établir la cartographie du PADDUC.

Pour chaque jeu de données, une tache urbaine est ensuite obtenue par la méthode d'érosion/dilatation (méthode que l'on retrouve dans le PADDUC) :

- Une première phase, dite de dilatation, par création d'un tampon de 25 mètres autour de chaque bâtiment et assemblage de tous les tampons entre eux ;
- Une seconde phase, dite d'érosion, par réduction de 25 mètres sur l'assemblage obtenu précédemment.

Cette méthode permet de regrouper les bâtiments entre eux et de remplir les « vides » dans l'emprise urbaine. C'est un bon outil pour rendre compte de l'étalement urbain. Lorsqu'on parle ici d'hectares urbanisés on parlera donc en fait de la surface de la tache urbaine.

- En 1980, 139 hectares étaient localisés sur la commune
- En 2016, 307 hectares localisés sur la commune
- En 2021, 471 hectares localisés sur la commune, En 5 ans, il y a donc une augmentation de 164 hectares (augmentation de 34%) par rapport à surface urbanisée en 2016.
En comparant la tâche urbaine enregistrée sur le territoire de Bonifacio entre 1980 et nos jours, on constate une évolution de 70% de la surface urbanisée initiale.

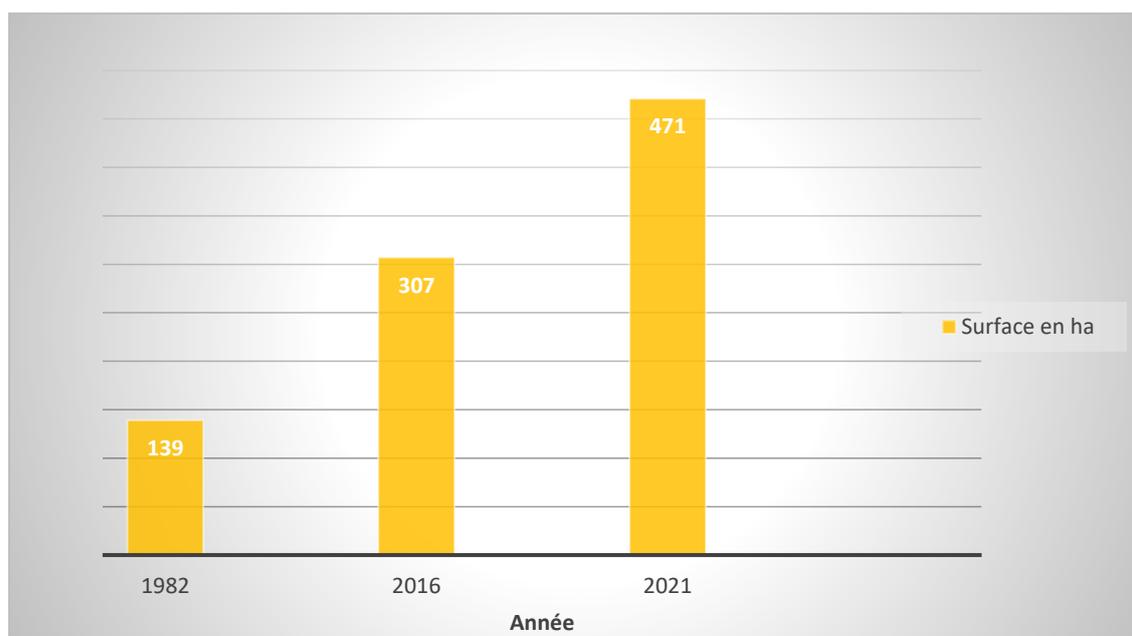
La carte présentée ci-dessous représente la tache urbaine (hors bâti isolé), qui est notamment représentée sur la Carte de Destination Générale des Différentes parties du Territoire issue de la modification n° 1 du PADDUC approuvée par l'Assemblée de Corse.

Les zones les plus urbanisées sont localisées sur le côté sud, extrême sud de la commune, en ville, aux alentours du Golf de Sperone et aussi quelques espaces sur le côté nord-est de la commune (lieu-dit : SPARELLI, LATTONE est et ouest, SURTONE, FIMINICCIO, LICCITELLO).

Tableau 5: évolution récente des fronts urbains

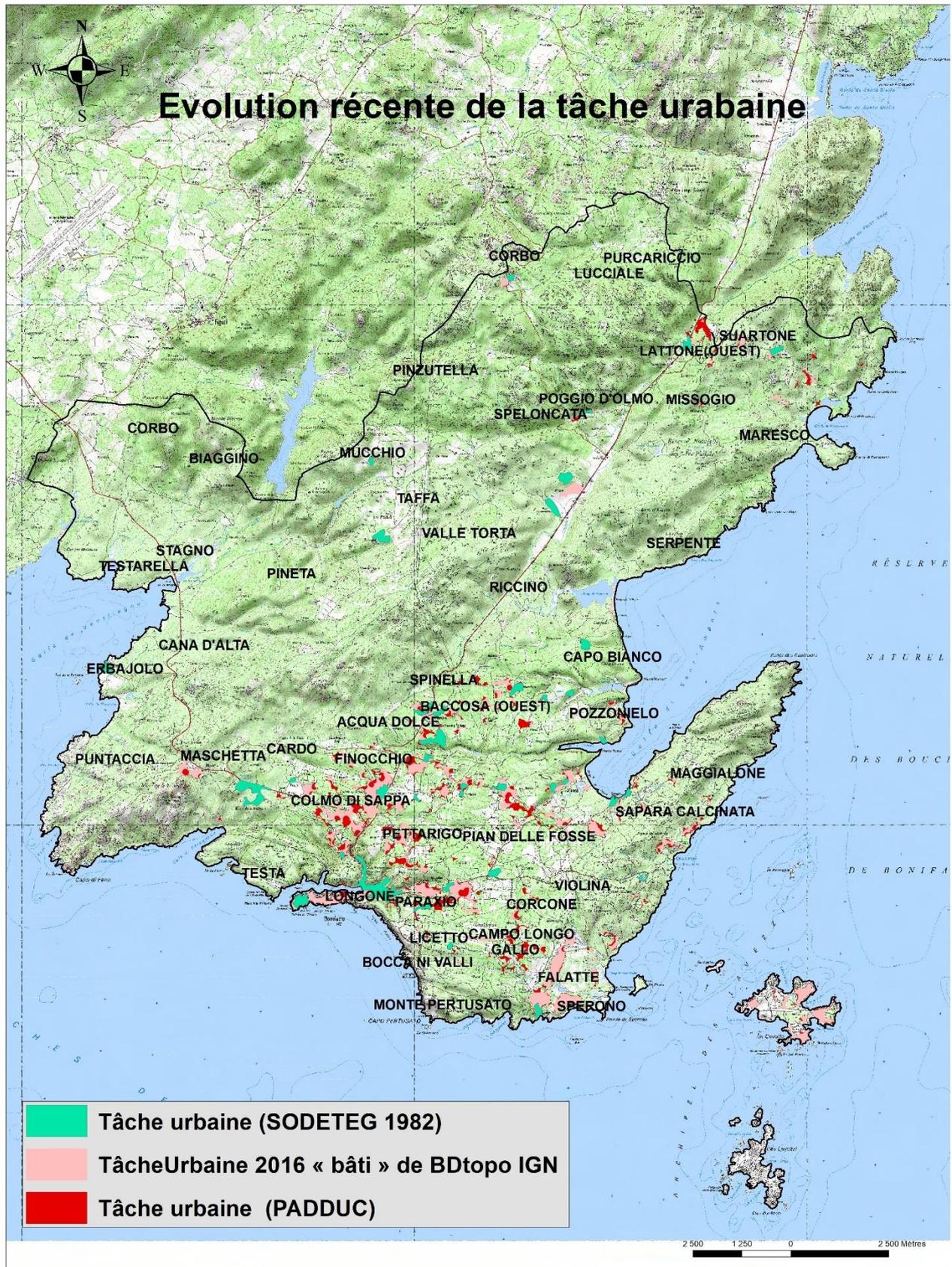
Date	Surface urbanisée (ha)	% Par rapport à la surface totale	Population INSEE (hab.)	Densité de population au km ² S.Totale	Densité de population au km ² urbanisé
1982	139	1 %	2 736	19,6	1968
2016	307	2,21 %	3 048	22,0	992
2021	471	3,40 %	3 118	23	661

Figure 13: Evolution des fronts urbains



Remarque : La tache urbaine est une modélisation qui permet de représenter de façon schématique le tissu urbain, y compris les espaces entre les bâtiments lorsqu'ils sont distants de moins de 50 m, ainsi que d'autres types d'espaces artificialisés. Elle ne comporte donc pas le bâti isolé.

Figure 13 : Cartographie de la tâche urbaine



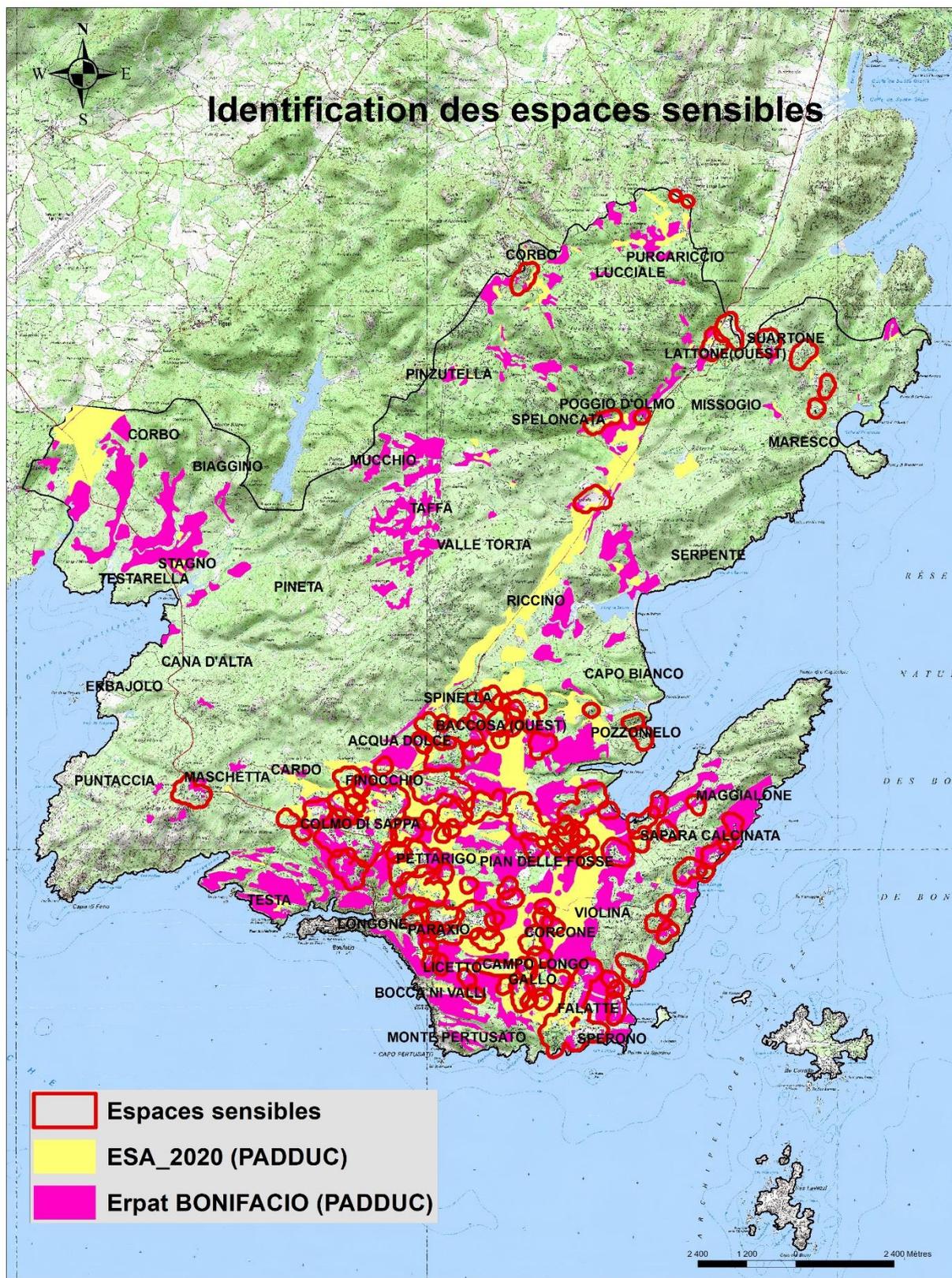
1.2.2 Identification des espaces sensibles

Dans cette étude, un espace sensible correspond à un espace agricole (exploité actuellement ou montrant un potentiel d'exploitation) située à proximité des secteurs urbains actifs et amenés à s'étendre.

C'est pourquoi, nous avons localisé, dans une bande de 100 mètres autour des zones urbanisées (c'est-à-dire autour de la tâche urbaine définie), les espaces répondant à la définition d'un ESA ou d'un ERPAT du PADDUC et les espaces exploités, qui sont pour nous des espaces nécessitant une attention particulière de par la pression foncière dont ils sont l'objet.

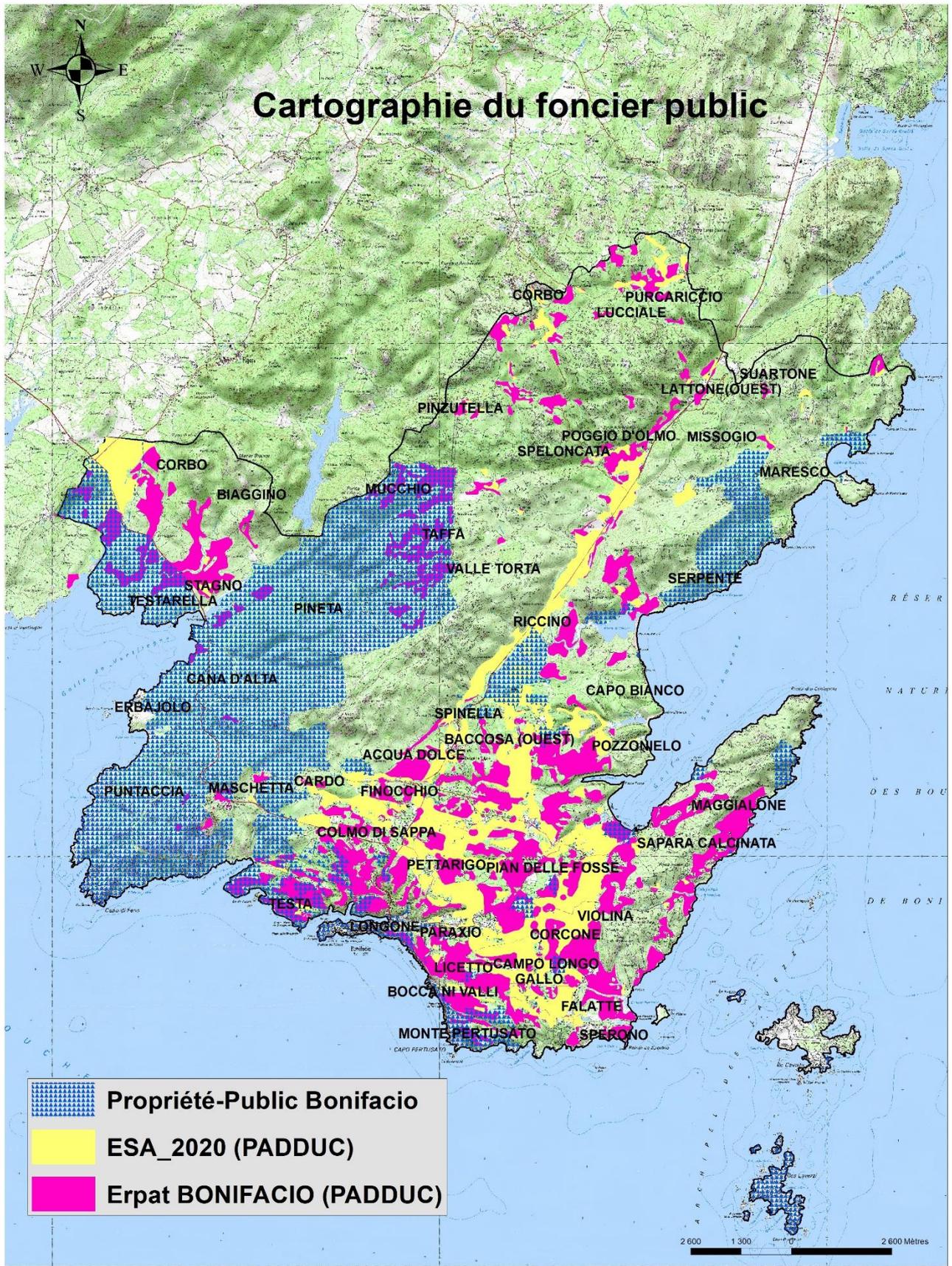
A partir de cette cartographie, nous sommes en mesure de définir des secteurs « sensibles »

Figure 14 : Cartographie des espaces sensibles



Certains ESA et ERPAT sont situés à moins de 100 mètres des zones déjà artificialisées.

Figure 15 : Cartographie de la nature du foncier



La commune possède 3 917,47 ha de terrains communaux, principalement localisés autour de la ville de Bonifacio, à MONTE PERTUSATO, TESTA, CAPO-DI-FIENO, PUNTACCIA, CATARELLO, PINETA, SCALZACAGIO, CAMPO MEZZANO, SERPENTE.

Des ESA et des ERPAT sont repérés dans des zones qui appartiennent au foncier public, précisément à TESTARELLA, TAFFA, MUCCHIO, TESTA, MONTE PERTUSATO.

Partie sylvicole

Pour la partie sylvicole, les espaces sensibles correspondent à des espaces forestiers qui pourraient se voir potentiellement rognés par le front d'urbanisation.

Ces espaces seront traités dans ce diagnostic au travers des espaces boisés classés (EBC).

Un espace boisé classé c'est :

Article L.113-1 du code de l'urbanisme : "Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, **les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer**, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, **enclos ou non, attenant ou non à des habitations**. Ce classement peut s'appliquer également à des **arbres isolés, des haies ou réseaux de haies ou des plantations d'alignements**.

Les EBC permettent :

- La préservation d'écosystèmes forestiers
- La conservation des réseaux de haies et bosquets
- La création de coupures vertes et d'espaces de respiration à l'intérieur des zones bâties
- Le maintien du paysage
- La protection contre les risques de ruissellement et d'érosion

Un EBC a pour effet d'interdire tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol et règlemente les coupes et abattages d'arbres.

Cependant, il est possible certains aménagements :

- La déclaration préalable de coupe n'est pas nécessaire (article R.421-23-2 du code de l'urbanisme et article L.124-1 du code forestier) :
 - pour l'enlèvement de bois morts et d'arbres déracinés
 - lorsqu'il est fait application d'un document présentant des garanties de gestion durable
 - Les types d'aménagements possibles selon le code forestier : (article L.341-2 du code forestier)
 - équipements nécessaires à la protection et à la mise en valeur de la forêt ne constituant pas un défrichement
 - chemins forestiers
 - places de dépôts pour le bois
 - équipements de défense des forêts contre l'incendie (DFCI)

Le PLU qui a la possibilité de constituer des EBC, devra trouver le juste équilibre pour ne pas trop contraindre le territoire et ne pas aller à l'encontre de la gestion forestière ou de l'initiative agropastorale.

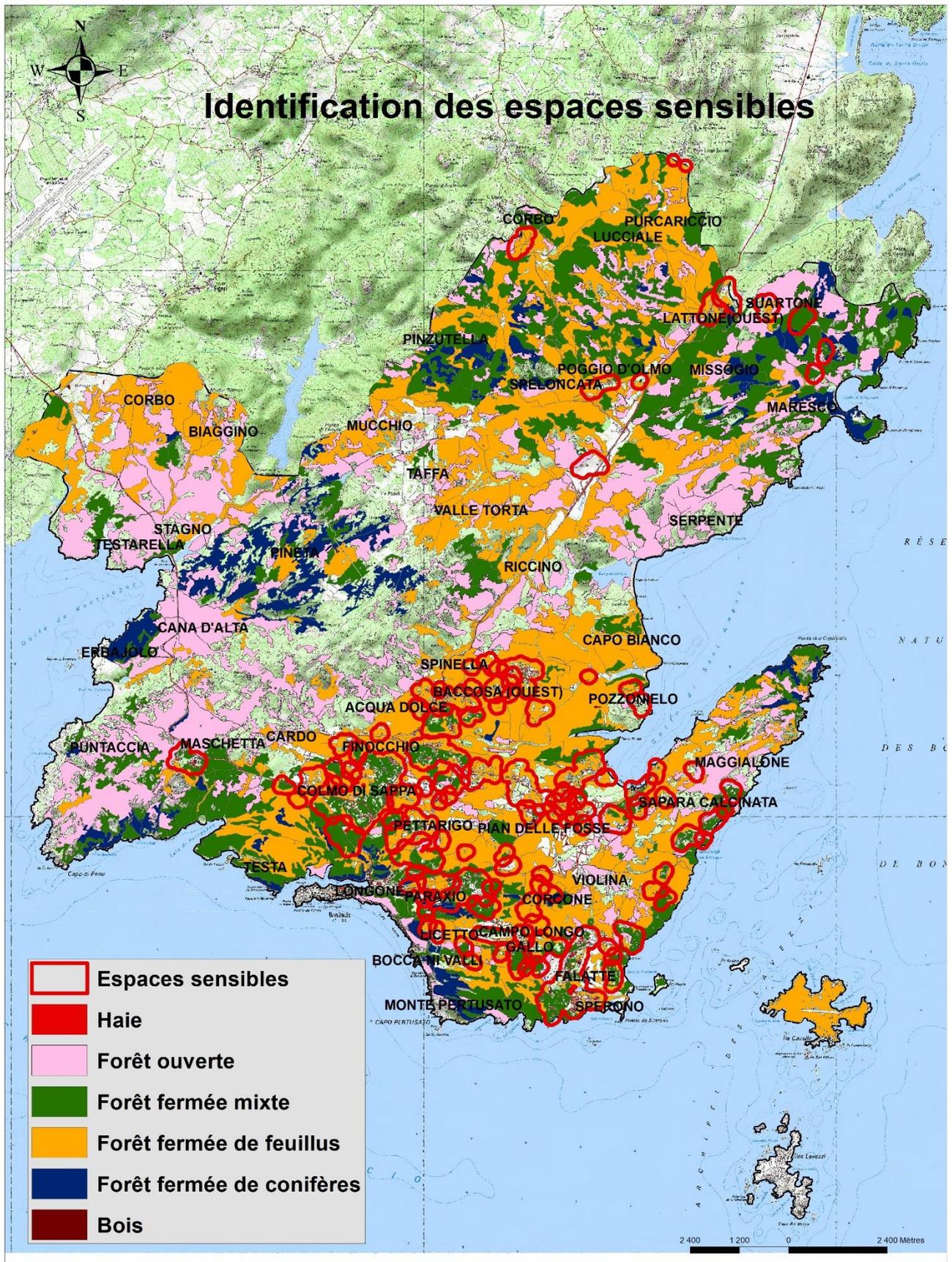
En effet, les massifs forestiers peuvent déjà recevoir une protection au titre du code forestier qui réglemente les coupes d'arbres et le défrichement, il n'est donc pas forcément nécessaire de rajouter une servitude d'utilité publique.

De même, l'EBC ne permettant pas le changement de l'affectation du sol, il serait alors impossible de remettre en production des anciennes cultures ou friches, et contribuer alors aussi à la lutte contre l'incendie, si elles sont impactées par la servitude.

Ainsi si des EBC préexistaient sur le PLU de 2006, la commune de Bonifacio étant en phase d'élaboration de son PLU, ces derniers restent à être définis.

Au regard de l'évolution de la tâche urbaine 2021 identifiée par le PADDUC, les potentialités forestières impactées par la progression de l'urbanisation sont représentées ci-après.

Figure 16 : Identification des espaces sensibles (partie forêt)



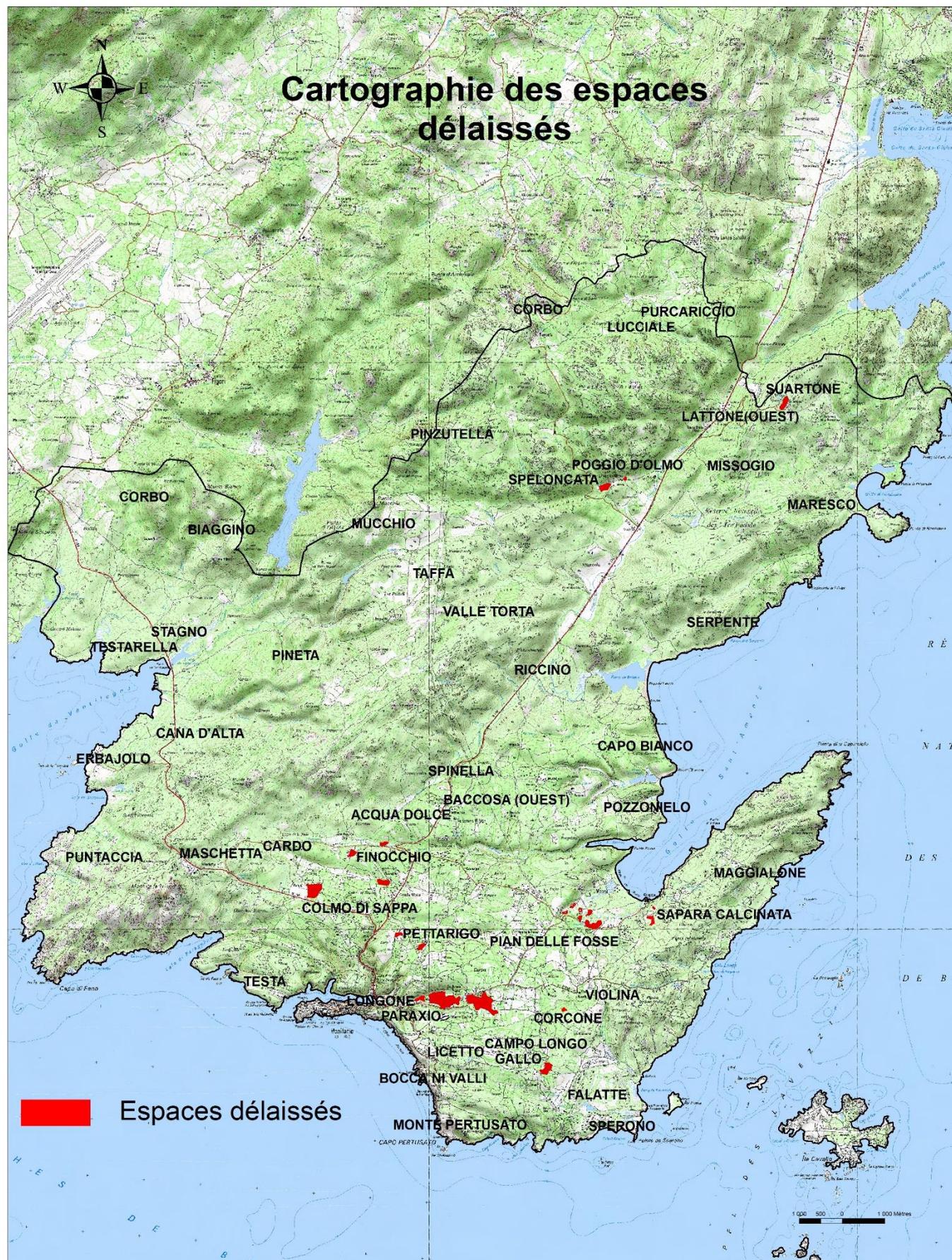
1.2.3 Identification des espaces délaissés (ex : vergers abandonnés, ...)

L'historique des activités agricoles du territoire bonifacien montre la prédominance par le passé d'une agriculture traditionnelle de subsistance, basée sur un système de polyculture élevage et la pratique d'une transhumance locale. Ces petites unités d'exploitation familiales possédaient toutes un cheptel et travaillaient la terre, aux abords de la ville ou en plaine, pour la production de foin, de vigne et de plantes annuelles.

En effet, d'anciens jardins et vergers sont aujourd'hui délaissés même si certains particuliers les entretiennent encore pour une consommation personnelle. **Ce sont aujourd'hui des espaces menacés par l'urbanisation.** Des zones, anciennement agricoles sont aujourd'hui urbanisées ou en friche en raison de la complexité du foncier.

Les zones d'anciennes terrasses correspondent à des espaces à fort potentiel maraîcher ou à des vergers fruitiers anciens. Ces zones de terrasse représentent moins de 5ha mais peuvent constituer un potentiel productif important en matière de cultures maraichères notamment.

Figure 17 : Cartographie des espaces délaissés



Nous nous sommes basés sur la source de la SODETEG pour identifier les espaces cultivables dont les cultures herbacées, les jardins, les vergers, les anciennes vignes et les parcours cultivables dont la pente est inférieure à 15%. Ensuite, nous avons ajouté les données de la tâche urbaine récente du PADDUC pour identifier les espaces agricoles touchés par l'urbanisation. Les zones cartographiées en couleur rouge représentent donc les espaces agricoles menacés par l'urbanisation. Ces espaces agricoles délaissés sont mis en exergue ci-dessous :

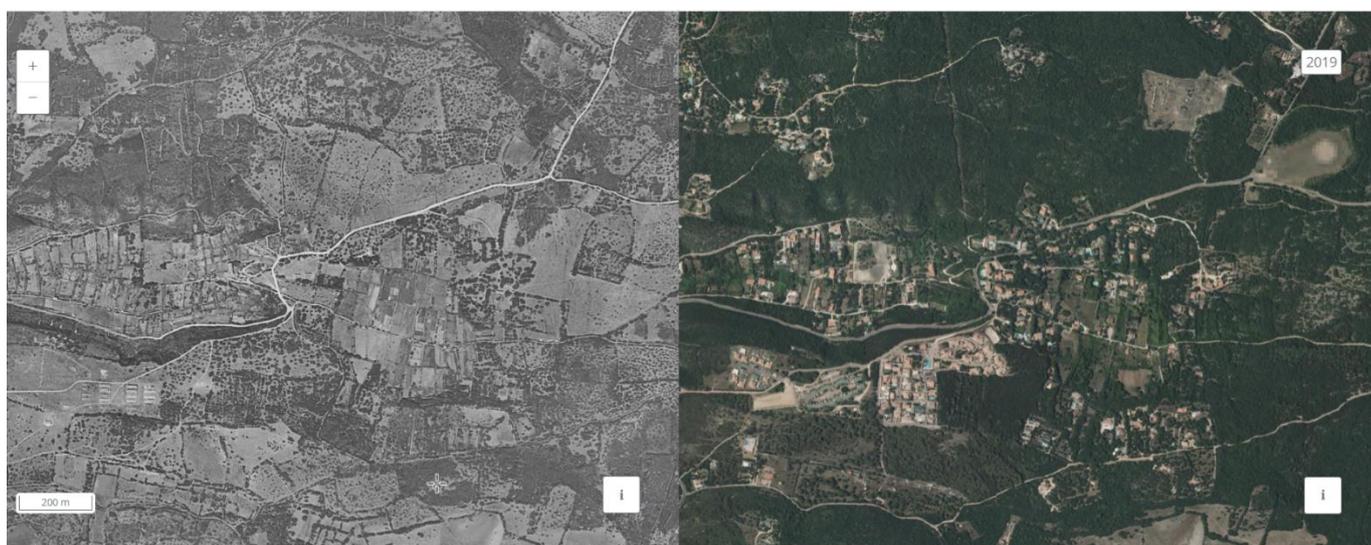
Ancien jardin/verger de la Vallée/cultures herbacées de Saint Julien et cultures de Cartarana et aux alentours

Zone de Santa Manza anciennement cultures

Anciennes vignes de Suartone

Des parcours à aménager en bocage avec haies vives et parcelles cultivables de Poggio d'Olmo

Comparaison de photos aériennes 1950 - Nos jours : Zone délaissée (Saint Julien - Cartarana)



La comparaison de photographies aériennes des années 50 et de nos jours, témoigne que la commune de Bonifacio a toujours été le support d'activités agricoles. Les changements de mode de vie ont entraîné un abandon progressif de ces espaces agricoles.

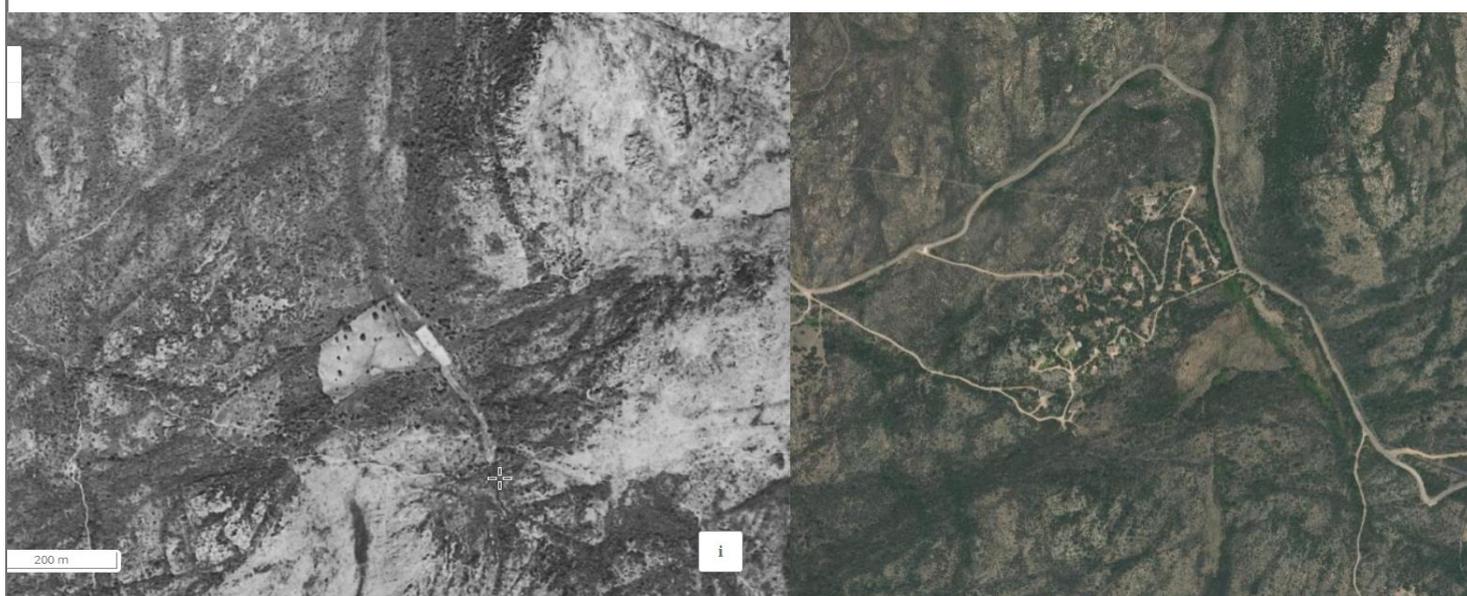
Comparaison de photos aériennes 1950 - Nos jours : Zone délaissée (Serpone)



Zone n'a pas été identifiée par les données de la SODETEC et remarquée à la suite de la comparaison des photos aériennes de 1950 et de nos jours

L'extension de l'urbanisation sous la forme de mitage ayant engendré des ruptures dans les espaces traditionnels, le cas des terres situant à l'extrême-sud du territoire, côté plage grand Sperone (à Ciappili), cette zone est dominée par les installations urbaines quoique ces espaces délaissés aient été des terres exploitées en élevage comme nous montre la photo aérienne ci-dessous.

Comparaison de photos aériennes 1950 - Nos jours : Zone délaissée Suartone



La photo ci-dessus de la zone délaissée de Suartone montre l'importance encore à l'époque des productions végétales notamment des vignes. Ces terres agricoles sont devenues aujourd'hui des espaces urbanisés.

Comparaison de photos aériennes 1950 - Nos jours : Zone délaissée Poggio d'Olmo



À l'époque, la zone de Poggio d'Olmo représentée ci-dessus a été identifiée par la SODETEG en tant que parcours à aménager en bocage avec haies vives et parcelles cultivables dont les potentialités agropastorales représentent une valeur de 2800 UF/ha/ an. Aujourd'hui, ces terrains sont devenus des zones pavillonnaires d'habitation.

Comparaison de photos aériennes 1950 - Nos jours : Santa manza



Le recul a laissé place à une extension des éléments naturels de types friches ou boisements, c'est le cas des espaces qui étaient dévolus au maraichage, vignes et PAAM sont aujourd'hui enfrichés et peu identifiables. Cet enfrichement appauvrit le sol au fil des ans et rend difficile et onéreuse une

reconversion agricole de ces terres. En outre, l'accessibilité, les murets, l'ampleur des travaux de démaquisage, les possibilités d'irrigation sont des points limitant la valeur agronomique des terres

Enfin, pour conserver et renforcer ce secteur économique, il faudra nécessairement préserver les espaces agricoles (en orientant le développement de l'urbanisation sur les terres non productives, majoritaires sur la commune) et développer le secteur agricole en engageant un programme ambitieux de modernisation des exploitations et en préparant leur transmission dans un avenir très proche.

Partie sylvicole :

Contrairement à la partie agricole, on ne parle pas d'espaces délaissés en forêt, du fait que les arbres soient en production continue, mais plutôt de gestion non durable des espaces.

Comme explicité dans un paragraphe précédent, il n'existe pas de forêts publiques sur le territoire. Pour autant, des forêts privées ont été recensées. Ces dernières appellent ainsi à une valorisation et une pérennisation des ressources afin de conserver la qualité des paysages et de la biodiversité mais aussi d'assurer une protection contre les risques naturels.

Si au niveau national, une politique de gestion durable de ce patrimoine forestier existe, elle se décline aussi au niveau régional par un schéma régional de gestion sylvicole (SRGS). Ce document indique pour toutes les forêts privées, non publiques, les objectifs de production durable, qui sont exprimés sous forme d'objectifs de gestion, de préconisations techniques, et de conseils de méthode de gestion.

Elle se traduit également au travers de documents de gestion durable qui ont pour but de concilier enjeux économiques et environnementaux pour les propriétaires fonciers. Ces dits documents permettent également un accès aux aides publiques forestières (création de piste, travaux sylvicoles...).

Il existe trois types de documents de gestion durable :

- Le plan de gestion simple (PSG) : obligatoire pour toutes les propriétés forestières au moins égales à 25 hectares et sans condition de seul tenant. Agréé par le centre régional de la propriété forestière de Corse, il garantit à son propriétaire une gestion durable se traduisant notamment par un programme d'exploitation des coupes et un programme des travaux de reconstitution.
- Le Règlement Type de Gestion (RTG) approuvé par le CRPF, c'est un document collectif facultatif de gestion, qui a pour objet de définir les modalités d'exploitation de la forêt, adaptées aux grands types de peuplements forestiers ou aux grandes options sylvicoles régionales
- Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS), facultatif pour le propriétaire, ce document de gestion durable est rédigé par les CRPF et approuvé par le préfet de région, après avis de la CRFPF. Il contient des recommandations nécessaires à une gestion durable, tenant compte des usages locaux et porte tant sur la conduite des grands types de peuplements que sur les conditions que doit remplir une parcelle forestière pour que sa gestion soit durable.

Sur le territoire bonifacien, le tableau ci-dessous liste les propriétés forestières devant bénéficier d'un Plan Simple de Gestion (PSG) au titre de l'article L312-1 du Code Forestier. Pour précision ces propriétés possèdent un ensemble parcellaire cadastré Bois supérieur à 25 hectares.

Secteur	Nombre de propriétés concernées	Surface totale concernée
Bocca di Laggiarinu -> Réserve Naturelle Tre Padule di Suartone	4	378 hectares
Etang Balistra -> Etang Canettu	2	301 hectares

A ce jour une unique propriété forestière de 46 hectares, dans le secteur de l'étang de Balistra, est gérée conformément à un PSG agréé par le CNPF Corse.

Développement de nouvelles pratiques de gestion durable

Le sylvopastoralisme

Cette démarche qui concilie objectifs forestiers et pastoraux, consiste en la conduite de troupeaux dans les espaces forestiers afin d'y faire pâturer le bétail et exploiter ainsi les ressources herbacées situées sous les arbres.

Pratique multimillénaire, elle était tombée en désuétude depuis quelques décennies en raison des modes de production tournés vers l'agriculture intensive.

Depuis peu, avec une prise de conscience collective du besoin d'une gestion et d'une production durable, le sylvopastoralisme retrouve ses lettres de noblesse.

En effet, ce système vise autant la production de bois, de fourrage, que de l'élevage de bétail. Elle permet à éleveurs et sylviculteurs de travailler en commun afin de partager les coûts et les bénéfices : amélioration des peuplements forestiers, de la ressource pastorale et de l'efficacité des pratiques de l'élevage. Elle développe à la fois les produits forestiers (bois de chauffage, sciage...) et à la fois les agricoles (viande, lait, fromage...) tout en étant plus vertueux en termes de gaz à effet de serre.

1.2.4 Analyse de la structure du foncier et de ses fragilités

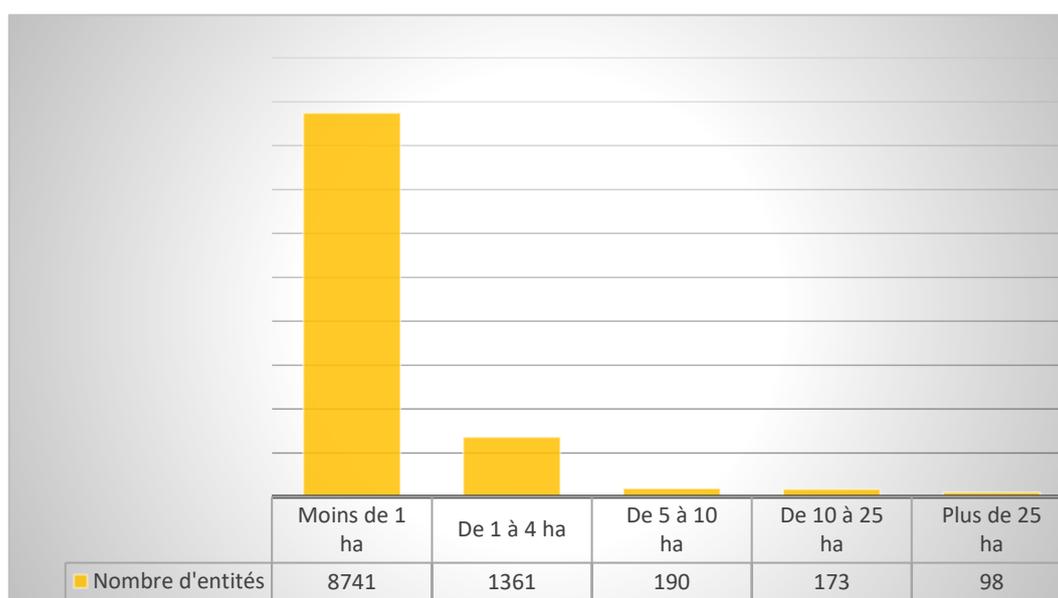
Structure parcellaire

La commune de Bonifacio fait face au problème d'indivision et de morcellement comme c'est le cas plus généralement sur toute la Corse.

Tableau 6: Structure parcellaire

Taille de l'entité parcellaire (en ha)	Nombre d'entités	% entités	Surface totale (en ha)	% de la surface totale
Moins de 1 ha	8741	82,75 %	2110 ha	15,24 %
De 1 à 4 ha	1361	12,88 %	2861 ha	20,67 %
De 5 à 10 ha	190	1,79 %	1306 ha	9,83 %
De 10 à 25 ha	173	1,63 %	2616 ha	18,90 %
Plus de 25 ha	98	0,92 %	4952 ha	35,78 %

Figure 11 : Analyse de la structure du foncier



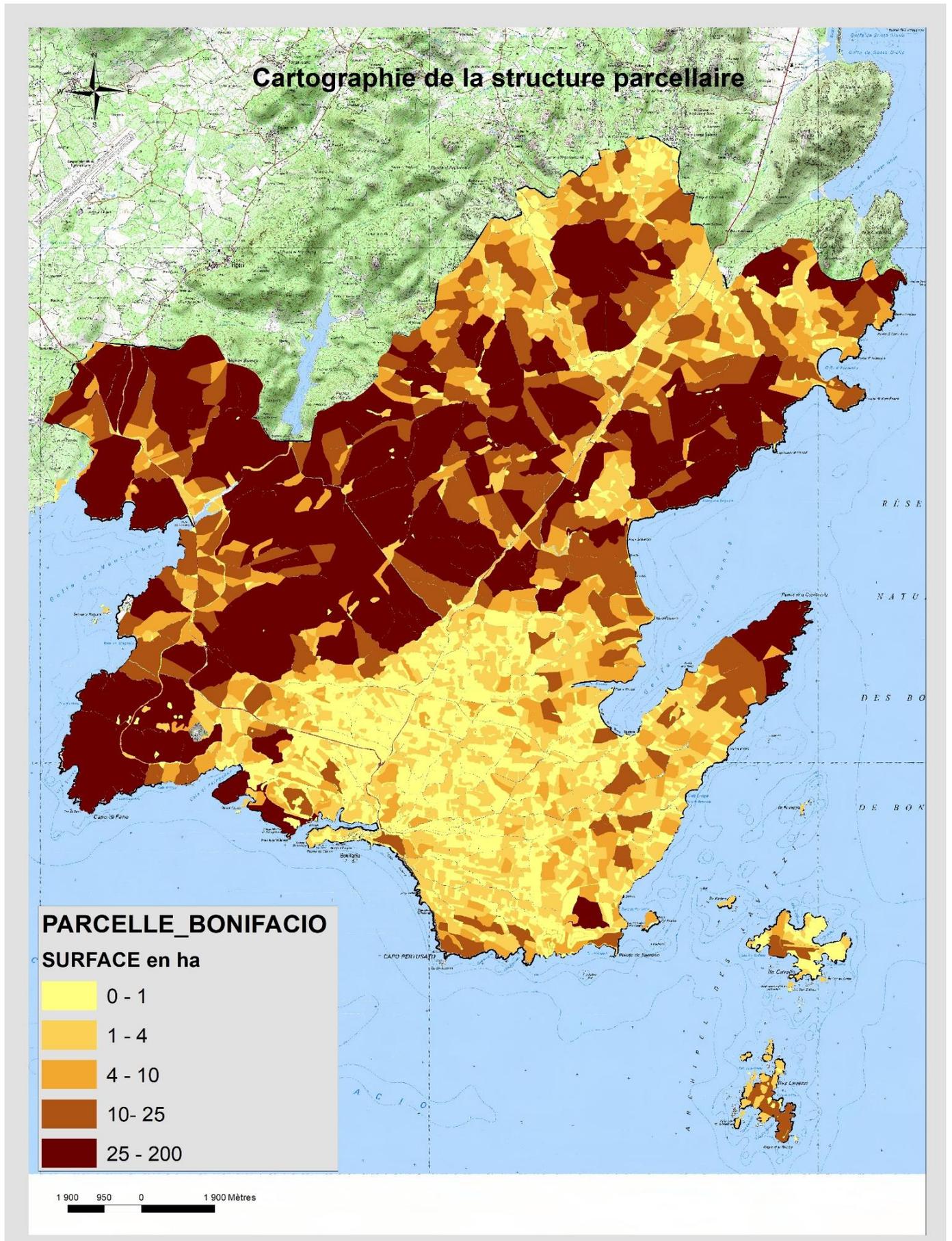
La commune compte près de 10 563 parcelles cadastrales pour 13 840 hectares en tout soit une moyenne de 1.31 ha par parcelle.

Il y a une majorité de petites parcelles, d'une surface inférieure à 1 ha. La commune possède près de 2110 hectares de ces petits espaces, soit 15% de la surface concentrée dans 82% des entités.

En termes de surface, la classe d'entité la plus représentée est celle de plus de 25 ha. Les plus grandes entités sont des surfaces de parcours et peuvent atteindre à 200 hectares pour les ilots les plus grands.

On observe à Bonifacio un paysage parcellaire très morcelé autour de la ville et sur le côté sud dans des zones porteuses de richesses potentielles (parcelles cultivables, des vergers, des ESA et notamment des ERPAT). Les parcelles de plus de 25 ha se situent majoritairement sur des endroits aux reliefs assez importants et donc plus difficilement valorisables.

Figure 18 : cartographie de la structure parcellaire



II. Caractérisation des activités

2. PORTRAIT DE L'ACTIVITE AGRICOLE

19 agriculteurs ont répondu aux enquêtes menées fin 2021 sur les 28 agriculteurs déclarés de la Commune.

Il est à préciser que sur ces 19 agriculteurs, tous n'ont pas répondu à l'ensemble des questions.

Les exploitations actuelles et leur devenir

S'agissant de l'activité et de la productivité de leurs exploitations, 11 agriculteurs sur les 19 enquêtés ayant rempli ce point du questionnaire, déclarent être en phase de développement. Un agriculteur indique être en régime de croisière, le reste n'a pas répondu à ce module.

Aucun ne semble donc être en cessation d'activité, car même ceux n'ayant pas rempli ledit module, indiquent des reprises familiales de l'exploitation. En effet, 9 agriculteurs projettent de léguer l'activité à leurs enfants.

Les résultats des enquêtes démontrent que les agriculteurs ont la volonté d'améliorer leur exploitation, notamment en se structurant davantage mais aussi de créer de nouvelles activités. Effectivement, 12 agriculteurs ont déclaré vouloir diversifier leur activité et ce par différentes manières :

- Par des projets visant à développer des ateliers de transformation des productions ou des équipements agricoles supplémentaires (hangar, serre, cave...)
- Par le développement de leur type d'exploitation ou d'un autre genre pour compléter leur offre
- Par l'ouverture de leur exploitation au public

Sur ce dernier point, les activités nouvelles souhaitées par les agriculteurs interrogés ont principalement un lien avec l'agritourisme. Certains ont ainsi des projets de camping ou de « séjours à la ferme », en proposant soit des aires de camping, soit des logements tels que des gîtes ou chambres d'hôtes.

1 exploitant actuel possède d'ailleurs déjà une activité touristique de type chambre d'hôte.

Ensuite, on peut relever des volontés de mise en place d'activités de loisirs agritouristique, tels que des visites et ateliers pédagogiques, dégustation, petite restauration.

De même, la Mairie fait part de la volonté de trois personnes qui souhaiteraient s'installer en tant qu'agriculteur sur la commune avec des projets d'arboriculture ou encore culture de céréales.

Difficultés rencontrées

Les freins relevés relatifs à l'agrandissement des activités des agriculteurs sont assez différents mais le problème le plus évoqué reste à ce jour l'accès au foncier.

En effet, l'urbanisation s'étant développée autour de la première couronne de la Ville, dans les secteurs où l'eau était déjà présente et anciennement des terres cultivables, les zones agricoles se sont effacées

pour devenir des zones pavillonnaires telles que Padorella, Saint Julien, ou Cartarana... Il a donc été constaté à partir de cette artificialisation des sols, un morcellement des terres agricoles qui se traduit par la subdivision d'une exploitation agricole en plusieurs parcelles individuelles de petite taille et dispersées dans un espace. Pour autant sur la Commune, ils ne sont que 6 agriculteurs à considérer leur parcellaire comme moyennement groupé ou dispersé. Dispersion liée dans certains cas par la transhumance du cheptel ou à une activité fruitière impliquant de s'implanter dans une autre commune.

De même, ces dernières années, avec la forte pression immobilière sur l'île, la plupart des propriétaires fonciers dont les parcelles étaient classées en agricole au PLU de 2006, ont eu tendance à garder leurs terrains vierges de toute activité, espérant qu'ils deviennent constructibles sur les prochains documents d'urbanisme.

De ce fait, il ressort que certains agriculteurs ont du mal à trouver des terres agricoles à acheter et/ou à louer par des baux, ils sont 8 à le signaler dans les résultats de l'enquête.

De plus, 4 exploitants spécifient regretter l'augmentation du prix des terres agricoles.

Il est aussi à noter que 11 agriculteurs enquêtés ne se sentent pas menacés eux-mêmes par l'urbanisation mais peuvent toutefois indiquer des problèmes liés à l'urbanisation des terres agricoles.

L'autre facteur bloquant principal est celui de l'accès à l'eau brute.

En effet, si certains agriculteurs ont suffisamment de parcelles pour leur exploitation, ils ont néanmoins un problème de raccordement à l'eau agricole, les empêchant ainsi d'augmenter leur production ou de varier les types de production.

C'est donc 7 agriculteurs qui indiquent rencontrer cette problématique.

Des freins plus mineurs ont été évoqués par les exploitants tels que l'accès difficile aux terres agricoles (circulation trop dense, accès plus adapté), le raccordement impossible à l'eau potable, la formation viticole manquante sur l'île, la filière du foin pas développée sur la Corse impliquant de l'importation, pénalités de retard trop importantes en cas de dépassement du délai de plantation des vignes, statut de l'activité de distillerie non régie par le régime agricole ou encore absence de moulin à huile sur la Commune.

2.1.1 Description de l'activité actuelle et analyse de son évolution

Les données des différents recensements agricoles témoignent de l'évolution du secteur agricole sur la commune entre 1988 et 2020.

Tableau 7: description de l'activité agricole 1988-2020

	1988	2000	2010	2021
NOMBRE D'EXPLOITATIONS (AYANT LEUR SIEGE DANS LA COMMUNE)	29	75	55	28
SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE (EN HA)	1 070	1 300	1 165	2098,8
SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE EN MOYENNE PAR EXPLOITATIONS (EN HA)	36,89	17,33	21,18	74,95
OTEX DE LA COMMUNE	Viticulture Fruits et autres cultures permanentes Maraîchage et horticulture Bovins viande Ovins et autres herbivores Elevages hors sol Polyculture, polyélevage	Maraîchage et horticulture Fruits et autres cultures permanentes Bovins viande Ovins et autres herbivores Polyculture, polyélevage	Maraîchage et horticulture Fruits et autres cultures permanentes Bovins viande Ovins et autres herbivores Elevages hors sol Polyculture, polyélevage	Voir tableau 8

(Source : Ministère en charge de l'agriculture, Agreste, recensements agricoles)

D'après le recensement général Agricole (RGA), on dénombre en 1988, 29 chefs d'exploitations travaillant et siégeant à Bonifacio. En 2000, le nombre d'exploitations siégeant sur la commune a fortement augmenté jusqu'à 75 exploitations.

En 2010 le nombre d'exploitation a diminué jusqu'à 55 exploitations. Dans un même temps, la superficie agricole moyenne utilisée par exploitation a augmenté de 17,33 ha à 21,18 ha. Ce chiffre confirme que l'activité agricole a toujours été mesurée sur la commune.

La diminution des terres agricoles exploitées ainsi que le nombre d'exploitation ont été marqués par une déprise agricole. Cela peut être dû à plusieurs facteurs :

- L'urbanisation croissante et à la disparition progressive de certaines exploitations (source : comparaison RPG 2010-2020).
- La perte d'intérêt des jeunes pour l'agriculture

Les données actualisées recueillies dans le cadre de ce diagnostic montrent qu'en 2020, 28 exploitations agricoles utilisent du foncier sur la commune de Bonifacio, pour une surface exploitée totale de 2 098,8 ha (surface qui ne correspond pas forcément au répertoire parcellaire Graphique en raison de surfaces non déclarées car agriculteur en phase d'installation ou en réponse à la volonté des propriétaires, de récentes acquisitions ou cessations). Les surfaces agricoles exploitées occupent 15% du territoire communal.

D'après les enquêtes sur terrain ainsi que les rencontres avec les exploitants de la commune, la surface agricole totale déclarée au RPG correspond à 1857,33 ha. À peu près 241,47 ha de terres agricoles exploitées mais non déclarées.

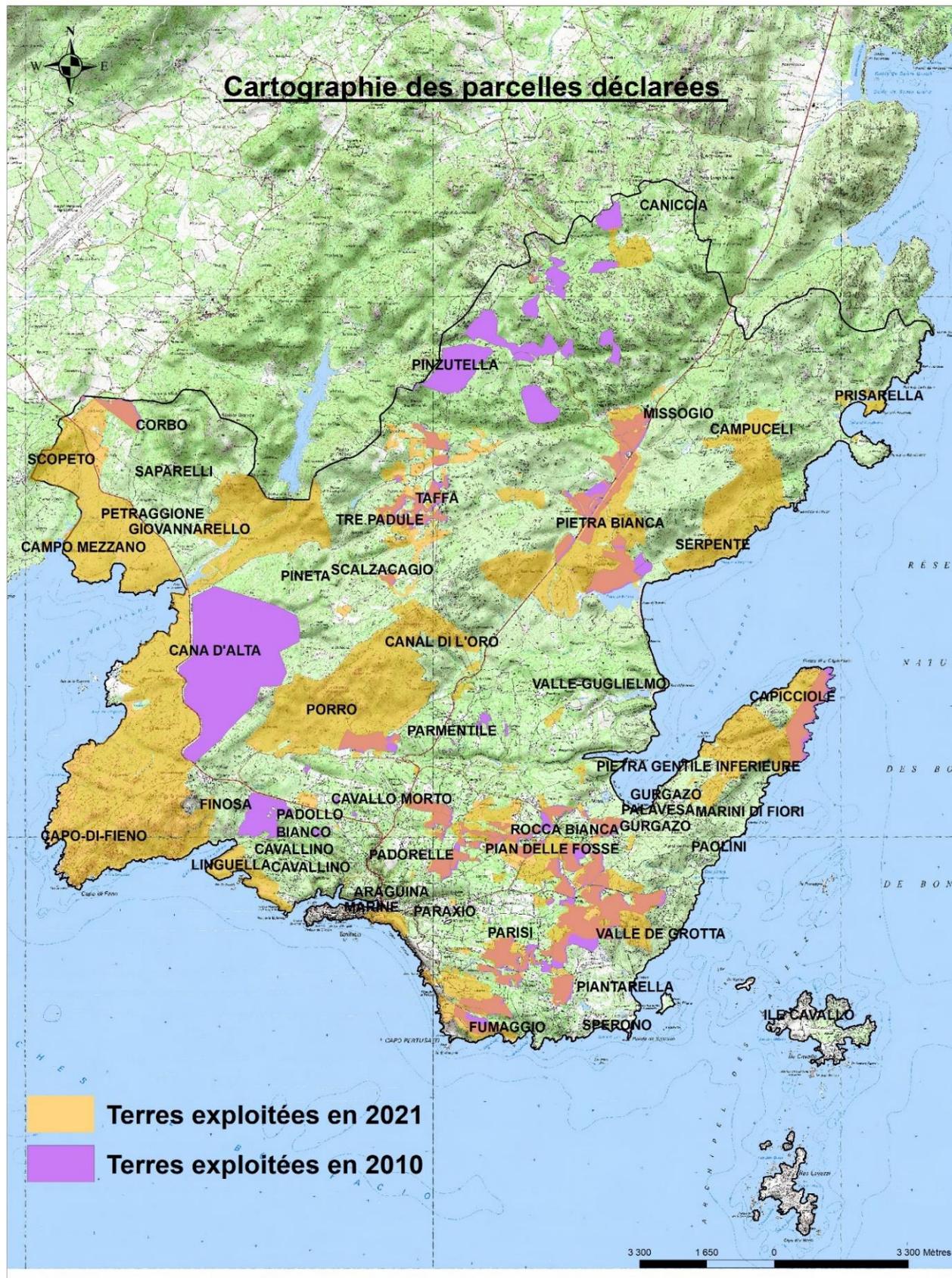
Tableau 8: les terres agricoles exploitées sur le territoire

EXPLOITATION	SURFACE SUR LA COMMUNE	EXPLOITEE	NOMBRE COMMUNE	ILOTS	NATURE D'EXPLOITATION
1	236 ha		1		Maquis bas Elevage caprin Transformation fromagère
2	7,67 ha		5		Elevage bovin
3	175 ha		38		Elevage bovin
4	220 ha		110		Elevage ovin
5	250 ha		28		Elevage ovin
6	412 ha		1		Elevage caprin
7	0.65 ha		1		Maraîchage Plantes aromatiques Fleurs comestibles
8	33,01 ha		36		Elevage ovin Maraîchage Oliveraie
9	58 ha		1		Elevage caprin
10 11	4,73 ha		1		Elevage porcin Oliveraie Elevage avicole
12	0,02 ha		1		Maraîchage
13	10,73 ha		17		Oliveraie
14	3,2 ha		3		Viticulture
15	0,4 ha		1		PAAM
16	20 ha		Plusieurs groupés et du d'exploitation	Plusieurs ilots proches du siège	Oliveraie PAAM Maraîchage
17	120 ha		21		Elevage ovin avec transformation fromagère
18	47 ha		47		Elevage ovin
19	8,6 ha		1		Apiculture Quelques chèvres
20	12 ha		49		Viticulture

21	1 ha	4	Maraîchage
22	23,3 ha	1	Viticulture
23	25,84 ha	1	Arboriculture
24	212 ha	18	Elevage de chevaux
25	33 ha	6	Arboriculture
26	62,3 ha	1	Elevage ovin
27	123 ha	324	Elevage Bovin
28	-	-	-
28	2 098,8 ha		Surface exploitée
EXPLOITANTS			

En comparant les surfaces exploitées identifiées dans ce diagnostic avec les surfaces identifiées en 2010, on constate que, si certaines surfaces exploitées ont disparu, d'autres ont fait leur apparition. C'est ainsi qu'aujourd'hui plus de 5719,5 ha sont déclarés contre 1 165 en 2010.

Figure 19 : Cartographie des parcelles déclarées (Source : Registre parcellaire graphique (RPG))



En étudiant ce phénomène, on remarque :

- Une disparition des surfaces qui ont été exploitées, est à noter, situées sur le côté nord de la commune, précisément à Pinzutella, Speloncata, Pascialella, Firoletto, Tinarino, Giovan Ghergolo. Aujourd'hui, la végétation domine les anciennes terres déclarées exploitées et est répertoriée comme petit maquis et forêt clair sur rochers.
- De nouvelles terres sont exploitées sur le territoire communal notamment coté nord-ouest, à Andriella, Scopeto, Campo Mezzano, Erbajo, Erbajolo, Punaccia, Capo-di-fieno, Linguella, Testa. Certaines zones à Compo Longo, Musella et Santa Manza ont été urbanisées également. La plupart de ces nouvelles installations sont destinées à l'élevage ovin et la transformation fromagère ainsi qu'à la culture de la vigne.
- Le secteur de Santa Manza, a connu aussi un élargissement des surfaces agricoles exploitées de type élevage bovin et caprin.

Partie sylvicole

Exploitation forestière et transformation du bois

Aucune entreprise spécialisée dans le secteur d'activité de l'exploitation forestière est installée à Bonifacio.

Tableau 9: évolution des surfaces et du nombre d'exploitation

	1988	2000	2010	2021
Nombre d'exploitations (ayant leur siège dans la commune)	0	0	0	0
Superficie forestière utilisée (en ha)	0	0	0	0
Superficie agricole utilisée en moyenne par exploitations (en ha)	0	0	0	0

Aucun exploitant n'a déclaré exploitation forestière sur le territoire de Bonifacio.

2.1.2 Description et analyse des exploitations existantes

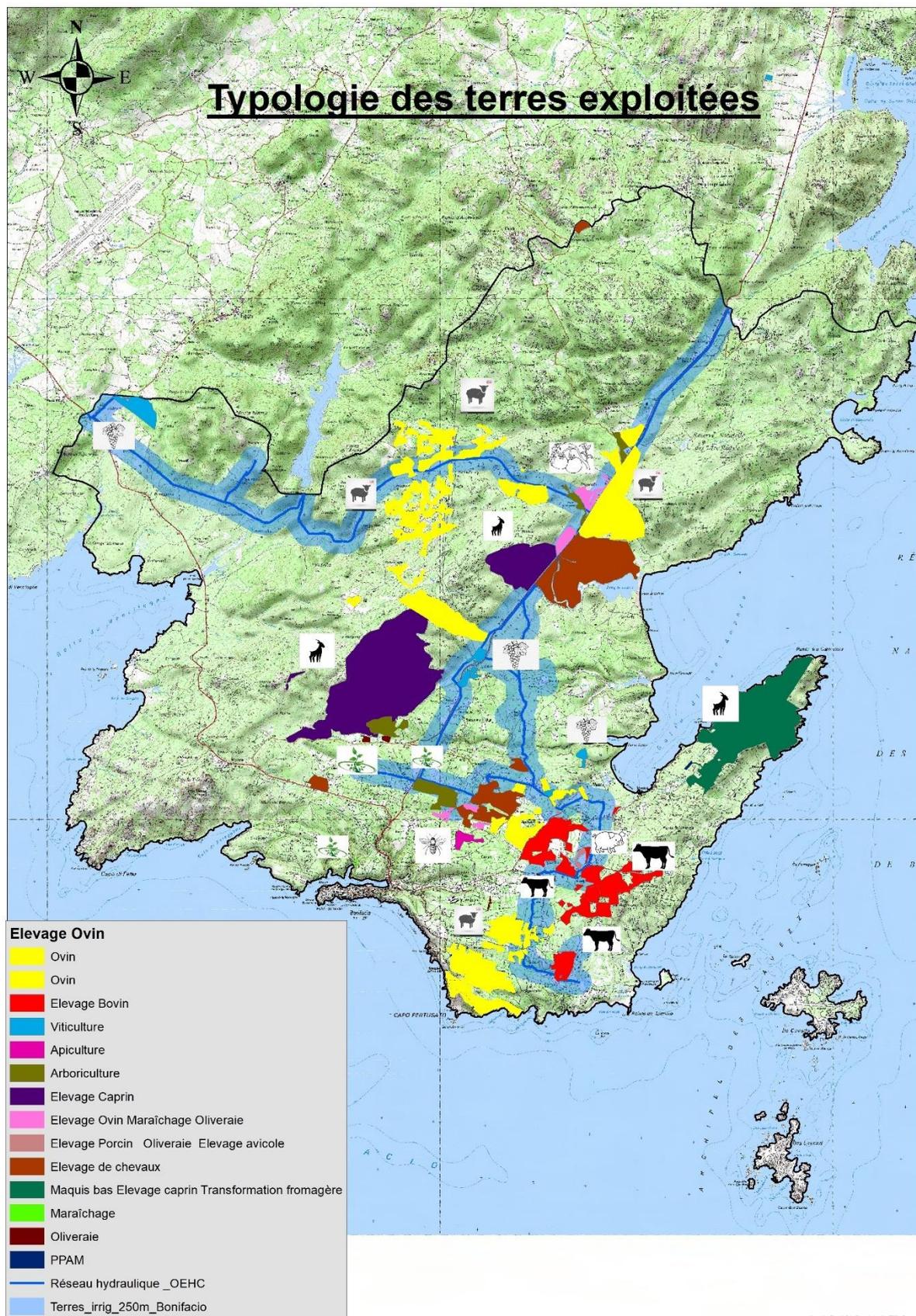
Typologie des exploitations

N.B. : Figurent uniquement sur les cartographies les surfaces déclarées exploitées par les exploitants à titre principal ou secondaire. En particulier, ne figurent pas :

- *Les surfaces plantées par des privés (vergers, maraîchage, etc.). Ces surfaces revêtent également un intérêt paysager et économique et peuvent être intégrées en zone agricole.*
- *Les surfaces exploitées par des agriculteurs professionnels mais non délimitées en raison de la pression des propriétaires qui ne souhaitent pas officialiser l'exploitation de leurs terrains.*

Pour un travail plus exhaustif en matière de zones exploitées, ça sera intéressant de comparer la réalité du terrain avec les photographies aériennes superposées avec le cadastre mis à jour et donc considérer les surfaces manifestement exploitées, mais non déclarées, au même titre que celles délimitées dans la présente étude.

Figure 20 : Typologie des exploitations (source : enquêtes sur terrain)



La cartographie ci-dessus représente la typologie des espaces agricoles réellement exploités.

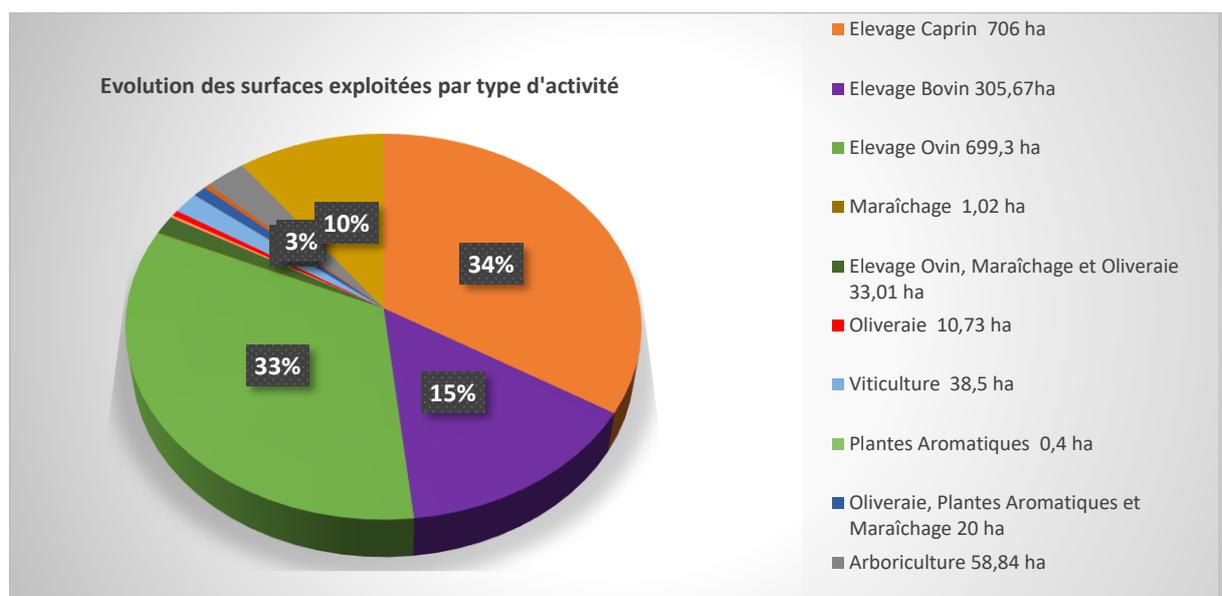
Les productions sont assez diversifiées sur la commune de Bonifacio. Elevage et cultures végétales se partagent les surfaces exploitées.

Les activités agricoles des 28 exploitants agricoles présents sur la commune se répartissent en surfaces comme suit :

Tableau 10: Evolution des surfaces exploitées par type d'activité

	Nombre	Surface (ha)	% surface
Elevage Caprin	3	706 ha	5,1 %
Elevage Bovin	4	305,67ha	2,2 %
Elevage Ovin	5	699,3 ha	5,05 %
Maraîchage et Plantes aromatiques	1	0,65 ha	0,004 %
Maraîchage	2	1,02 ha	0,007 %
Elevage Ovin, Maraîchage et Oliveraie	1	33,01 ha	0,23 %
Elevage Porcin, Oliveraie et Elevage Avicole	2 (couple)	4,73 ha	0,034 %
Oliveraie	1	10,73 ha	0,07 %
Viticulture	3	38,5 ha	0,27 %
Plantes Aromatiques	1	0,4 ha	0,0028 %
Oliveraie, Plantes Aromatiques et Maraîchage	1	20 ha	0,14 %
Apiculture	1	8,6 ha	0,06 %
Arboriculture	2	58,84 ha	0,42 %
Elevage Chevaux	1	212 ha	1,53 %

Figure 21 : Evolution des surfaces exploitées par type d'activité



Bien que la commune montre un dynamisme et un engouement pour les productions végétales, les activités d'élevage restent largement prédominantes sur la commune avec des exploitations cependant très différentes en termes de taille du cheptel.

L'élevage caprin est l'activité la plus dominante sur le territoire communal. Elle représente 34% de l'ensemble des surfaces exploitées et 5,1% de la surface totale de la commune.

33% de l'ensemble des parcelles exploitées représentent l'élevage ovin, avec 305 hectares.

L'élevage bovin représente 15 % de l'ensemble des parcelles exploitées et 2,2% de l'ensemble du territoire communal.

Les espaces de plaine terre offrent de larges surfaces de prairies naturelles, essentielles pour la constitution du stock fourrager des exploitations, en plus de fournir de larges surfaces de pâturage, ils permettent donc d'offrir une certaine autonomie fourragère aux exploitations. Toutefois cette ressource reste fragile au vu de la faible ressource en eau qui permettent de valoriser au mieux les potentialités agricoles offertes par les surfaces de plaines terres.

- Au vu de cette problématique, La collecte des eaux de pluie et le recyclage des eaux usées permettent également de réduire la pénurie et d'atténuer les pressions exercées sur les eaux souterraines et les autres masses d'eau naturelles. Il serait important donc de planifier et concevoir des réseaux d'approvisionnement et de distribution en eaux efficaces et résilientes, dont des réservoirs, des stations de pompage et de surpression et des réseaux de conduite maîtresse.

Avec 38,5 ha de vignes, 10,73 ha d'oliveraie, quelques parcelles de maraichage et de jardins ainsi que quelques terrains exploités en arboriculture et PAAM on peut dire qu'il y a une dynamique d'occupation et d'exploitation des sols sur la commune. L'apiculture et l'élevage équestre sont également présents sur la commune.

Les bâtiments agricoles

A) Localisation et typologie des bâtiments agricoles sur la commune

La commune de Bonifacio compte actuellement 26 bâtiments agricoles et 15 bâtiments agricoles en projet, repartis sur les 28 exploitants enquêtés.

80% des bâtiments en projet ont moins de 5 ans.

La problématique de l'alimentation en eau et en électricité se pose dans l'intérieur de la commune : le manque d'accès à l'eau potable et à l'eau brute pour les exploitations est un frein majeur. 7 agriculteurs sur 28 enquêtés s'accordent à dire que l'absence de l'eau agricole limite la stabilisation de leurs projets.

En outre, le niveau d'équipement des bâtiments est relativement bon ce qui devrait faciliter leur transmission.

B) Distance d'éloignement et principe de réciprocité

Pour limiter les risques de conflits de voisinage liés aux nuisances inhérentes aux activités agricoles, la réglementation impose le respect d'une distance minimale entre les bâtiments d'élevage et les habitations des tiers.

Le règlement sanitaire départemental (RSD) préconise une distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage de 50 m vis à vis des habitations et de 100 m dans certains cas particuliers, dont les porcheries (article 153.4).

Cependant, par mesure de précaution, une distance d'éloignement minimale de 100 m vis à vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers est fortement recommandée, quelle que soit la typologie de l'exploitation agricole.

D'autre part et dans un souci de préservation des activités agricoles, la réglementation impose, au travers du principe de réciprocité (art. L111.3 du code rural), les mêmes règles de distance à toute nouvelle construction à usage non agricole.

Les P.L.U. et cartes communales doivent donc tenir compte de ces distances d'éloignement et du principe de réciprocité dans les orientations d'aménagement choisies.

Compte tenu des éléments exposés ci avant, il est préconisé de respecter une distance d'éloignement minimale de 100 m entre ces bâtiments d'élevage et les habitations.

La prise en compte du principe de réciprocité dans le nouveau P.L.U. permettra de limiter d'éventuels conflits de voisinage ultérieurs.

C) Protection des sites d'implantation des activités agricoles



L'avenir des exploitations agricoles de la commune repose en partie sur la protection de leurs sites d'implantation. En effet, le mitage progressif des espaces agricoles par l'urbanisation impacte fortement l'assise foncière de ces dernières ainsi que leur fonctionnement.

Les conséquences induites par le mitage sont redoutables pour l'activité agricole et en particulier pour l'élevage :

- d'une part, l'impossibilité pour les exploitations de s'étendre dans la continuité des surfaces déjà exploitées, donc leur morcellement et leur fragilisation ;
- d'autre part, l'impossibilité de créer ou étendre des bâtiments d'élevage si cela n'a pas été anticipé dans le règlement d'urbanisme ;
- enfin, l'émergence de conflits de voisinage (nuisances liées à la circulation des animaux et engins agricoles).

Même si les exploitations de la commune ne souffrent pas encore véritablement d'enclavement, certaines sont d'ores et déjà menacées par l'extension de l'urbanisation de certains hameaux.

D'autre part, l'essentiel des élevages ne trouve plus aujourd'hui de surfaces agricoles à louer ou à acheter en continuité des leurs exploitations pour accroître leurs surfaces et leurs productions.

Une production alimentaire importante et de qualité

La fonction première de l'agriculture est de produire des aliments pour couvrir les besoins nutritionnels de la population. A l'échelle de la Corse, le résultat de la balance « production agricole – consommation alimentaire », est encore trop largement déficitaire comme le rappelle le PADDUC, qui s'est fixé comme objectif le doublement des productions agricoles en 30 ans.

Les exploitations agricoles insulaires sont source d'une production agricole quantifiable, de qualité, participant à la sécurité alimentaire locale et insulaire et qu'il convient d'encourager.

L'enjeu économique du développement des circuits courts en agriculture n'est plus à démontrer. Aujourd'hui, le développement des circuits courts répond également à des enjeux de gain environnemental, de consommation responsable et surtout de lien social. La promotion des productions locales va de pair avec la valorisation des circuits courts. Le PADDUC a notamment fixé, parmi d'autres objectifs, celui d'affirmer la qualité et l'origine des produits et de développer les circuits courts en agriculture.

Tableau 11: Tableau récapitulatif public de la production agricole à Bonifacio

NATURE DES USAGES AGRICOLES	PRODUCTION AGRICOLE ANNUELLE	PRODUCTION ALIMENTAIRE ANNUELLE
ELEVAGE BOVIN (305,67HA)	 <p>101 bovins</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 5 tonnes de viande de veau (poids carcasse) 
ELEVAGE OVIN (699,3 HA)	 <p>737 Ovins (reproducteurs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • + de 50 000 L de lait produits • + de 2t de fromage type brocciu produit sur place 
ELEVAGE CAPRIN (706 HA)	 <p>561 caprins (reproducteurs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • +300 cabris • 100 000 L de lait produits 
ELEVAGE PORCIN (4,73 HA)	 <p>40 porcs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2 tonnes entre viande fraîche et broche 
VITICULTURE	 <p>38,5ha de vignes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • +140 000 bouteilles (Rouge, Rosé Blanc AOP/IGP Ajaccio) 
ARBORICULTURE	 <p>58,84ha de vergers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pêches, abricots, figues, Agrumes 
MARAICHAGE	 <p>Maraichage bio</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aubergine, tomate, poivrons, pommes de terre, courgette, haricots, salade, carotte, oignon, radis, poireau, ail, pastèque, melon, herbes aromatiques.
PLANTES AROMATIQUES	 <p>0,4ha plantés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 4000 paquets d'herbes aromatiques 

APICULTURE



- 160 ruches

- 3t de miel AOP + propolis, pollen (la production varie, notamment, en fonction des conditions climatiques de l'année et du nombre de ruches dans l'exploitation)



Les débouchés de commercialisation varient d'une exploitation à une autre.

Pour enrichir et compléter cette étude, nous avons choisi de comparer la production agricole de la commune de Bonifacio avec un territoire de la région PACA à surface et nombre d'habitants équivalents. Cette comparaison a donc pour objectif de mettre en évidence la valeur agricole du territoire bonifacien.

Digne-les-Bains, ville française, chef-lieu du département des Alpes-de-Haute-Provence, située dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, compte une surface de 11 710 ha. L'agriculture de cette ville est diversifiée, 1965 ha de terres sont mécanisables et 4835 ha de parcours.

Le territoire de Digne-les-Bains compte 66 sièges d'exploitations professionnelles identifiées en 2016 par la Chambre d'Agriculture ce qui représente 76 exploitants agricoles. L'orientation des exploitations est diversifiée avec une dominante d'exploitation comportant un atelier d'élevage (62% des exploitations). Les éleveurs ovins représentent 1/3 des exploitations totales, les exploitations bovines représentent 1/5 des exploitations totales. Les exploitations uniquement en production végétale représentent 38 % du totale, une partie est diversifiée en plantes aromatiques.

Le pyramide des âges de la population active agricoles est vieillissante, plus de la moitié des exploitants en exploitation individuelle ont plus de 50 ans.

Sur le territoire de Bonifacio, 10944 ha, 80% de la surface totale représentent des terrains dont la pente est inférieure à 15% et plus de 1200 ha de terres mécanisables. 28 exploitants agricoles utilisent du foncier avec une surface totale exploitée de 2098,8 ha. 42% des exploitations ont une orientation vers l'élevage dont 1710 hectares de terres sont occupés par l'élevage caprin, ovin et bovin, 28 % des exploitations ont une orientation exclusivement végétale dont plus de 160 ha de terres occupées par l'oliveraie, les plantes aromatiques, et les arbres fruitiers. Seulement 3,5% des exploitations agricoles s'orientent vers la viticulture dont la surface totale des terres cultivées en vigne est 38,5 ha.

La commune de Bonifacio se caractérise comme la région PACA par un territoire littorale, classé en zone de Montagne, l'élevage est la production agricole dominante, la production végétale occupe la 2^{-ème} place en terme du nombre d'exploitations et de terres exploitées.

La moyenne d'âge des exploitants est 55 ans ce qui est supérieur à la moyenne départementale qui est de 50 ans.

Conclusion :

Malgré la déprise agricole vécue par la Corse à la fin des années 90, l'agriculture à Bonifacio est toujours présente et occupe aujourd'hui plus de 15% de l'ensemble de territoire.

8,67% de l'ensemble du territoire bonifacien représentent des terrains mécanisables et des terrains stratégiques pour le maintien et le développement des projets agricole. Une différence de 8% par rapport aux données des terrains mécanisables du territoire Digne les Bains (voir tab ci-dessous).

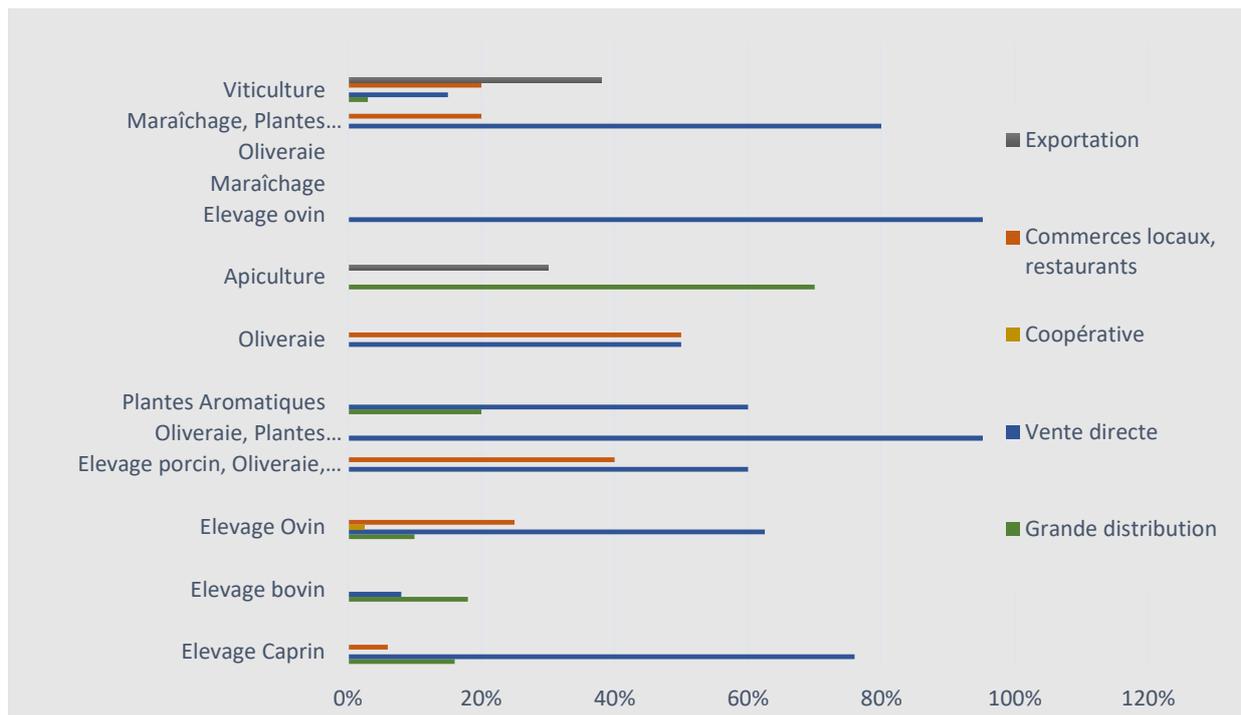
	Digne les Bains	Bonifacio
Situation géographique	<ul style="list-style-type: none"> Située dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur 	<ul style="list-style-type: none"> Située à la pointe sud de Corse
Surface en ha	<ul style="list-style-type: none"> 11 710 ha 	<ul style="list-style-type: none"> 13 840 ha
Potentialités agricoles	<ul style="list-style-type: none"> 1965 ha de terres mécanisables (16,78%) 4835 ha de parcours 	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 1200 ha de terres mécanisables (8,67%) 11072 ha représentent des terrains dont la pente est inférieure à 15%
Nombre d'exploitants agricoles	<ul style="list-style-type: none"> En 2016 : 76 exploitants agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> En 2021, 28 exploitants agricoles
Nombre d'animaux total	<ul style="list-style-type: none"> 4215 dont reproducteurs 	<ul style="list-style-type: none"> 1439 dont reproducteurs
Exploitation agricole dominantes	<ul style="list-style-type: none"> Elevage, Grandes cultures 	<ul style="list-style-type: none"> Elevage
Pyramide d'âge	<ul style="list-style-type: none"> Population active agricoles est vieillissante 	<ul style="list-style-type: none"> Population active agricoles est vieillissante

Tableau 12: destination de la production agricole

Type d'exploitation	Grande distribution	Vente directe	Coopérative	Commerces locaux, restaurants	Exportation
Elevage Caprin	16%	76 %		8%	
Elevage bovin	70%	30%			
Elevage Ovin	10%	62,5%	2,5%	25%	
Elevage porcin		60%		40%	
Oliveraie					
Elevage avicole					
Oliveraie		100%			
Plantes aromatiques					
Maraîchage					
Plantes Aromatiques	20%	80%			
Oliveraie		50%		50%	
Apiculture	70%				30%
Elevage ovin		100%			

Maraîchage Oliveraie				
Maraîchage Plantes aromatiques Fleurs comestibles	80%		20%	
Viticulture	3%	15%	43,5%	38,5%

Figure 22 : Destination de la production agricole



En se basant sur les enquêtes réalisées avec l'ensemble des exploitants agricoles installés sur le territoire de Bonifacio, on constate que :

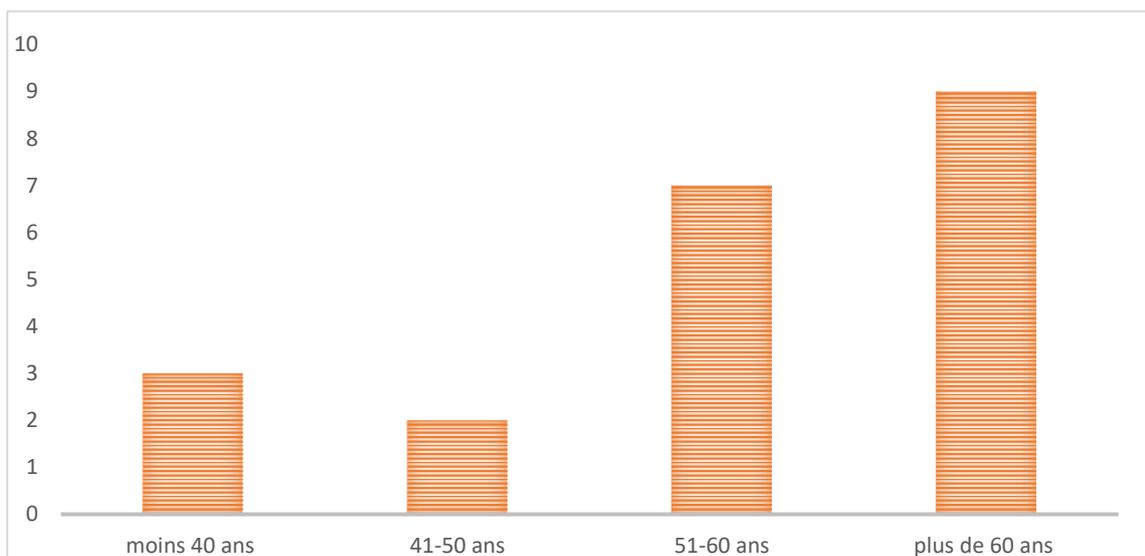
- 13 % de l'ensemble de la production agricole sont destinés à la grande distribution,
- 62% de la vente est en vente directe,
- 16,42% de la production sont destinés aux commerces locaux et restaurants,
- 6,93% de la production agricole sont destinés à l'exportation
- En fin, seulement 0,25% de l'ensemble de la production agricole est destinée aux sociétés coopératives.

2.1.3 Analyse des dynamiques agricoles et sylvicoles du territoire

A) Age des exploitants et projet d'évolution

En 2021, la moyenne d'âge des exploitants s'élève à 55 ans ce qui est supérieur à la moyenne départementale qui est de 50 ans. La répartition des effectifs entre les différentes classes d'âge est la suivante :

Figure 23 : Répartition par classe d'âge des exploitants agricoles de la commune de Bonifacio en 2021



La cession d'activité ne concerne aucune exploitation à moyen terme. Il s'agit d'exploitations en plein développement, souhaitant s'agrandir ou développer une autre activité agricole. Des installations sont aussi à l'ordre du jour.

B) Projets d'évolution

Les exploitants ont été interrogés lors de l'enquête sur les projets qu'ils envisageaient pour leurs exploitations et sur leur régime actuel. Il leur a également été demandé s'ils envisageaient leur succession sur l'exploitation et si un repreneur était déjà connu.

Les réponses au questionnaire montrent qu'à court terme (moins de 5 ans), 80% des agriculteurs vont transmettre à leurs enfants l'exploitation.

Il a été constaté une volonté de diversification des activités agricoles chez certains exploitants notamment vers la culture de la céréale. La vigne et le maraichage ont aussi été évoqués comme possibilité secondaire.

L'arboriculture reste encore mineure, seul un exploitant connaît les fortes potentialités du territoire et a évoqué le sujet lors de l'enquête de terrain.

Partie sylvicole

Tableau 13 : Tableau Evolution des surfaces par type d'activités

Type d'activité	Volume (m3)	Surface en ha
Bois chauffage	0	0
Bois d'œuvre	0	0
Bois industrie (piquet...)	0	0
Bois énergie	0	0
Autres	0	0

Bien que la commune de Bonifacio se caractérise par un potentiel forestier dominé par le chêne liège et le chêne vert.

Exploitation du bois de chauffage

Il est difficile de localiser sur le territoire les secteurs à intérêt pour le bois de chauffage sans avoir une approche terrain particulière. Néanmoins il est important de préciser que ces exploitations doivent se faire notamment dans le respect du Code de l'Environnement, du Code Forestier (Article L124-5 du Code Forestier et arrêtés départementaux associés,) et des bonnes pratiques d'exploitation (Contrat de vente, arasage des souches, préservation des sols, protection de la régénération,).

Source CNPF - corse

Exploitation du liège

Concernant la ressource en liège il est difficile de localiser des secteurs à intérêt sans une approche de terrain particulière. La filière liège depuis 5 ans, grâce notamment au travail de la coopérative forestière Centre National de la Propriété Forestière SILVACOOP, se relance sur la valorisation du liège surépais (liège femelle supérieur à 4 cm d'épaisseur). Un marché s'est structuré avec l'entreprise DIAM bouchon permettant une rémunération des propriétaires forestiers pour la récolte de ce liège afin de produire des bouchons techniques (liège broyé) et de remettre en production les suberaies. Au niveau régional des réflexions sont en cours pour valoriser le liège mâle en isolation. Dans l'Extrême-Sud des familles exploitent depuis de nombreuses années le liège, principalement de qualité dite femelle (épaisseur de 3.5-4 cm). Leur savoir-faire et leurs connaissances du terrain pourront répondre également aux besoins des propriétaires forestiers privés pour mobiliser le liège de leurs suberaies dans le cadre d'une gestion durable (PSG, CBPS,).

Source CNPF - corse

2.2 PUBLIC CIBLE ET CIRCUITS-COURTS

Il s'agit d'une approche prospective qui examine les besoins potentiels du territoire et des environs en produits agricoles et forestiers (bois matériaux, bois Energie) et analyse l'opportunité de la création de circuits-courts.

2.2.1 Inventaire des publics-cibles potentiels

Dans cette partie, on souhaite s'interroger sur les besoins des consommateurs et donc des restaurateurs, traiteurs, épiciers, écoles etc... C'est pourquoi nous, nous sommes basés sur une liste d'établissements qui a été établie par l'office municipal de tourisme entre octobre 2020 et septembre 2021. Les entretiens ont pour but de connaître les besoins et les attentes des professionnels afin d'adapter l'offre à la demande. Le cas échéant cela permettra d'appréhender le potentiel d'installation de la commune ou du moins cela servira à savoir dans quelle filière les perspectives de valorisation des produits et de commercialisation sont les meilleures. Cette étape permettra aussi d'anticiper certains besoins en circuits courts. La liste des professionnels se situe en annexe.

2.2.2 Evaluation de leurs besoins en produits (quantitatifs et qualitatifs) et de l'opportunité de créer des circuits-courts

Bonifacio bénéficie d'un potentiel important en matière de public-cible pour mettre en œuvre une procédure de circuits courts.

En effet, c'est presque une centaine de restaurants/snacks qui est présente sur le territoire, et une cinquantaine de métiers liés à l'alimentation (traiteurs, supermarchés/épicerie, confiseries...).

Si la notion d'ouverture à l'année diffère selon les socioprofessionnels, il a pu être constaté chez les restaurants/snacks qu'environ :

- 17% des établissements ouvrent entre 2 et 5 mois
- 58% des établissements ouvrent entre 6 mois et 7 mois (43% = 7 mois)
- 10% des établissements ouvrent entre 8 et 9 mois
- 15% des établissements ouvrent "à l'année" avec des fermetures mais ils ouvrent au-delà d'avril à octobre
-

S'agissant des circuits-courts, la Ville s'est inscrite dans la Démarche Réseau « Produit local/nustrale ». Ce projet financé par l'ADEME dans le cadre du programme « Bonifacio de Demain », dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet YesWeGreen, permet de favoriser la production, distribution et consommation de produits alimentaires locaux vers les restaurateurs et les hébergements (petit-déjeuner), de structurer une offre locale de produits de bouche et améliorer le circuit court et une économie circulaire, d'avoir une approche par filière en mettant en relation et en accompagnant des acteurs pionniers (agriculteurs, pêcheurs, restaurateurs, hébergeurs) pour valoriser la production locale, en agricole bio, en permaculture, la pêche durable. Il en résulte une charte d'engagement des membres du réseau et charte d'engagement du visiteur fondée sur 2 piliers d'engagements : la transparence : Rendre visible, à la clientèle, sur les produits proposés à la consommation : origine bonifacienne, origine corse, type d'agriculture ou mode de pêche, présence de labels, saisonnalité et la liste des producteurs/artisans/pêcheurs fournisseurs. La responsabilité : Tendre, proposer et augmenter régulièrement les produits issus d'une agriculture du territoire bonifacien - biologique, raisonnée, en permaculture, biodynamique – et d'une pêche durable de proximité.

Le résultat attendu de cette mission, déjà entériné, est la création d'un réseau d'échanges de bonnes pratiques et d'échanges commerciaux entre producteurs /hôteliers/ restaurateurs sur le territoire bonifacien (création filière circuit court / gestion du dernier km...). Initialement, le projet pilote comprenait un réseau d'acteurs locaux constitué 9 restaurateurs, 4 hébergements et plus de 25 producteurs/agriculteurs/pêcheurs. Aujourd'hui, une centaine de partenaires est visée.

Les enquêtes réalisées dans ce cadre, ont été faites auprès d'un échantillon de 10 socioprofessionnels du tourisme, 9 agriculteurs et 10 pêcheurs.

Les premiers résultats révèlent que ces acteurs du tourisme privilégient en priorité les produits locaux et s'appuient sur leur réseau de connaissances pour s'approvisionner.

Les commandes auprès des agriculteurs locaux sont assez irrégulières selon la période de l'année. En effet, certains produits locaux ne sont pas produits en nombre suffisant en période estivale et ces établissements ont besoin d'un volume important pour répondre à la demande touristique. La viande, les œufs, les fromages, le pain proviennent ainsi d'autres communes. Les grossistes sont aussi par conséquent beaucoup plus sollicités notamment pour tout ce qui est attiré aux fruits et légumes, poisson et viande.

L'enquête démontre aussi un manque de variétés de produits qui permettrait aux socioprofessionnels du tourisme de diversifier leurs offres.

D'aucun relèvent également un problème de livraison des denrées en haute saison. En effet, l'approvisionnement n'est pas facilité du fait de la forte affluence et des flux congestionnés. Il a été évoqué la solution d'une livraison mutualisée.

Enfin il a été mis en exergue que la création d'un moulin à huile serait bénéfique pour l'activité agricole en place. La Ville est en réflexion sur la création d'un moulin.

60% des restaurateurs, hôtels et campings de la commune ont présenté le besoin de créer des liens avec les producteurs locaux dans le but d'éviter le manque en produits agricoles et alimentaires, en haute saison.

Il est également ressorti que travailler avec des producteurs locaux permettrait de valoriser la démarche et de jouer sur cette visibilité par une meilleure communication.

Source note d'enjeux AMI « ecoquartier » Tonnara et enquête yeswegreen en partenariat avec l'office municipal de tourisme

Tableau 14: Public cible et circuits courts

Type d'établissement	Besoins
Socioprofessionnels du tourisme	<p>Manque de variétés de produits : Le poisson local est trop cher et il y a moins de poissons en été. La viande de veau, œufs, pains, les pâtes molles viennent aussi des communes voisines.</p> <p>La production locale de légumes est insuffisante (les personnes enquêtées n'ont pas précisé la quantité).</p>
Producteurs	<p>Des bornes d'eau</p> <p>Manque de moulin</p> <p>25 ha pour 150 cochons avec des chênes et de l'eau agricole</p> <p>1 hectare pour agrandir la production de plantes, fleurs aromatiques comestibles et artichauts.</p>

Partie sylvicole :

Aucun projet sur la commune.

Bilan

- ⇒ Volonté des établissements locaux de travailler avec les agriculteurs présents sur le territoire
- ⇒ Production insuffisante pour répondre à la demande touristique en période estivale
- ⇒ Mieux valoriser les circuits courts notamment par le biais de la Démarche Réseau « Produit local/nustrale »
- ⇒ Le DOCOBAS pourrait intervenir afin de soutenir les agriculteurs dans des projets d'équipements collectifs de circuits courts et mettre en relation commerces de bouche et agriculteurs

III. Analyse du potentiel d'installation

3.1 BILAN DES POTENTIALITES NON EXPLOITEES

D'un point de vue quantitatif, nous nous sommes servi des données de la carte sodeteg, des sorties sur terrains ainsi que les enquêtes réalisées par les exploitants agricoles pour savoir si des terrains, non exploités aujourd'hui, pouvaient être le support d'installation. Le constat est qu'actuellement de nombreux terrains à potentialités agropastorales sont hors déclaration et donc sont disponibles pour des nouvelles installations agricoles. Par conséquent, la volonté communale de remise en production de son territoire peut s'appuyer sur des potentialités importantes qui pourront permettre la pérennisation, le développement et l'installation de nouvelles exploitations en cohérence avec les orientations fixées par le DOCOBAS.

Figure 15 : Cartographie des terres disponibles

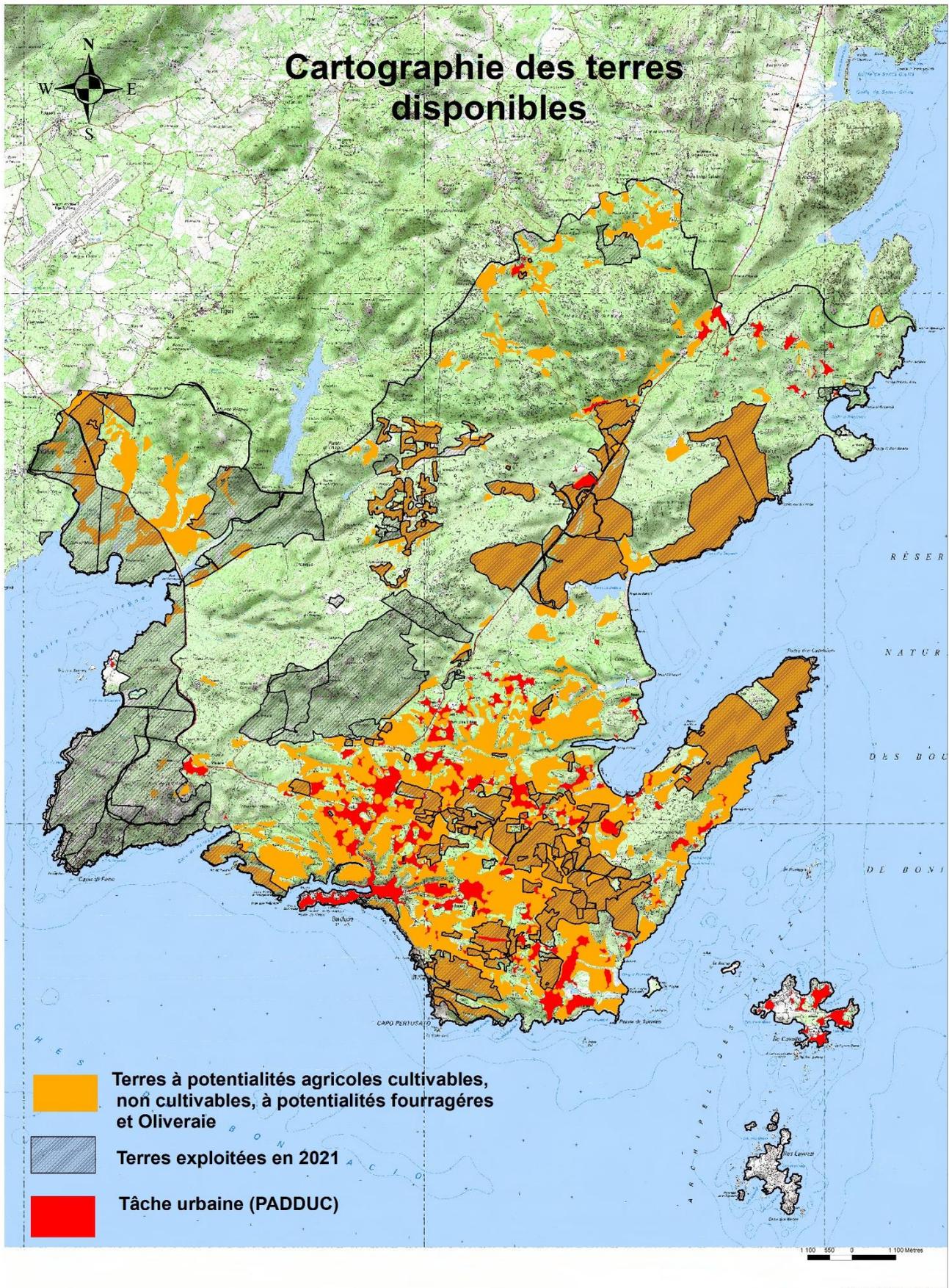


Tableau 15: Bilan des potentialités non exploitées

Potentialités agropastorales par type d'espace	Description	Surface disponible (ha)	Foncier public (ha)	Foncier privé (ha)
Espace cultivable	Pour tout type de mise en culture	245,39 ha	17 ha	228,39 ha
Espace améliorable de bonne potentialité agricole (SODETEG) <i>Dont les espaces cultivables</i>	Possibilité d'implanter prairies ou cultures adaptées	660 ha	198 ha	462 ha
- Très forte potentialité				
- Forte potentialité				
- Moyenne potentialité				
- Faible potentialité				
Arboriculture traditionnelle (Oliveraies)	Peu exploitées	199,87 ha	0 ha	199,87 ha
Espace ajouté de bonne potentialité agricole non cultivables (CDA2A)	Vergers, Parcours, Terrains exploités	0	0	0
Somme		859,87 ha	198 ha	661,87 ha

Partie sylvicole

La notion de foncier résiduel est difficilement identifiable en forêt par rapport au domaine agricole du fait que nous sommes en présence de cycles de production forestière longs. Le foncier résiduel correspond aux potentialités, retranchées des espaces actuellement exploités. La notion de foncier résiduel sera considérée pour la partie forestière de la façon suivante :

On s'attachera à décrire le foncier résiduel, c'est-à-dire les potentialités forestières non gérées durablement, au travers des critères suivants. Si la surface en forêt privée gérée durablement est faible on décrira le foncier résiduel au travers du critère CBPS.

- Potentialités forestières concernées par un CBPS
- Potentialités forestières à proximité (200 mètres) des accès
- Potentialités forestières sur des parcelles de propriétaires nés après 1933
- Potentialités forestières sur des BND

(Source : Centre Régional de la Propriété Forestière de Corse)

Le foncier résiduel repose uniquement sur un foncier privé sur la commune de Bonifacio.

Tableau 16: Bilan des potentialités sylvicoles

Peuplements	Description	Potentialités forestières en ha	Potentialités forestières (% territoire communal)
Chêne liège	<p>Un isolant hautement qualitatif et durable</p> <p>Utilisation : fabrication de bouchons et de panneaux pour l'isolation phonique et thermique</p>	1 820 ha	13,1 %
Chêne vert	<p>Bois très dur et résistant</p> <p>Utilisation : dans les boiseries d'intérieur des bâtiments prestigieux, dans la construction des charpentes en bois et les tonneaux</p>	600,38 ha	4,33 %
Feuillus	<p>Bois dense et dure, excellent résistant à l'usure et aux chocs</p> <p>Utilisation : les charpentes et les structures</p>	1 026,09 ha	7,41 %
Pins	<p>Le grand avantage du bois de pin est également sa résilience et sa résistance aux dommages mécaniques</p> <p>Utilisation : les meubles en pin peuvent être utilisés sans aucun dommage pendant de longues années</p>	224,25 ha	1,62 %
Oliveraies (SODETEG)	<p>Le bois d'Olivier est reconnu par ses qualités antibactériennes</p> <p>Utilisation : dans la fabrication d'ustensiles de cuisine</p>	199,87 ha	1,44%

3.2 ANALYSE DES OPPORTUNITES D'INSTALLATION

Tableau AFOM de l'installation agricole

Atouts	Faiblesses
<p>Plus de 30 % de la commune possède des potentialités agropastorales</p> <p>Un potentiel de développement AOC/AOP/AB</p> <p>381 ha sont des terrains à très bonnes potentialités agropastorales</p> <p>73% des agriculteurs enquêtés ne se sentaient pas impactés par l'urbanisation</p> <p>25 % des exploitations enquêtées sont cultivées en bio</p> <p>Au cours des deux dernières années, 15 % des exploitants enquêtés n'utilisaient aucune pratique particulière afin de réduire l'impact de leurs exploitations agricoles sur l'environnement</p> <p>40% des exploitants enquêtés exploitent même leurs terres avec une meilleure gestion de fumiers, sans utilisation de produits chimiques et pesticides</p> <p>À court terme (moins de 5 ans), 80% des agriculteurs vont transmettre à leurs enfants l'exploitation</p> <p>Il a été constaté une volonté de diversification des activités agricoles chez certains exploitants notamment vers la culture de la céréale.</p>	<p>Surfaces urbanisées proches des terrains agricoles : Cinq agriculteurs enquêtés ont exprimé leur inquiétude sur l'évolution récente des fronts urbains et ses impacts sur leurs exploitations agricoles.</p> <p>Absence d'irrigation : Le manque d'accès à l'eau potable et à l'eau brute pour les exploitations est un frein majeur. 7 agriculteurs enquêtés sur 19 s'accordent à dire que l'absence de l'eau agricole limite l'agrandissement, voire même la stabilisation de leurs projets</p> <p>Les agriculteurs ont présenté leurs difficultés à trouver des terres agricoles disponibles et à obtenir un accès à l'eau et à l'électricité sur la commune afin d'étendre leurs exploitations actuelles ou d'installer de nouveaux projets.</p>

Opportunités	Menaces
<p>Des terrains avec des potentialités sodeteg ne sont pas exploités aujourd’hui.</p> <p>De nouveaux projets agricoles à venir</p> <p>Retour à la viticulture, l’arboriculture (culture de la jujube, figue, pistache...) et le développement du maraichage</p> <p>Développer l’agro-tourisme et les circuits courts : Il y a un réel potentiel en agro tourisme sur la commune au vu de son importante activité touristique estivale</p> <p>Poursuivre le développement de l’apiculture : Le miel corse possède un certain renom quant à sa qualité, sa diversité, sa spécificité. Il jouit d’un label AOC unique en France. La diversité de la couverture végétale, de l’étagement de la végétation et les variations saisonnières font de Bonifacio un territoire de prédilection quant à cette activité qui est finalement peu présente sur la commune bien que disposant d’un fort potentiel de développement. Une seule agricultrice prévoit une diversification dans ce domaine</p> <p>Mettre en place un réseau d’irrigation : La commune de Bonifacio est soumise à la sécheresse qui limite les mises en valeur des surfaces exploitées. En effet, les surfaces fauchées ou semées sont limitées en raison d’un faible rendement fourrager qui ne compense pas la charge de travail occasionnée et qui rend parfois tout aussi intéressant l’achat de fourrage.</p>	<p>Faible maîtrise foncière qui pose le problème de la transmissibilité des exploitations actuelles. Pour la plupart, une des principales limites, c’est l’impossibilité pour eux de contracter des baux d’exploitation agricole avec des propriétaires peu enclins à laisser leurs terres aux agriculteurs ou lorsque bail il y a, la précarité de ces baux</p> <p>Mitige et enclavement de quelques espaces agricoles</p> <p>Un conflit d’usage lié à la divagation non contrôlée des animaux sauvages : certains exploitants ont exprimé leurs souhaits de clôturer leurs parcelles exploitées, pour les protéger contre les sangliers.</p>

Tableau AFOM de l'installation forestière

Atouts	Faiblesses
<p>Ressource bois de chauffage en chêne liège et chêne vert à développer en forêt privé</p> <p>Un potentiel sylvicole de bois d'œuvre en chêne vert à développer.</p>	<p>Filière-bois peu développée</p> <p>Aucun exploitant forestier sur place.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Aides du Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC) :</p> <p><i>AAP 4.3.2 desserte forestière 2016</i> <i>AAP_8-5_sylviculture_màj_2017</i></p>	<p>Changement climatique</p> <p>Risque incendie.</p>

Annexe A : Liste public cible

- Annie-Philippe- Jean-Baptiste : PRODUCTEURS BELANGER ; Propriétaire L'ORTULINU ; Annie et Philippe – Maraichage Bio –Route de Cala Longa - Quartier Longone - 20169 Bonifacio - 04.95.10.43.55. philippebelanger2a@gmail.com Jean-Baptiste – pain + épicerie : 0659172146
- RESTAURANT ARIA NOVA ; Propriétaire : Patrick Bernard : 0624569476 ; Chef cuisinier : Mike Aventin
- PRODUCTEUR ; Propriétaire : Christian Zuria
- RESTAURANT CICCIO ; Propriétaire : Gérald Larrieu : 0616988168 ; Chef cuisinier : Gérald Larrieu
- PRODUCTRICE / CHAMBRE D'HOTES ; Propriétaire : Fabienne Maestracci
- PRODUCTEUR LA FERME DE CASELLA ; Propriétaire : Sébastien Duval 0684510515 et sa femme Sylvie Adani
- PRODUCTEUR Propriétaire : Marc et Charlène Ceselia – tel : 06.85.53.22.84
- PRODUCTRICE MARIE-NOELLE CULIOLI Propriétaire : Marie-Noelle Culioli, productrice de fromage de brebis
- RESTAURANT AUX 4 VENTS ; Propriétaire : en famille, les parents et les 2 fils Antoine et Alexandre ; Chef cuisinier : Pierre Landry
- PRODUCTEURS BELANGER ; Propriétaire : Thibault Belanger
- HOTEL / RESTAURANT A CHEDA ; Propriétaire : Edmond Cridel ; Chef cuisinier : Lionel Lebrun, corse d'origine depuis 13 ans chef de l'établissement : 0629996921
- CAMPING PIAN DEL FOSSE
- Propriétaire : Antonella Vitti et son mari Jacques gère avec leurs fils le camping
- HOTEL / RESTAURANT U CAPU BIANCU ; Propriétaire : Couple de quarantenaire. Nom : Sylvie et Jean-Louis Limongi,
- RESTAURANT LES TERRASSES D'ARAGON ; Propriétaire : Jérôme Zuria ; Chef cuisinier : Femme de Sardaigne depuis 12 ans
- ODARC - Office du Développement Agricole et Rural de Corse. Interlocutrice : Madame Marie-Pierre Bianchini – Chef de division
- Marie Lopez – 0615175130 – lopez.marie2@wanadoo.fr; Tel hôtel : 0495731132

Annexe B : enquêtes



Document d'Objectif Agricole et Sylvicole Collecte d'informations sur votre Exploitation

Date entretien : Agent CDA :

1. IDENTIFICATION DE VOTRE EXPLOITATION

Nom : Année naissance exploitant :
Tél : Adresse :
Statut : principal secondaire cotisant solidaire Année d'installation :
Principales évolutions de l'exploitation :
Chef(s) d'exploitation : UTH Aide familial : UTH Salariés : UTH Saisonniers : UTH

Autres activités	<input type="checkbox"/> visites <input type="checkbox"/> accueil pédagogique <input type="checkbox"/> restauration <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> hébergement <input type="checkbox"/> autre :
Part du revenu non agricole sur revenu total	%

2. VOTRE PARCELLAIRE AGRICOLE

Surface totale exploitée ha
Surface exploitée sur la commune concernée ha
Autres communes :
Vous jugez votre parcellaire : Groupé et proche du siège d'exploitation Moyennement Groupé
Dispersé
Temps de trajet quotidien en moyenne :

3. LES PRODUCTIONS

Type de production et surface

(Questionner l'exploitant sur la carte SOTETEG et sa perception des potentialités sur son exploitation. En gros vérifier la carte SOTETEG avec l'exploitant)

Localiser sur la photo aérienne les différentes occupations du sol ainsi que les surfaces fauchées, semées, irriguées

4. UTILISATION DES SOLS

Numéro ilot Remarques (clôtures, accès, irrigation, points d'eau, pratiques culturales)

Transhumance non oui, lieu et date : non, abandonnée, motif :
animaux transhumés :
Conduite du troupeau Jours de pâture :
Allotement?

Au cours des deux dernières années, quelle pratique avez-vous acquies afin de réduire l'impact de votre exploitation agricole sur l'environnement :

- Intégration de cultures biologiques
- Réduction de l'utilisation de produits chimiques et pesticides
- Réutilisation du matériel
- Réduction des déchets
- Meilleure gestion des fumiers
- Acquisition d'équipement ou de machineries moins polluantes
- Aménagement de bandes riveraines pour protéger les lacs et cours d'eau
- Mise en place de haies brise-vent
- Pratiques visant la conservation du sol (travail minimum du sol, semi-direct, rotation des cultures, etc.)
- Autre pratique précisez _____
- Aucune
- Ne sais pas

7. VOS BATIMENTS AGRICOLES EXISTANTS

Localiser tous les bâtiments utilisés (sur la commune concernée) sur la photo aérienne

Type de bâtiment	Nature de la construction	Commune concernée	Tiers
			<input type="checkbox"/>

Type de bâtiment : habitation, stockage, atelier, élevage, mixte, abri, bergerie.

Nature de la construction : léger (tôle), en bois, en dur.

Tiers : Cocher si présence d'une habitation non-agricole à moins de 100m.

8. VOS BATIMENTS AGRICOLES EN PROJET

- Pas de projet
- Projet de bâtiment

Echéance	Type de bâtiment	Tiers
		<input type="checkbox"/>

Echéance : moins de 5 ans, 5 à 10ans, plus de 10ans.

5. COMPLEMENT D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

- Destination de la production (en %) : grande distribution : circuits courts : coopérative :
 commerces locaux, restaurants : exportation :
- Pluriactivité : Quel secteur
- Activité agrotouristique : Année de démarrage Label/réseau.....
 hébergement (gîtes/chambre d'hôte/camping) restauration
 accueil/dégustation/pratiques

6. EQUIPEMENTS

Traite Mode de traite : manuelle pot trayeur machine à traire postes
Au norme? (O/N)
Eau : réseau AEP forage source rivière
Electricité : réseau groupe électrogène photovoltaïque pas d'électricité
Transformation Eau : réseau AEP forage (déclaration O/N) source rivière (déclaration O/N)
Au norme? (O/N)
Electricité : réseau groupe électrogène photovoltaïque pas d'électricité
Assainissement : réseau autonome lequel : aucun
Matériel de... Gyrobroyage : non oui, en propre prêté CUMA travaux réalisés par un tiers
Fenaison : non oui, en propre prêté CUMA travaux réalisés par un tiers
Semis : non oui, en propre prêté CUMA travaux réalisés par un tiers (type de semis :)
Ensilage : non oui, en propre prêté CUMA travaux réalisés par un tiers
 bétailière
 autre matériel :
Production fourragère Foin récolté : bottes ou tonnes Surface fauchée totale : sur la commune :
Nb de coupes :
Foin acheté : bottes ou tonnes, pour quel prix ?

9. DEVENIR DE VOTRE EXPLOITATION

- Si > 50ans : Pas de succession avérée Succession à l'étude Succession avérée. Repris par :
- Votre exploitation à court terme (moins de 5ans) :**
 Phase de développement Régime de croisière Reconversion totale ou partielle
 Baisse d'activité Cessation progressive d'activité Repris par :
- Vos projets à court terme (moins de 5ans) :**
 Agrandissement, extension. Quel secteur/commune :
- Augmentation de la production : comment ? (surfaces, irrigation, cheptel... ?)
- Projet de diversification (nouvelle production, accueil à la ferme, atelier de transformation, local de vente, circuits de commercialisation...)
Quel projet :
- Recherche d'associé/ de salarié/regroupement d'exploitation :
- Autre : Augmentation de la production : comment ? (surfaces, irrigation, cheptel... ?)

9. URBANISATION

Surface perdue depuis l'installation à cause de l'urbanisation (ha):

- Conséquences de l'urbanisation : non touché par l'urbanisation Commentaires :
 a retrouvé des terres ailleurs
 morcellement du territoire d'exploitation :
 augmentation temps de circulation
 augmentation des conflits de voisinage
 intensification des surfaces productives
 diminution de la production
 diversification (activité non agricole)
 augmentation du prix des terres agricoles
 raréfaction de l'offre (attente spéculative)
 difficultés à conclure des baux écrits
 autre :

Vous sentez vous menacé par l'urbanisation : oui non
Si oui pourquoi ? Sur quelles parcelles/secteurs ?

Interprétation des résultats

Agriculteur	Surface exploitée	Parcelles groupées ou dispersées	Production	Equipements
1	236ha	Groupées santa manza	Elevage caprin - fromage	Machine à traire /gyrobroyage/ bétailière/ fromagerie/ chèvrerie/ hangar
2	250ha	Dispersées route de piantarella/frasselli	Elevage ovin lait - fromage	Machine à traire /atelier/ bergerie/ gyrobroyage/ bétailière/tracto/ semis
3	50ha	Groupées - francolu	Elevage ovin lait - fromage	Machine à traire/gyrobroyeur/ bétailière/tracto/fromagerie/élevage/stockage
4	220ha	Dispersées rte piantarella/frasselli	Elevage ovin lait - fromage	Machine à traire/atelier/serre d'élevage/hangar/gyrobroyeur/bétailière/tracto/semis
5	47330m ²	Groupées cala longa	Élevage porcin, produits transformés	Gyrobroyeur/semis/laboratoire de transformation en projet
6	33,01 ha	Dispersées/ Pettarigo-Francolu	Élevage brebis viande/maraichage/oliveraie	2tracteurs/motoculteur/gyrobroyeur/hangar/atelier/bergerie
7	85 ha	Groupées balistra	Elevage caprin	Pot trayeur/hangar agricole
8	47 ha	Moyennement groupées	Elevage ovin lait - fromage	Hangar
9	70ha en location+400ha de parcours	Groupées santa reparata	Élevage caprin	Pot trayeur/bergerie
10	7ha75 ha	Moyennes groupées	Élevage bovin	Semis/bétailière/
11	20 ha	Non rempli saint jean	Maraichage	Gyrobroyeur
12	8,6ha	Groupées carpa	Apiculture (250 ruches)	Gyrobroyeur/remorque avec grue/miellerie/stockage/atelier
13	12ha	Groupées pr vigne/dispersées pr agrumes	Viticulture et agrumes	Semis/cave
14	0,4ha	Groupées santa manza/balistra	Production de myrte et agrumes	Distillerie
15	3,2ha	Moyennement groupées	Viticulture	Cave
16	0,65ha	Groupées santa manza	Fleurs comestibles plantes aromatiques légumes	Semis/laboratoire
17	200m ²	Groupées pasciale vecchio	Safran	Caseddu
18	10,73 ha	Dispersées	Oliveraie	Tunnel
19	1 ha	Groupées bancarello	Maraichage	

Agriculteur	Année de naissance	Exploitation et avenir	Urbanisation	Destination de la production	Observations
1	1964	Installation 1998/pas de transhumance/ activité en régime de croisière/succession en cours	Non rempli	Circuits courts	
2	1956	Installation 1981/bonnes pratiques pour réduire impact sur environnement/pas de transhumance/ reprise de l'activité par fils	Non touchée par l'urbanisation	Circuits courts avec commerces locaux/coopérative	25 tonnes de foin acheté
3	1984	Installation 2007/bonnes pratiques pour réduire impact sur environnement/pas de transhumance/diversification : camping en projet, resto, accueil public, arboriculture/ activité en phase de développement avec recherche salarié	Non touché par l'urbanisation	Circuits courts	Céréales achetés/recherche de terres
4	1980	Installation 2004/bonnes pratiques pour réduire impact sur environnement/pas de transhumance/diversification : chambres d'hôtes+ nouveau hangar bois+ activité en phase de développement avec reprise exploitation parents	Menacé par l'urbanisation avec difficulté de baux écrits/conflits voisins/augmentation tps circulation		25 tonnes de foin acheté/besoin d'irrigation pertusato
5	1982	Installation 2021/bonnes pratiques pour réduire impact sur environnement /diversification : maraichage/aviculture/accueil public/laboratoire de transformation en projet/activité en développement/table d'hôtes	Non touché par l'urbanisation	Circuits courts : grande distribution et commerces locaux	Recherches de terre pour agrandir cheptel/besoin accès à l'eau potable
6	1957	Installation 2009/bonnes pratiques pour réduire impact sur environnement/diversification : reprise activité par fils/activité en développement	Non touché par l'urbanisation mais menace à pettarigo de speculation immobiliere	Circuits courts	800 bottes de foin/mais achetés/besoin de terres
7	1954	Installation : 1972/pas de transhumance/succession à l'étude	Non touché par l'urbanisation	Circuits courts	Besoin en eau potable
8	1959	Installation 1980/bonnes pratiques pour réduire impact sur environnement /transhumance à zonza/succession à l'étude par fille/diversification élevage poulet en projet	Menacé par l'urbanisation avec difficulté de baux écrits/raréfaction de l'offre/augmentation tps circulation/morcellement du territoire/difficulté à trouver terres	Circuits courts	besoin en foin local/maintien des terres actuellement exploitées/problème accès à ses terres
9	1966	Installation 2016/bonnes pratiques pour réduire impact sur environnement/activité en phase de développement/diversification en projet avec une cave	Menacé par l'urbanisation	Circuits courts : commerces locaux + grande distribution	Céréales achetés/ recherche de fonciers avec eau brute

10	1956	Installation 1986/pas de succession avérée	Non touché par l'urbanisation	Circuits courts avec grande distribution	400bottes achetées
11		Installation 2019/activité en développement/diversification : ruches-oliveraie ppm /création bergerie		Circuits courts	
12	1967	Installation 2003/bonnes pratiques pour réduire impact sur environnement/activité en développement/transhumance castagniccia + alta-rocca/succession par fille/diversification : céréale +maraichage +petit élevage caprin	Menacée par l'urbanisation avec augmentation tps circulation + augmentation conflit de voisinage +diminution prod+ augmentation prix des terres agricoles + raréfaction de l'offre +difficulté de baux écrits	Circuits courts uniquement en grande distribution et exportation	Recherche de terres pour augmenter cheptel + besoin irrigation
13	1969	Installation 2010/bonnes pratiques pour réduire impact sur environnement/actuellement activité de réception du public avec petite restauration /succession à l'étude/projet de développement plantations et agritourisme	Pas menacée par l'urbanisation pourtant augmentation du prix des terres agri/raréfaction de l'offre/difficulté)	Circuits courts dont commerces locaux/petite et moyenne distribution /exportation	Recherche de terres pour vignes /formation viticole non proposée en corse/pénalités de retard si délai de plantation vigne dépassé
14	1971	Installation 2019/succession par les enfants	Non touché par l'urbanisation	Circuits courts dont marchés locaux et grande distribution +vente directe	Distillerie devrait passer au régime agricole
15		Installation 2018/bonnes pratiques pour réduire impact sur environnement/projet de hangar agricole	Pas menacée par l'urbanisation pourtant augmentation conflit de voisinage/ augmentation du prix des terres agri/raréfaction de l'offre/difficulté)	Circuits courts dont commerces locaux/exportation	Recherche de terres + difficulté eau agricole
16	1961	Installation 2017/bonnes pratiques pour réduire impact sur environnement/activité en développement/succession par conjoint/projet de serre et d'ouverture au public	Non touché par l'urbanisation	Circuits courts dont commerces locaux	Besoin eau agricole + terres
17	1956	Installation 2021/bonnes pratiques pour réduire impact sur environnement/en phase de test	Non touché par l'urbanisation	Pas de commercialisation encore	Besoin accès à eau agricole/extension clôture
18	1962	Installé depuis 2004/bonnes pratiques pour réduire impact sur environnement/projet de hangar/succession à l'étude/activité en développement et recherche de salarié/projet de diversification	Menacé par l'urbanisation avec morcellement du territoire/a dû trouver des terres ailleurs/ augmentation du prix des terres agri/raréfaction de l'offre/difficulté de baux écrits	Circuits courts dont commerces locaux	
19	1984	Installation 2010/bonnes pratiques pour réduire impact sur environnement/en phase de développement/projet de diversification	Non touché par l'urbanisation	Circuits courts	Besoin en eau brute

Annexe C : données SOGETEG et classement

DONNEES SODETEG (1981)	Code structure	Libellé structure	Regroupements utilisables pour décrire le territoire de projet (page 4 du FAP)	
Non cartographié	0	Massif montagneux du Cinto		
		Plaine orientale		
Espace agricole actuel	C	Cultures herbacées	Espace cultivable	
	J	Jardins		
	v	Vergers		
	V	Vignes		
Espace pastoral améliorable	CP1	Parcours non boisé éventuellement cultivable - pente < 15% - potentialités pastorales : 2800 UF/ha/an	Espace cultivable	
	CP2	Parcours non boisé éventuellement cultivable - pente < 15% - potentialités pastorales : 2000 UF/ha/an		
	CP3	Parcours non boisé éventuellement cultivable - pente < 15% - potentialités pastorales : 1200 UF/ha/an		
	CP4	Parcours non boisé éventuellement cultivable - pente < 15% - potentialités pastorales : 600 UF/ha/an		
	CPB1	Parcours à aménager en bocage avec haies vives et parcelles cultivables - potentialités pastorales : 2800 UF/ha/an		
	CPB2	Parcours à aménager en bocage avec haies vives et parcelles cultivables - potentialités pastorales : 2000 UF/ha/an		
	CPB3	Parcours à aménager en bocage avec haies vives et parcelles cultivables - potentialités pastorales : 1200 UF/ha/an		
	P1	Parcours non boisé impropre au labour - potentialités pastorales : 2800 UF/ha/an		Espace agro syvo pastoral
	P2	Parcours non boisé impropre au labour - potentialités pastorales : 2000 UF/ha/an		
	P3	Parcours non boisé impropre au labour - potentialités pastorales : 1200 UF/ha/an		
	P4	Parcours non boisé impropre au labour - potentialités pastorales : 600 UF/ha/an		
	PB1	Parcours à aménager en pré-bois couvert arboré clair - potentialités pastorales : 2800 UF/ha/an	Améliorable	
	PB2	Parcours à aménager en pré-bois couvert arboré clair - potentialités pastorales : 2000 UF/ha/an		
	PB3	Parcours à aménager en pré-bois couvert arboré clair - potentialités pastorales : 1200 UF/ha/an		
	PB4	Parcours à aménager en pré-bois couvert arboré clair - potentialités pastorales : 600 UF/ha/an		
	Espace de réserve	AS	Aulnaie odorante	Réserve
H		Végétation des lieux humides		
M		Hauts maquis		
m		Petit maquis		
m'		Hautes landes montagnardes		
M'		Landes rases et pelouses d'altitudes		
Re		Reboisements		
Ry		Rypisylve (aulnes glutineux, saule, ?)		
Peuplements forestiers	1	Forêts denses	Espace forestier	
	2	Forêts assez claires		
	3	Forêts claires sur rochers		
	6	Maquis et landes arborées		
	7	Forêts claires débroussaillées		
	9	Parcours arborés et embroussaillés		
Non végétaux	e	Marais	Non végétaux	
	R	Rochers		
	r	Zones érodées - Sol nu		
	S	Dunes - Plages		
Plan d'eau	F	Plans d'eau	Plan d'eau	
Urbanisé	u	Zones péri-urbaines	Urbanisé	
	U	Zones urbaines		
Décalage		décalage de limite entre commune et sodeteg sur le littoral		

Le classement représenté dans le Tableau 1 : Répartition des terres de la commune en fonction de leurs potentialités agropastorales est le suivant :

Espace cultivable = Espace agricole actuel + Espace pastoral améliorable Cultivable

Espace améliorable = tous les "C"+ tous les "P"+ V+ v+ J

Arboriculture traditionnelle : La SODETEG ne définit pas des oliveraies ou des châtaigneraies sur la commune donc nous sommes basés sur les données de l'IFN (L'Inventaire forestier national)

Espace ajouté de bonne potentialité agricole (CDA2A) : d'après les enquêtes et les terrains exploitées

Autres = le reste